



Financé par :



Observatoire régional
de la prévention et de la
gestion des déchets et
de l'économie circulaire
– *Observation des Déchets
issus de Chantiers du
Bâtiment et des Travaux
Publics*

Rapport d'Observation 2019

Version du 8 décembre 2021

Table des matières

PREAMBULE	10
1. METHODOLOGIE ET BILAN DES REponses AUX ENQUETES 2019	11
1.1. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Installations »	11
1.1.1. Méthodologie d'enquête	11
1.1.2. Retours des enquêtes	14
1.1.3. Compléments d'informations via les données GEREP	17
1.2. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Entreprise de TP »	17
1.2.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)	17
1.2.2. Méthodologie d'enquête	18
1.2.3. Retours des enquêtes	21
1.3. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête à « Entreprises de Bâtiment » (y compris démolition de bâtiments)	22
1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)	22
1.3.2. Méthodologie d'enquête	23
1.3.3. Retours des enquêtes	26
1.4. Analyse des méthodologies d'enquête et pistes d'amélioration	28
2. PRODUCTION DES DECHETS DU BTP SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST EN 2019	29
2.1. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus des chantiers de TP en Région Grand Est	29
2.1.1. Evaluation à partir des résultats de l'enquête TP 2019	29
2.1.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2018).....	33
2.1.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les entreprises de TP en Région Grand Est en 2019 et données retenues	34
2.2. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est	35
2.2.1. Extrapolation à partir des résultats de l'enquête Bâtiment (y compris démolition)	35
2.2.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2018).....	38
2.2.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les chantiers du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est en 2019 et données retenues.....	38
2.3. Bilan de la production des déchets du BTP	39
2.4. Recours à des ressources secondaires pour les activités du TP	44
2.5. Synthèse des réponses des entreprises de Bâtiment et de TP, aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGECE, et les freins identifiés au tri à la source	45
2.5.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGECE	45
2.5.2. Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins au tri à la source des déchets .	46
3. TRAITEMENT DES DECHETS DU BTP SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST EN 2019	49

3.1.	Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est	49
3.1.1.	Méthodologie de recensement des installations.....	49
3.1.2.	Classification et cartographie des installations.....	50
3.2.	Bilan du contenu des différentes enquêtes.....	58
3.2.1.	Quantités de déchets accueillis et traités par les installations de la Région Grand Est.....	58
3.2.2.	Focus sur les échanges transfrontaliers de déchets (entre Régions / entre Pays).....	74
3.3.	Synthèse des réponses des installations aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGEC, la future « REP Bâtiment » et les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP.....	76
3.3.1.	Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGEC	76
3.3.1.	Synthèse des réponses concernant la connaissance de la future REP « Bâtiment »	78
3.3.2.	Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP	78
4.	SYNOPTIQUE DES DECHETS INERTES ET NON DANGEREUX (NON INERTES) DU BTP PRODUITS ET/OU TRAITES SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST	80
5.	INDICATEURS DE SUIVI DU SRADDET	82
6.	ANNEXE : LISTE DES INSTALLATIONS	88
6.1.	Déchèteries professionnelles privées, installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et installations de transformation spécifiques.....	88
6.2.	Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation	91
6.3.	Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)	92
6.4.	Centrales d'enrobage	96
6.5.	Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état	99
6.6.	Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	105
6.7.	Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)	109
6.8.	Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP.....	110
6.9.	Synthèse des installations supprimées du champ d'enquête	111

Table des figures

Tableau 1 : Calendrier des relances	12
Tableau 2 : Bilan des relances en termes de gain en taux de retour	13
Figure 1 : Evolution du taux de retour de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP.....	15
Figure 2 : Comparaison de l'évolution des taux de retour des enquêtes à destination des installations de gestion de déchets du BTP 2018 et 2019	15
Figure 3 : Bilan des réceptions par type de réception	16
Tableau 3 : Nombre de réceptions par département.....	16
Tableau 4 : Nombre d'entreprises de TP ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP	17
Tableau 5 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP	19
Tableau 6 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours	20
Figure 4 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP, et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018.....	21
Tableau 7 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Entreprises de TP » confondus.....	21
Tableau 8 : Nombre d'entreprises de Bâtiment ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment	22
Tableau 9 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment (y compris démolition de bâtiments)	25
Tableau 10 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours	25
Figure 5 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment (hors démolition de bâtiments), et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018.....	26
Figure 6 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018.....	26
Tableau 11 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Bâtiment hors démolition » confondus	27
Tableau 12 : Taux de retour par département, spécifiques aux activités de démolition de bâtiments	27
Tableau 13 : Nombre de réponses exploitables obtenues	29
Figure 7 : Répartition entre les différentes typologies déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées	30
Tableau 14 : Nombre de réponses exploitables obtenues	30

Figure 8 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP réemployés en 2019 en Région Grand Est, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées	31
Figure 9 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux et déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées	32
Figure 10 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées	32
Figure 11 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées..	33
Tableau 15 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment	34
Tableau 16 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de TP en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2019	34
Tableau 17 : Nombre de réponses exploitables obtenues	35
Figure 12 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées	36
Figure 13 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées.....	37
Figure 14 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées	37
Tableau 18 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment	38
Tableau 19 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de Bâtiment en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2019	39
Figure 15 : Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019	39
Tableau 20 : Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019	40
Figure 16 : Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019	40
Tableau 21 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD.....	41
Figure 17 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2019 sur le territoire de la Région Grand Est, par département	41
Tableau 22 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2019 sur le territoire de la Région Grand Est, par département	42

Figure 18 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS), à l'échelle régionale en 2016 (source PRPGD) et d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)	42
Figure 19 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS), à l'échelle régionale en 2016 (source PRPGD) et d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)	43
Figure 20 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS) et à l'échelle régionale d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)	43
Figure 21 : Types de matériaux alternatifs consommés par les entreprises de TP en 2019 et pourcentages d'entreprises TP ayant déclaré utiliser ces matériaux dans les enquêtes	44
Figure 22 : Proportion de maîtres d'ouvrage favorables à l'utilisation sur leurs chantiers, de graves recyclées, et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs, d'après l'enquête menée à destination des entreprises de TP en 2019.....	45
Figure 23 : Obstacles/ freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur chantier vis-à-vis des clients / maîtres d'œuvre, identifiés par les entreprises de TP ayant répondu à l'enquête.....	45
Figure 24 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et des entreprises de TP, concernant la connaissance de la Loi « AGEC »	46
Figure 25 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et de TP concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGEC »	46
Figure 26 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment (y compris démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier	47
Figure 27 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP (y compris démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier	47
Tableau 23 : Type de classification des installations utilisée.....	50
Figure 28 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	52
Figure 29 : Carte des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	53
Figure 30 : Carte des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	54
Figure 31 : Carte des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	54
Figure 32 : Carte des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	55
Figure 33 : Carte des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	55

Figure 34 : Carte des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	56
Figure 35 : Carte des ISDI en projet identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	56
Figure 36 : Carte des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	57
Figure 37 : Carte des ISDD identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	57
Figure 38 : Carte des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	58
Figure 39 : Synoptique de la gestion des déchets inertes étudié dans les parties suivantes du rapport.....	59
Tableau 24 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2019, par département et tonnages déclarés.....	60
Tableau 25 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2018 mais pas en 2019, par département et tonnages déclarés	60
Tableau 26 : Entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2018 ou en 2019.....	61
Tableau 27 : Quantité de déchets inertes du BTP collectés par le service public en 2018 et en 2019, par département – Source : SINOE	62
Tableau 28 : Nombre de plateformes ayant déclaré des tonnages d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'enrobés.....	63
Tableau 29 : Tonnage de déchets inertes déclaré par les ISDND de la Région comme ayant été utilisés en recouvrement journalier ou pour leur aménagement	63
Tableau 30 : Nombre de carrières ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire 2019 et déclaré les tonnages sur la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP par département et tonnages déclarés	64
Tableau 31 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête par département et tonnages déclarés en 2019.....	65
Tableau 32 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête 2018 et pas à l'enquête 2019, et tonnage déclarés comme ayant été réceptionnés en ISDI en 2018.....	66
Figure 40 : Capacités des ISDI estimées sur les années 2019 à 2031 par département Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 33 : Capacités des ISDI estimées sur les années 2019 à 2031 par département..... Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 34 : Comparaison de la capacité des ISDI en 2019 calculée dans le cadre de l'observatoire avec l'estimation de la capacité faite dans le PRPGD sur l'année 2019..... Erreur ! Signet non défini.	
Figure 41 : Estimation du déficit / de la surcapacité de stockage en ISDI sur chaque département, à horizons 2025 et 2031 Erreur ! Signet non défini.	
Figure 42 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2019, sans ventilation des tonnages « autres destinations »	68

Figure 43 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2019, après ventilation des tonnages « autres destinations »	69
Figure 44 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de plâtre produits en Région Grand Est en 2019	70
Figure 45 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de bois issus du BTP produits en Région Grand Est en 2019	71
Figure 46 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de PVC rigide blanc produits en Région Grand Est en 2019	72
Figure 47 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de fenêtres et portes vitrées produits en Région Grand Est en 2019	72
Figure 48 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Grand Est en 2019, par typologie.....	73
Tableau 35 : répartition du gisement Régional par département – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 36 : Terres polluées issues d'un autre pays et traitée en Région Grand Est – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 37 : Terres polluées produites en région Grand Est et traitées dans un autre pays – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 38 : Analyse par département des déchèteries publiques acceptant l'amiante lié à des matériaux inertes en 2019 – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 49 : Carte des installations de collecte de déchets d'amiante en région Grand Est en 2019 – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 50 : Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand Est – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 39 : Déchets d'amiante produits en Grand Est et traités hors Grand Est – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 51 : Déchets d'amiante produits hors Grand Est et traités en Grand Est – Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 40 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2019	75
Tableau 41 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2019	76
Figure 52 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la Loi « AGEC »	77
Figure 53 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGEC », ou non.....	77
Figure 54 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les actions prévues suite à cette obligation.....	77

Figure 55 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la création d'une REP « Bâtiment ».....	78
Figure 56 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la future « REP Bâtiment »	78
Figure 57 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme.....	79
Tableau 42 : Suivi des indicateurs du SRADDET	82
Tableau 43 : Liste des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	88
Tableau 44 : Liste des installations de transformations spécifiques de DND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	90
Tableau 45 : Liste des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	91
Tableau 46 : Liste des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	92
Tableau 47 : Liste des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	96
Tableau 48 : Liste des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	99
Tableau 49 : Liste des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	105
Tableau 50 : Liste des ISDND et des ISDD identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est	109
Tableau 51 : Liste des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	110
Tableau 52 : Liste des installations supprimées du champ d'enquête 2018, puis du champ d'enquête 2019, et motif de suppression.....	111

Préambule

L'**observation des déchets du BTP** relève de l'**échelle régionale** depuis le transfert de la compétence de planification des déchets des Départements à la Région. En 2017, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Grand Est a réalisé une étude sur les données de l'année 2016, sur la **production et la gestion des déchets du BTP** pour le territoire du Grand Est. Les résultats de l'étude CERC ont alimenté l'état des lieux du (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) PRPGD. Parallèlement aux travaux d'élaboration du Plan et de son approbation en octobre 2019, la Région Grand Est a souhaité **mettre en place un observatoire régional des déchets**. Ainsi, le suivi de la production et de la gestion des déchets fait l'objet d'un marché à plusieurs lots dont un sur les déchets du BTP. L'observation de la production et de la gestion des déchets du BTP sur le territoire est essentielle pour :

- améliorer la connaissance des gisements de déchets du BTP produits et/ ou transitant sur le territoire régional,
- fournir des analyses à l'ensemble des acteurs de la filière de collecte et de traitement des déchets du BTP leur permettant de développer éventuellement de nouveaux services de collecte et de nouvelles filières de traitement en fonction des besoins identifiés,
- permettre aux organismes publics d'adapter leurs éventuelles aides financières aux besoins du territoire régional identifiés par ce travail d'observation,
- disposer d'indicateurs de flux de déchets pour l'observation ainsi que le suivi et l'évaluation du PRPGD.

Le travail d'observation des déchets du BTP pour l'année 2019 fait l'objet du présent rapport. Cette observation est réalisée sur la base d'enquêtes auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics, ainsi que d'enquêtes auprès des installations de gestion de déchets du BTP.

Les entreprises de travaux et les installations de gestion de déchets qui ont participé aux enquêtes sont ainsi vivement remerciées pour la fourniture de leurs données permettant cette observation, qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

1. Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2019

1.1. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Installations »

1.1.1. Méthodologie d'enquête

1.1.1.1. *Elaboration du questionnaire d'enquête*

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque installation : principales activités (collecte en apport volontaire, collecte sur site, tri au sol, tri sur chaîne, activités de préparation au recyclage ...), équipements sur le site (chaîne de tri de déchets du BTP en mélange, broyeur bois, concasseur/ cribleur de déchets de béton, ...), capacités totale et annuelle de l'installation en distinguant la quantité réelle collectée annuellement de la quantité maximale potentielle ;
- Les tonnages de déchets entrants et sortants par installation : tonnages, origine (BTP ou autres et origine géographique), catégories et types de déchets ;
- Des propositions d'amélioration concernant la prévention et la valorisation des déchets : freins et leviers pour développer le tri et la valorisation des déchets, besoins des installations, intérêt à développer des activités de préparation au réemploi au sein de la structure, relations avec les acteurs de l'ESS, ...

1.1.1.2. *Envoi du questionnaire d'enquête*

Il a été privilégié un envoi dématérialisé des questionnaires d'enquête BTP 2019. La majorité des envois a eu lieu entre le 11 janvier 2021 et le 18 janvier 2021.

1.1.1.2.1. Envoi par mail

Comme lors de l'enquête précédente, un envoi dématérialisé des documents a été préconisé pour les installations, leurs coordonnées étant déjà connues. Concernant les installations nouvellement ajoutées au champ d'enquête, un premier envoi des documents a été effectué par mail pour celles dont les coordonnées mail étaient disponibles sur Internet. Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé des documents d'enquête.

Dans le but d'optimiser l'ensemble de l'enquête une adresse e-mail dédiée a été créée : enquete.btp@tridentservice.com.

Les pièces jointes transmises à chaque acteur étaient les suivantes :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Questionnaire d'enquête (format Word) ;
- Bilan régional de l'Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et de Travaux Publics réalisé sur la production 2018 et la gestion des déchets du BTP pour le territoire du Grand Est par Recovering et Trident Service (format PDF).

Trident Service a contacté les 385 installations identifiées par mail. Un accusé de réception des documents a été demandé à chaque acteur afin de contrôler la bonne réception ou non des documents d'enquête.

1.1.1.2.2. Bilan des envois

L'envoi dématérialisé des documents de l'enquête BTP 2019 a été privilégié, représentant 100 % des installations.

L'enquête précédente a en effet permis de récupérer les coordonnées (adresses mail) des installations afin de favoriser un envoi dématérialisé. Par retour d'expérience, l'envoi papier n'est pas efficace sur ce type d'enquête, contrairement aux envois dématérialisés.

Un suivi acteur par acteur de la réception et de la validité des coordonnées mails auxquelles le questionnaire a été envoyé a été réalisé. Dans le cas d'un message d'erreur, l'actualisation du mail a été réalisée.

1.1.1.3. Réception des questionnaires d'enquête

Lorsqu'une enquête est reçue par mail, elle est traitée selon la procédure suivante :

- Etape 1 : Rangement de l'enquête réceptionnée sous format Word ou PDF dans notre base de données avec une dénomination unique permettant d'identifier le document une fois classé ;
- Etape 2 : Mise à jour du fichier de suivi ;
- Etape 3 : Réponse à l'exploitant de la bonne réception des documents d'enquête et remerciement pour sa participation.

Plusieurs contrôles ont été effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des bordereaux s'effectue après avoir vérifié l'activité du site grâce aux données récoltées lors de la précédente enquête et des données du PRPGD.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur a été contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Recovering. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous avons relevé les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.1.1.4. Campagnes de relances auprès des installations n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances par mail et téléphoniques ont été programmées auprès des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête.

Le calendrier des campagnes de relances dans le cadre de l'enquête BTP 2019 est présenté ci-après.

Tableau 1 : Calendrier des relances

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S3	18/01/2021	Envoi des questionnaires d'enquête	05/02/2021
R1	S6	10/02- 12/02/2021	Relance téléphonique à tous les sites n'ayant pas répondu	26/02/2021
R2	S12 et S13	26/03- 30/03/2021	Relance téléphonique à tous les sites n'ayant pas répondu	09/04/2021
R3	S16	19/04-	Relance (mail et téléphone) à tous les sites n'ayant pas	03/05/2021

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
		20/04/2021	répondu	
R4	S19	10/05- 11/05/2021	Relance (mail et téléphone) à tous les sites n'ayant pas répondu	21/05/2021
R5	S21	24/05- 27/05/2021	Relance (mail et téléphone) à tous les sites n'ayant pas répondu	31/05/2021

5 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête entre le 10/02/2021 et le 27/05/2021. Après relecture des bordereaux d'enquête par Recovering, des relances par mail et téléphoniques ont été effectuées auprès de chaque acteur pour lequel certaines données étaient manquantes et/ou incohérentes.

1.1.1.4.1. Méthodologie – Relance mail

Les relances par mail avaient pour objectif de cibler les exploitants dont les documents d'enquête ont été adressés par mail.

La méthodologie des relances mails est la suivante :

- Sélection de la liste des acteurs contactés par mail et n'ayant pas répondu à l'enquête ;
- Envoi des mails aux contacts du site ;
- Note de la relance mail au niveau du fichier de suivi pour chaque acteur.

Les acteurs pour qui nous avons obtenu un contact mail par l'intermédiaire d'autres relances ont été ajoutés aux acteurs à relancer par mail lors de la prochaine vague de relance mail.

1.1.1.4.2. Méthodologie – Relance téléphonique

Les relances téléphoniques auprès des différents acteurs avaient pour objectifs de :

- S'assurer de la bonne réception du dossier d'enquête ;
- Vérifier que le site est bien dans le champ d'enquête, c'est-à-dire que ces activités correspondent bien aux critères d'enquête sur l'année 2019 ;
- Valider une date de retour à l'enquête ou bien convenir d'une date d'entretien téléphonique durant lequel Trident Service accompagne l'exploitant dans le remplissage du/des bordereaux d'enquête.

La méthodologie employée pour les relances téléphoniques est la suivante :

- Sélection de la liste de l'ensemble des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête ;
- Relance auprès du contact identifié ;
- Note de la relance au niveau du fichier de suivi pour chaque acteur.

1.1.1.5. Bilan des relances

Le bilan des relances est présenté ci-dessous.

Tableau 2 : Bilan des relances en termes de gain en taux de retour

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	16 %
R2	8 %
R3	11 %
R4	5 %
R5	10 %
Total	51 %

L'impact des relances auprès des acteurs a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- La détection des installations « hors champ » ;
- Le retour des exploitants qui souhaitaient un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Les dernières relances, qui étaient des relances téléphoniques, ont été primordiales pour atteindre l'objectif minimum de taux de retour de 50%.

Suites aux vagues de relances, 150 des 385 installations du périmètre d'enquête n'ont pas répondu à l'enquête BTP 2019.

1.1.1.6. Fichier de suivi et indicateurs

En parallèle des différentes étapes détaillées précédemment, un fichier de suivi a été construit afin de compiler toutes les données sur l'avancement de l'enquête BTP « Installations » 2019 de la région Grand Est.

Ce fichier comprend différents onglets :

- Onglet « Synthèse » : présentation des indicateurs de suivi de l'enquête, des graphiques et les formats de réception ;
- Onglet « Avancement de l'enquête » : graphique de l'évolution du taux de retour de l'enquête ;
- Onglets « Installations » : regroupement de différentes informations sur l'ensemble des installations à enquêter telles que le département, le nom de l'exploitant, le type d'installation, les coordonnées mail et téléphone, la date d'envoi des documents d'enquête et les informations relatives à la réception, à la relecture, aux relances et les commentaires de l'acteur tenus lors des échanges avec notre bureau d'études.

Les onglets de synthèse sont automatiquement mis à jour grâce à des tableaux dynamiques intégrés au fichier de suivi. Ce fichier a permis de suivre l'état d'avancement de l'enquête en temps réel et pour chaque acteur.

1.1.2. Retours des enquêtes

1.1.2.1. Evaluation du taux de retour

Le suivi de l'évolution du taux de réponse des installations pour l'enquête BTP 2019 du territoire de la région Grand Est est présenté ci-après.

Figure 1 : Evolution du taux de retour de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP

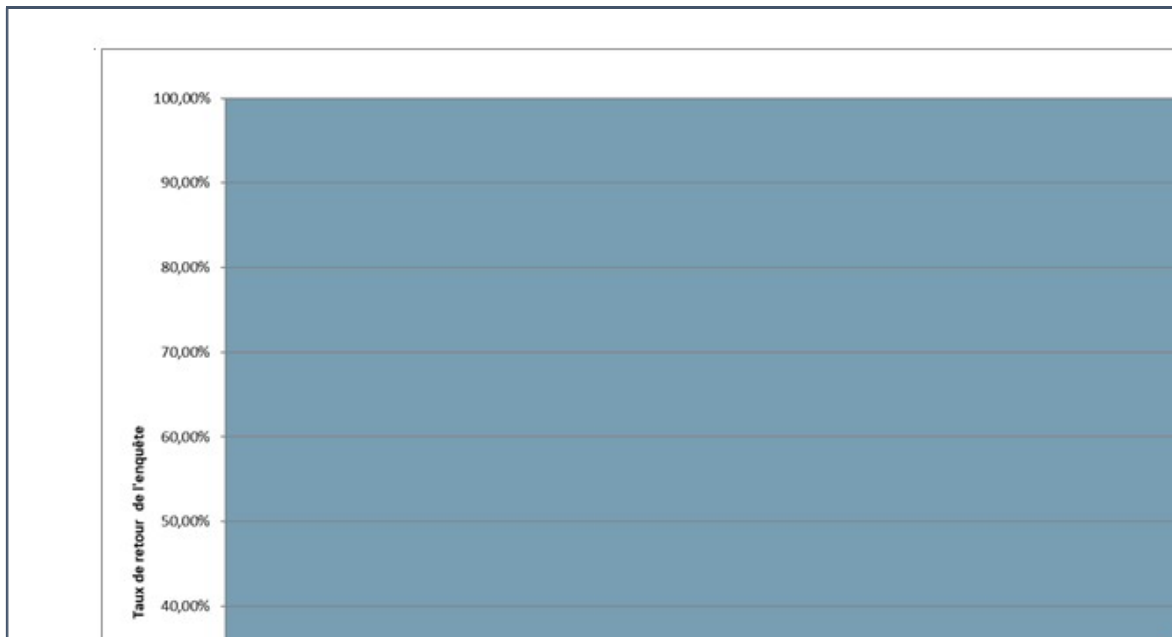
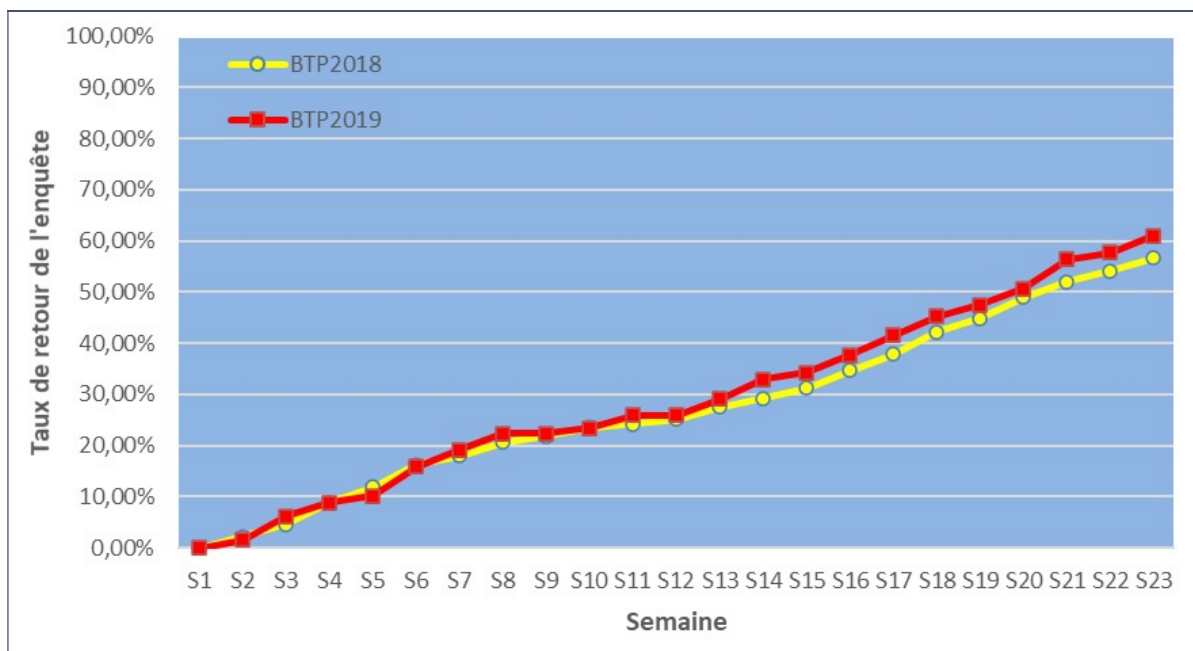


Figure 2 : Comparaison de l'évolution des taux de retour des enquêtes à destination des installations de gestion de déchets du BTP 2018 et 2019



Les enquêtes BTP 2018 et 2019 ont eu une durée équivalente de 23 semaines. L'évolution des taux de retours est relativement similaire pour les enquêtes 2018 et 2019, avec une légère augmentation des taux en fin d'enquête pour l'année 2019.

Les relances téléphoniques qui ont jalonné l'enquête ont permis d'atteindre un **taux de retour égal à 61%**. **Pour rappel, le taux de réponse atteint pour l'enquête BTP 2018 était de 57%**. La dernière relance, qui a visé en priorité les groupes ayant plusieurs installations a permis une nette augmentation du taux de retour.

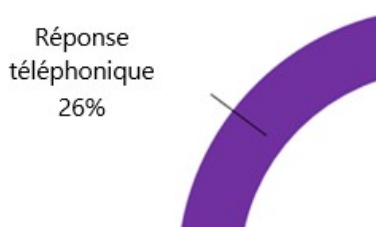
Au 14 juin 2021, date de clôture de l'enquête, 235 sur 385 installations ont répondu à l'enquête, soit 61% du périmètre d'enquête.

1.1.2.2. Bilan des réceptions des questionnaires d'enquête

Les réponses ont été majoritairement reçues par voie dématérialisée (mails 74 %). Aucune réponse n'a été reçue par courrier. A noter que **26 % des réponses ont été obtenues par téléphone.** Ces réponses téléphoniques correspondent en partie à des entretiens menés par Trident Service et Recovering afin de recueillir les données d'enquête tout en accompagnant les exploitants dans le remplissage des documents d'enquête. Les réponses téléphoniques correspondent également à des retours d'exploitant indiquant que leur activité ne rentrait pas dans le champ d'enquête ou pour indiquer une cessation d'activité.

Figure 3 : Bilan des réceptions par type de réception

Figure 5 : Bilan des ré



Le tableau ci-dessous détaille le nombre de réponses obtenues par département.

Tableau 3 : Nombre de réceptions par département

Département	Nombre d'installations enquêtées		Nombre d'installations ayant répondu		Taux de retour	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Ardennes – 08	22	17	13	10	59%	59%
Aube – 10	44	38	28	24	63%	63%
Marne – 51	59	49	29	32	49%	65%
Haute-Marne – 52	23	25	15	16	65%	64%
Meurthe-et-Moselle – 54	57	43	36	29	63%	66%
Meuse – 55	30	30	18	13	60%	43%
Moselle – 57	80	58	50	32	62%	55%
Bas-Rhin – 67	67	63	36	42	53%	67%
Haut-Rhin – 68	49	33	22	18	44%	55%
Vosges – 88	31	29	15	19	48%	66%
TOTAL	462	386	262	235	57%	61%

Sur le périmètre d'enquête, le département du Bas-Rhin présente le taux de retour le plus élevé avec 67 % de réponses tandis que le département de la Meuse a le taux de retour le plus faible avec 43 % alors que le taux de retour était plus élevé pour l'enquête BTP 2018. On constate une augmentation du taux de retour entre les deux enquêtes sur plusieurs départements (la Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges) et une diminution sur d'autres (la Meuse et la Moselle notamment) qui mènent à un résultat globalement plus élevé pour l'enquête BTP 2019.

1.1.3. Compléments d'informations via les données GEREP

La signature d'une convention entre la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), a permis à l'Observatoire 2019 d'accéder aux données issues de la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP. Cette base de données est alimentée par les données déclarées chaque année par les exploitants d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les ICPE ayant obligation de déclarer leurs informations sont celles soumises à autorisation et enregistrement préfectoral. Les données issues de la BDREP ont permis de compléter les informations collectées via les enquêtes, en particulier en ce qui concerne la valorisation de déchets inertes en remblaiement de carrières dans le cadre de leur remise en état.

1.2. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Entreprise de TP »

1.2.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)

Avant de réaliser l'enquête, il était nécessaire de faire un échantillonnage des entreprises de TP à l'échelle de la Région Grand Est. L'échantillon a été défini de façon à disposer d'un échantillon de réponses aussi représentatif que possible, comportant au moins des entreprises appartenant aux différentes branches des activités TP et intervenant sur les différents départements de la Région Grand Est. Un échantillon d'étude quantitative est dit représentatif lorsqu'il possède les mêmes caractéristiques que la population que l'on souhaite étudier (population mère). Faute d'une représentativité suffisante, les résultats obtenus sur un échantillon ne peuvent être généralisés à la population étudiée. L'échantillon a été défini en ciblant :

- un niveau de confiance – qui correspond à la probabilité que l'échantillon reflète fidèlement les comportements de la population – de 95%,
- une marge d'erreur inférieure à 10% entre les réponses de la population et celles de l'échantillon.

Le tableau ci-après présente en conséquence la taille de la population ayant été ciblée, par département.

Tableau 4 : Nombre d'entreprises de TP ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP

Département	Nombre d'entreprises de TP ciblées
Ardennes (08)	5
Aube (10)	6
Marne (51)	10
Haute-Marne (52)	3
Meurthe-et-Moselle (54)	11
Meuse (55)	3
Moselle (57)	18
ex Bas-Rhin(67)	17
ex Haut-Rhin (68)	12
Vosges (88)	6
TOTAL	91

1.2.2. Méthodologie d'enquête

1.2.2.1. Elaboration des questionnaires d'enquête

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des entreprises de TP, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque entreprise : coordonnées, principales activités, localisation des chantiers, ... ;
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2019 : tonnages par catégorie et types de déchets ainsi que leur devenir / destination ;
- Des informations sur la consommation de matériaux alternatifs aux matériaux « neufs » sur les chantiers ;
- Des renseignements concernant les freins rencontrés pour trier davantage à la source ;
- La connaissance des entreprises concernant la loi dite « AGEC¹ » et leur souhait ou non d'obtenir davantage de renseignement à ce sujet.

Dans le but de maximiser le taux de retours à l'enquête, le questionnaire a été mis en ligne sur le site Drag'N Survey. Certaines questions posées ont été simplifiées pour que le questionnaire soit plus ergonomique. Les entreprises ayant répondu à l'enquête « en ligne » ont été contactées ensuite par téléphone pour compléter les réponses reçues.

Les entreprises ayant répondu en 2018 ont également reçu le questionnaire prérempli avec les données 2018, en version Word dans le but de leur faire gagner du temps pour l'enquête 2019.

1.2.2.2. Envoi du questionnaire d'enquête (1^{er} envoi)

L'ensemble des envois des questionnaires d'enquête a eu lieu sous forme dématérialisée, entre le 20 janvier 2021 et le 10 février 2021.

Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné comme coordonnées d'une entreprise, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé des documents d'enquête.

Dans le but d'optimiser l'ensemble de l'enquête une adresse e-mail dédiée a été créée : enquete.btp@tridentservice.com.

Les pièces jointes transmises à chaque acteur étaient les suivantes :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Lien d'accès au questionnaire d'enquête en ligne et questionnaire d'enquête au format Word en pièce jointe pour les entreprises préférant ce format ;
- Bilan régional de l'Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et de Travaux Publics réalisé sur la production 2018 et la gestion des déchets du BTP pour le territoire du Grand Est par Recovering et Trident Service (format PDF).

Dans un premier temps, Trident Service a contacté les 135 entreprises de l'échantillon cible défini en début d'enquête. Ces entreprises ont été contactées par mail entre le 19 janvier et le 10 février 2021.

Dans un second temps, pour augmenter le taux de retour, 100 entreprises supplémentaires ont été contactées par mail (élargissement du périmètre cible pour atteindre l'échantillon visé). L'envoi des questionnaires d'enquête à ces entreprises a été fait le 19 avril 2021.

¹ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Au total, 235 entreprises de TP de la région Grand Est ont été contactées.

Aucun envoi courrier n'a été nécessaire pour cette enquête.

A la demande des organisations professionnelles, une version du questionnaire pouvant être complétée directement sur Internet (format « Google Forms ») a également été éditée par Recovering et Trident Service. Les organisations professionnelles – en particulier la F RTP dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises de TP – ont alors diffusé ce questionnaire auprès de leurs adhérents, ce qui a permis de mobiliser des entreprises supplémentaires.

13 entreprises de TP ont répondu directement sous le format « questionnaire en ligne ». Sur ces 13 retours, un seul a pu être intégralement exploité d'un point de vue quantitatif : les réponses n'ayant pas pu être exploitées d'un point de vue quantitatif concernaient des entreprises ne pouvant pas donner le détail des déchets produits.

1.2.2.3. Réception des questionnaires d'enquête

Lorsqu'une enquête était reçue par mail, elle était traitée selon la procédure suivante :

- Etape 1 : Rangement de l'enquête réceptionnée sous format Word ou PDF dans notre base de données avec une dénomination unique permettant d'identifier le document une fois classé ;
- Etape 2 : Mise à jour du fichier de suivi ;
- Etape 3 : Réponse à l'interlocuteur de l'entreprise de la bonne réception des documents d'enquête et remerciement pour sa participation.

Plusieurs contrôles étaient effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié le fait que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des bordereaux s'effectue après avoir vérifié l'activité du site identifiée dans le PRPGD.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur était contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Trident Service ou les autres intervenants. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous relevions les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.2.2.4. Campagnes de relances auprès des entreprises n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances (mails et téléphoniques) ont été programmées auprès des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête. Le calendrier des campagnes de relances est présenté ci-après.

Tableau 5 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S3	20/01-10/02/2021	Envoi des questionnaires d'enquête	05/02/2021
R1	S8	16/02/2021	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	02/03/2021
R2	S12	02/03-	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas	22/03/2021

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
		08/03/2021	répondu	
R3	S16	09/04-13/04/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	27/04/2021
R4	S19	04/05-11/05/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	20/05/2021
R5	S21	20/05-22/05/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	31/05/2021

5 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête 2019, entre le 16/02/2021 et le 22/05/2021. Après relecture des bordereaux d'enquête par Recovering, des relances par mail et téléphone ont été effectuées auprès de chaque acteur pour lequel certaines données étaient manquantes et/ou incohérentes.

La méthodologie des relances, est la même que celle évoquée pour l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP. Le bilan des relances est présenté ci-après.

Tableau 6 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	8%
R2	24 %
R3	15 %
R4	19 %
R5	4 %
Total	70 %

L'impact des relances auprès des acteurs a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- Le retour des exploitants qui souhaitaient un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Suites aux vagues de relances, 161 entreprises, sur les 235 contactées, n'ont pas répondu à l'enquête.

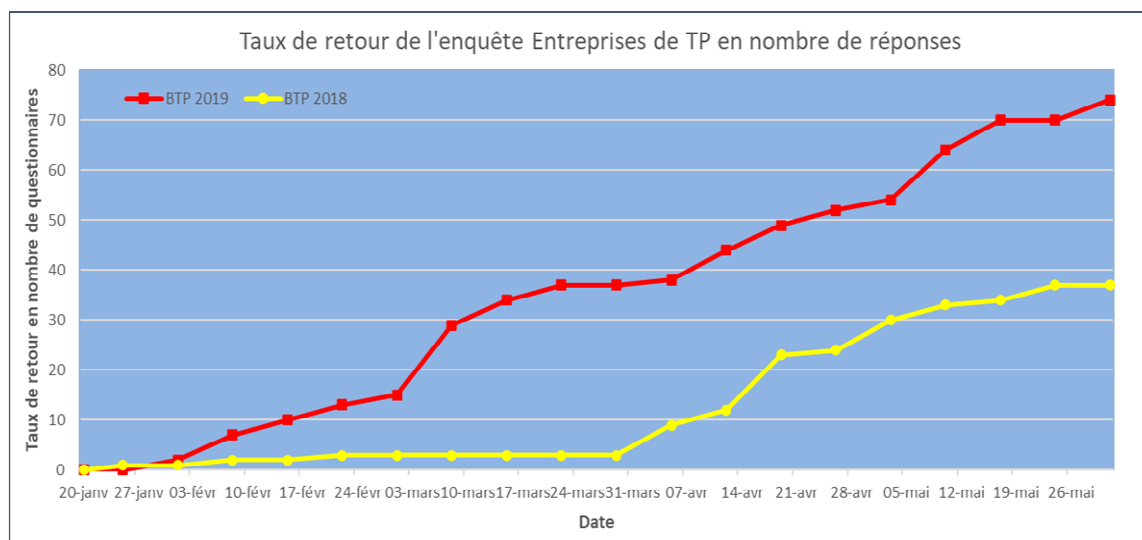
1.2.2.5. Fichier de suivi et indicateurs

De-même que pour l'enquête « Installations », un fichier de suivi a été construit pour cette enquête afin de compiler toutes les données sur l'avancement de l'enquête à destination des entreprises du BTP de la région Grand Est pour les données 2019. Il reprend les mêmes informations que celui de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP.

1.2.3. Retours des enquêtes

1.2.3.1. Evaluation du taux de retour

Figure 4 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP, et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018



Au 14 juin 2021, date de clôture de l'enquête, 74 entreprises de TP sur un échantillon cible de 91 entreprises ont répondu à l'enquête, soit un peu plus de 81% du périmètre d'enquête.

1.2.3.2. Bilan des réceptions des questionnaires d'enquête

La majorité des questionnaires retournés l'ont été par voie dématérialisée. Un seul questionnaire a été rempli par Trident Service à la suite d'un entretien téléphonique avec une entreprise.

Le tableau ci-après détaille le nombre de réponse par département.

Tableau 7 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Entreprises de TP » confondus

Département	Nombre d'entreprises ciblées	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible
Ardennes (08)	5	5	100 %
Aube (10)	6	4	67 %
Marne (51)	10	7	70 %
Haute-Marne (52)	3	1	33 %
Meurthe-et-Moselle (54)	11	7	64 %
Meuse (55)	3	4	100 %
Moselle (57)	18	15	83 %
ex Bas-Rhin(67)	17	15	88 %
ex Haut-Rhin (68)	12	11	92 %
Vosges (88)	6	5	83 %
TOTAL	91	74	81 %

N.B. : Le taux de retour total présenté ci-dessus ne comptabilise pas les réponses réceptionnées après l'atteinte du nombre d'entreprises ciblées (ex : 3 entreprises comptabilisées dans le taux de retour du 55).

Afin de favoriser l'atteinte d'un taux de réponse correspondant à 100% de l'échantillon cible de 91 entreprises de TP, un nombre plus important d'entreprises a été sollicité (plus de 2 fois plus que l'échantillon cible). C'est pourquoi les taux de retour par rapport à l'échantillon ciblé sont pour certains départements supérieurs à 100%. Sur le périmètre d'enquête, contrairement à l'année précédente, des entreprises de tous les départements ont répondu à l'enquête. Pour rappel, dans l'enquête BTP 2018, 37 entreprises TP sur un échantillon cible de 40 entreprises avaient répondu. Deux fois plus ont répondu à l'enquête BTP 2019.

1.3. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête à « Entreprises de Bâtiment » (y compris démolition de bâtiments)

1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)

Avant de réaliser l'enquête, il était nécessaire de faire un échantillonnage des entreprises de Bâtiment (y compris entreprises de démolition de bâtiments) à l'échelle de la Région Grand Est. L'échantillon a été défini de façon à disposer d'un échantillon de réponses aussi représentatif que possible, comportant au moins des entreprises appartenant aux différentes branches des activités Bâtiment, et intervenant sur les différents départements de la Région Grand Est. Un échantillon d'étude quantitative est dit représentatif lorsqu'il possède les mêmes caractéristiques que la population que l'on souhaite étudier (population mère). Faute d'une représentativité suffisante, les résultats obtenus sur un échantillon ne peuvent être généralisés à la population étudiée. L'échantillon a été défini en ciblant :

- un niveau de confiance – qui correspond à la probabilité que l'échantillon reflète fidèlement les comportements de la population – de 95%,
- une marge d'erreur inférieure à 10% entre les réponses de la population et celles de l'échantillon.

Le tableau ci-après présente en conséquence la taille de la population ayant été ciblée, par département.

Tableau 8 : Nombre d'entreprises de Bâtiment ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment

Département	Nombre d'entreprises de Bâtiment – hors démolition – ciblées	Nombre d'entreprises de démolition de bâtiment ciblées
Ardennes (08)	4	1
Aube (10)	6	1
Marne (51)	11	3
Haute-Marne (52)	3	0
Meurthe-et-Moselle (54)	9	10
Meuse (55)	3	0
Moselle (57)	15	8
ex Bas-Rhin(67)	22	14
ex Haut-Rhin (68)	14	9
Vosges (88)	7	4
TOTAL	96	49

1.3.2. Méthodologie d'enquête

1.3.2.1. Elaboration des questionnaires d'enquête

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des entreprises de bâtiment hors démolition, et un questionnaire à destination des entreprises de démolition de bâtiments, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque entreprise : coordonnées, principales activités, localisation des chantiers, ... ;
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2019 : tonnages par catégorie et types de déchets ainsi que leur devenir / destination ;
- Des renseignements concernant les freins rencontrés pour trier davantage à la source ;
- La connaissance des entreprises concernant la loi dite « AGEC² » et leur souhait ou non d'obtenir davantage de renseignement à ce sujet.

Dans le but de maximiser le taux de retours à l'enquête, le questionnaire a été mis en ligne sur le site Drag'N Survey. Certaines questions posées ont été simplifiées pour que les questionnaires soient plus ergonomiques. Les entreprises ayant répondu à l'enquête « en ligne » ont été contactée ensuite par téléphone pour compléter les réponses reçues.

Les entreprises ayant répondu en 2019 ont également reçu le questionnaire prérempli avec les données 2018, en version Word dans le but de leur faire gagner du temps pour l'enquête 2019.

1.3.2.2. Envoi du questionnaire d'enquête (1^{er} envoi)

Il a été privilégié un envoi dématérialisé des questionnaires d'enquête BTP 2018. L'ensemble des envois a eu lieu entre le 20 janvier 2021 et le 10 février 2021.

Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné comme coordonnées d'une entreprise, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé des documents d'enquête.

Dans le but d'optimiser l'ensemble de l'enquête une adresse mail dédiée a été créée : enquete.btp@tridentservice.com.

Les pièces jointes transmises à chaque acteur étaient les suivantes :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Lien d'accès au questionnaire d'enquête en ligne et questionnaire d'enquête au format Word en pièce jointe pour les entreprises préférant ce format ;
- Bilan régional de l'Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et de Travaux Publics réalisé sur la production 2018 et la gestion des déchets du BTP pour le territoire du Grand Est par Recovering et Trident Service (format PDF).

Dans un premier temps, Trident Service a contacté les 230 entreprises de l'échantillon des entreprises du Bâtiment (hors démolition) ainsi que les 49 entreprises de l'échantillon des entreprises de Démolition. Ces entreprises ont été contactées par mail entre le 20 janvier 2021 et le 10 février 2021.

Dans un second temps, au vu des faibles taux de retour, 57 autres entreprises du Bâtiment (hors démolition) ont été contactées par mail. L'envoi des questionnaires d'enquête à ces entreprises a été fait le 19 avril 2021. Pour ces nouvelles entreprises, un appel téléphonique a été effectuée pour toutes

² LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

celles dont les coordonnées n'étaient pas connues. Cela a permis de présenter l'enquête aux exploitants avant l'envoi des documents par mail.

Au total, 370 entreprises de Bâtiment (dont 45 de démolition de bâtiments) de la région Grand Est ont été contactées.

Aucun envoi courrier n'a été nécessaire pour cette enquête.

A la demande de la CAPEB et de la FFB, une version du questionnaire pouvant être complétée directement sur Internet (format « Google Forms ») a également été éditée par Recovering. Les deux organisations professionnelles ont alors diffusé ce questionnaire auprès de leurs adhérents, ce qui a permis de mobiliser des entreprises supplémentaires.

27 entreprises ont répondu sous le format « questionnaire en ligne ». Sur ces 27 retours, 4 ont pu être intégralement exploités d'un point de vue quantitatif : les réponses n'ayant pas pu être exploitées d'un point de vue quantitatif concernaient des entreprises ne pouvant pas donner le détail des déchets produits.

1.3.2.3. Réception des questionnaires d'enquête

Lorsqu'une enquête est reçue par mail, elle est traitée selon la procédure suivante :

- Etape 1 : Rangement de l'enquête réceptionnée sous format Word ou PDF dans notre base de données avec une dénomination unique permettant d'identifier le document une fois classé ;
- Etape 2 : Mise à jour du fichier de suivi ;
- Etape 3 : Réponse à l'interlocuteur de l'entreprise de la bonne réception des documents d'enquête et remerciement pour sa participation.

Plusieurs contrôles ont été effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur a été contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Recovering. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous avons relevé les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.3.2.4. Campagnes de relances auprès des entreprises n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances (mails et téléphoniques) ont été programmées auprès des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête. Le calendrier des campagnes de relances est présenté ci-après.

Tableau 9 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment (y compris démolition de bâtiments)

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S3	20/01-10/02/2021	Envoi des questionnaires d'enquête	05/02/2021
R1	S7	16/02/2021	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	02/03/2021
R2	S9 et S10	02/03-08/03/2021	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	22/03/2021
R3	S14 et S15	09/04-13/04/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	27/04/2021
R4	S18 et S19	04/05-11/05/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	20/05/2021
R5	S20	20/05-22/05/2021	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	31/05/2021

5 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête entre le 16/02/2021 et le 22/05/2021. Après relecture des bordereaux d'enquête par Recovering, des relances par mail et téléphone ont été effectuées auprès de chaque acteur pour lequel certaines données étaient manquantes et/ou incohérentes.

La méthodologie des relances, est la même que celle évoquée pour l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP. Le bilan des relances est présenté ci-après.

Tableau 10 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	8 %
R2	15 %
R3	5 %
R4	8 %
R5	2 %
Total	37 %

L'impact des relances auprès des acteurs a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- Le retour des exploitants qui souhaitaient un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Suites aux vagues de relances, 254 entreprises, sur les 326 contactées, n'ont pas répondu à l'enquête.

1.3.2.5. Fichier de suivi et indicateurs

De-même que pour l'enquête « Installations », un fichier de suivi a été construit pour cette enquête afin de compiler toutes les données sur l'avancement de l'enquête BTP « Entreprises de bâtiment »

2019 de la région Grand Est. Il reprend les mêmes informations que celui de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP.

1.3.3. Retours des enquêtes

1.3.3.1. Evaluation du taux de retour

Le suivi de l'évolution des taux de réponse des entreprises du Bâtiment, respectivement les entreprises de bâtiment hors démolition, et les entreprises de démolition de bâtiments, pour l'enquête BTP 2019 du territoire de la région Grand Est est présenté ci-après.

Figure 5 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de Bâtiment (hors démolition de bâtiments), et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018

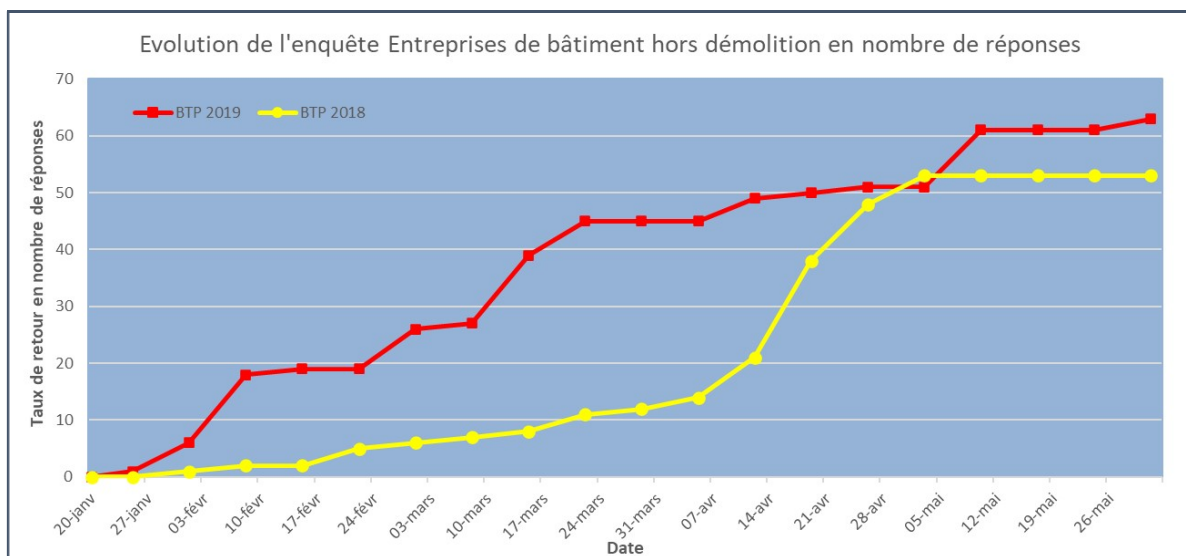
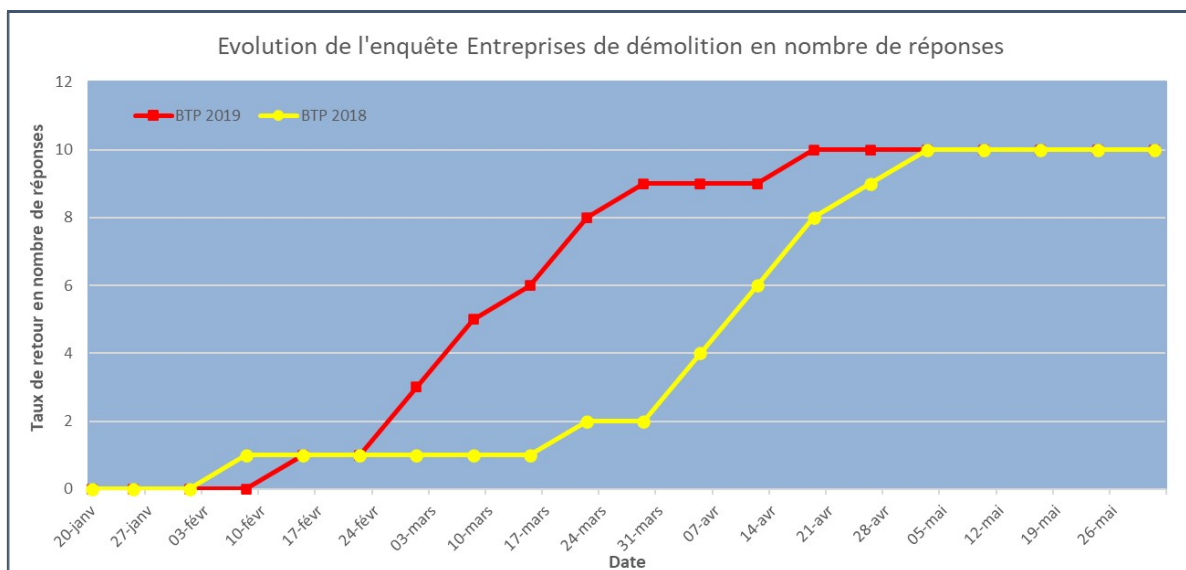


Figure 6 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2019 à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et comparaison avec l'évolution des taux de retour à l'enquête 2018



Au 14 juin 2021, date de clôture de l'enquête, 62 entreprises du Bâtiment hors démolition et 10 entreprises de démolition de bâtiment ont répondu à l'enquête.

Par rapport au périmètre d'enquête ciblé, cela représente :

- 65 % du périmètre d'enquête concernant les entreprises du Bâtiment hors démolition
- 20,4 % du périmètre d'enquête concernant les entreprises de Démolition.
- 50 % du périmètre d'enquête « Entreprises du Bâtiment (y compris démolition) » (périmètre total).

1.3.3.2. Bilan des réceptions des questionnaires d'enquêtes

La majorité des questionnaires retournés l'ont été par voie dématérialisée. Les deux dernières relances ont permis à Trident Service de remplir 13 questionnaires à la suite d'un entretien téléphonique avec une entreprise.

Les tableaux ci-après détaillent le nombre de réponses par département.

Tableau 11 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Bâtiment hors démolition » confondus

Département	Nombre d'entreprises ciblées	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible
Ardennes (08)	4	7	100 %
Aube (10)	6	1	17 %
Marne (51)	11	9	82 %
Haute-Marne (52)	3	0	0 %
Meurthe-et-Moselle (54)	9	4	44 %
Meuse (55)	3	2	67 %
Moselle (57)	15	14	93 %
ex Bas-Rhin(67)	22	4	18 %
ex Haut-Rhin (68)	14	7	45 %
Vosges (88)	7	14	100 %
TOTAL	96	62	65%

N.B. : Le taux de retour total présenté ci-dessus ne comptabilise pas les réponses réceptionnées après l'atteinte du nombre d'entreprises ciblées (ex : 7 entreprises comptabilisées dans le taux de retour du 88).

Tableau 12 : Taux de retour par département, spécifiques aux activités de démolition de bâtiments

Département	Nombre d'entreprises ciblées	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible
Ardennes (08)	1	0	0 %
Aube (10)	1	0	0 %
Marne (51)	3	1	33 %
Haute-Marne (52)	0	0	0 %
Meurthe-et-Moselle (54)	10	2	20 %
Meuse (55)	0	1	100 %
Moselle (57)	8	0	0 %
ex Bas-Rhin(67)	14	6	43 %
ex Haut-Rhin (68)	9	0	0 %
Vosges (88)	4	0	0 %
TOTAL	49	10	20 %

Sur le périmètre d'enquête, aucune entreprise de Bâtiment située en Haute-Marne n'a répondu. A l'inverse, le département des Vosges et celui des Ardennes sont les départements pour lesquels le taux de retour est le plus élevé.

1.4. Analyse des méthodologies d'enquête et pistes d'amélioration

Fond et forme du questionnaire :

Pour améliorer la complétude des questionnaires par les acteurs, les informations essentielles pourraient être davantage mises en avant ou priorisées en fonction des rubriques enquêtées.

Le caractère volumineux du questionnaire, bien qu'allégé par rapport à l'année d'enquête 2018, constitue encore un frein aux réponses des entreprises de TP.

Le même constat est fait qu'en 2018 : les entreprises de TP – hormis éventuellement celles qui exploitent une installation ICPE de gestion de déchets – ne sont pas familières de ce type d'enquête et encore moins du vocabulaire des « déchets » ce qui constitue un frein supplémentaire à leur implication. De plus la grande majorité des déchets produits par les entreprises de TP étant des déchets inertes, certaines se sentent également moins concernées par ce type d'enquête que leurs confrères du Bâtiment.

Mode de sollicitation des acteurs enquêtés :

Il a été confirmé cette année la nécessité de **privilégier les relances téléphoniques** afin d'atteindre un meilleur taux de retour. En effet, ces relances permettent d'avoir un contact avec l'entreprise plus informel qu'un contact par mail. Cela **permet également de déterminer rapidement l'interlocuteur en charge du remplissage du questionnaire d'enquête**, qui n'est pas toujours la personne à qui le mail de lancement d'enquête a été envoyé.

Appui des organisations professionnelles dans la diffusion de l'enquête :

L'enquête 2019 à destination des entreprises de TP n'a pas fait l'objet de mutualisation entre instances, mais **les organisations professionnelles, et notamment la FRTP dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises de TP – a diffusé à plusieurs reprises le questionnaire d'enquête à ses membres, ce qui a contribué à l'amélioration des taux de réponse** par rapport à l'année d'observation 2018.

A terme, **converger vers un unique questionnaire** qui alimentera les différentes études ou bases de données de la Région et des organisations professionnelles devrait permettre une plus forte mobilisation des acteurs ciblés.

Mutualisation des enquêtes à destination des entreprises de BTP et à destination des installations pour les acteurs concernés par plusieurs types d'enquêtes :

Afin de ne pas sur-solliciter les acteurs enquêtés, il est nécessaire de mieux coordonner les enquêtes à destination des entreprises de BTP et à destination des installations. Certains acteurs ont à la fois une entreprise de travaux, et exploitent une ou plusieurs installations de gestion de déchets. Détecter en amont ce type d'acteurs permettrait une meilleure mobilisation de leur part car ils ne seraient pas sollicités à plusieurs reprises.

Typologies d'acteurs enquêtés :

Afin de réduire encore la part de destination inconnue, il est nécessaire – dans la même perspective que le travail qui a été fait cette année d'observation – de continuer à interroger les acteurs équipés de concasseur ou autre équipement mobile, et utilisant ces équipements sur leurs propres chantiers (entreprises de TP ou éventuellement de démolition de bâtiments) ou bien en prestation de service sur d'autres chantiers qui ne sont pas des installations ICPE.

Plus largement, il est nécessaire de continuer à préciser/ approfondir avec les entreprises de TP ce qui concerne :

- les quantités réemployées et les quantités de déchets à proprement parler produites,
- les destinations de leurs déchets inertes pour réduire la part de « destinations inconnues ».

2. Production des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2019

2.1. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus des chantiers de TP en Région Grand Est

Les quantités de matériaux et déchets produits par les travaux publics en région Grand Est en 2019 sont évaluées à partir des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête « TP » portant sur les données 2019. Les quantités évaluées sont par la suite mises en perspectives avec une méthodologie de calcul basée sur l'extrapolation de ratio de production par habitant issus d'une enquête nationale menée en 2014, ainsi qu'avec les données extrapolées à partir de l'enquête « TP » portant sur les données 2018, et avec les données issues du PRPGD (évaluation faite par la CERC).

2.1.1. Evaluation à partir des résultats de l'enquête TP 2019

2.1.1.1. Matériaux et déchets inertes

Le réemploi est défini par la réglementation, et correspond à l'utilisation d'un matériau ou produit, sans opération de traitement, et dans son application d'origine.

Les définitions et les évolutions réglementaires sont souvent mal connues des entreprises. Dans le questionnaire d'enquête, afin d'éviter toute confusion, **le terme « réemploi » n'a pas été utilisé dans l'enquête : les opérations ont été décrites dans le but qu'elles soient comprises par tous**, sans ambiguïté. **Sont considérées comme « réemploi » les opérations suivantes :**

- **Utilisation sur le chantier sans traitement,**
- **Utilisation sur un autre chantier sans traitement, et sans transiter par une plateforme intermédiaire.**

Deux cas de figures ont été rencontrés en analysant les réponses aux enquêtes 2019 :

- Les entreprises ont détaillé le devenir des matériaux et déchets, en déclarant un tonnage de déchets et un tonnage de matériaux utilisés directement sur le chantier ou sur un autre chantier sans traitement. Ce qu'elles ont déclaré dans le second cas a alors été considéré comme tonnage réemployé.
- Les entreprises ont indiqué un tonnage sans plus de précision. Ce tonnage déclaré a alors été considéré comme un tonnage de déchets, et il a été supposé que les entreprises n'avaient pas tracé/ pas estimé le tonnage réemployé.

2.1.1.1.1. Evaluation du tonnage de déchets inertes (hors réemploi) à partir de l'analyse des réponses à l'enquête TP

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de déchets inertes (hors réemploi) produit par les entreprises de TP en 2019.

Tableau 13 : Nombre de réponses exploitables obtenues

Nombre total d'entreprises de TP	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de déchets inertes
1 842 (dont 371 de plus de 10 salariés)	92 (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	67	56 (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 13%)

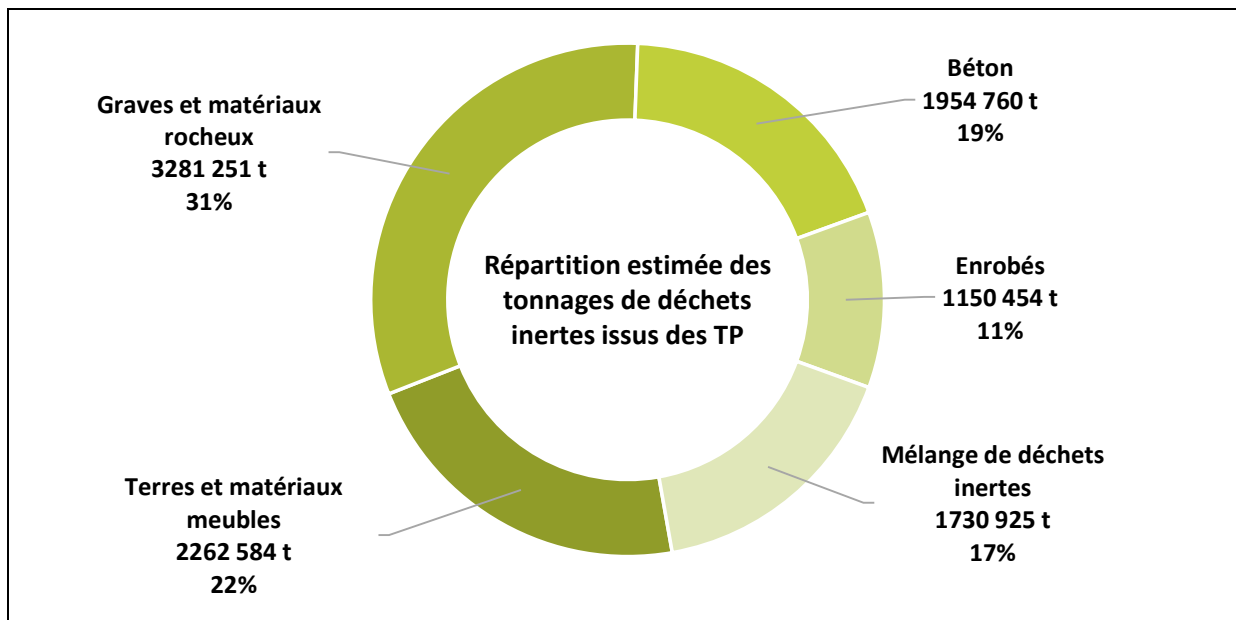
A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

- Pour chaque code NAF correspondant aux activités de TP, estimation d'un ratio « tonne de déchet/ salarié », tous départements confondus ;
- Multiplication de ce ratio par le nombre d'effectifs total par code NAF et par département.

Par cette approche, il est estimé que les entreprises de TP ont produit en 2019 de l'ordre de 10,38 millions de tonnes de déchets inertes en Région Grand Est.

En utilisant la même approche, la répartition entre les différentes typologies de déchets inertes générées par les Travaux Publics a été estimée et est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 7 : Répartition entre les différentes typologies déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.1.1.2. Evaluation du tonnage de matériaux inertes réemployés à partir de l'analyse des réponses à l'enquête TP

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de matériaux inertes réemployés par les entreprises de TP de la Région Grand Est en 2019.

Tableau 14 : Nombre de réponses exploitables obtenues

Nombre total d'entreprises de TP	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de matériaux inertes réemployés
1 842 (dont 371 de plus de 10 salariés)	92 <i>(pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)</i>	67	35 <i>(→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 17%)</i>

A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

- Pour chaque code NAF correspondant aux activités de TP, estimation d'un ratio « tonne de déchet/ salarié », tous départements confondus ;
- Multiplication de ce ratio par le nombre d'effectifs total par code NAF et par département.

N.B. : Aucune entreprise sous le code NAF 42.9 (activités « OUVRAGES ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION RELATIFS À D'AUTRES PROJETS DE GÉNIE CIVIL » n'ont indiqué de tonnage réemployé. Avec cette méthodologie d'extrapolation, le tonnage de matériaux inertes réemployés pour ce code NAF est donc nul.

Par cette approche, il est estimé que les entreprises de TP ont réemployé en 2019 de l'ordre de 5,22 millions de tonnes de matériaux inertes en Région Grand Est.

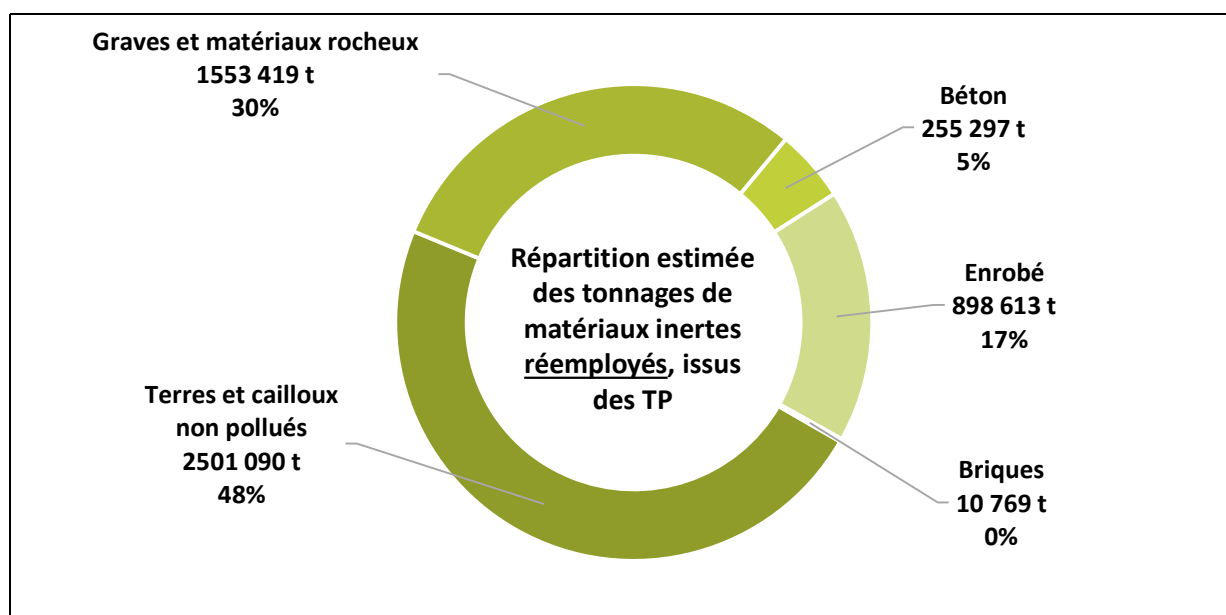
Le taux de réemploi, défini comme étant égal au tonnage de matériaux réemployé, divisé par la somme du tonnage réemployé et du tonnage de déchets, est alors estimé à 33% en 2019.

Ce taux peut être mis en perspective avec :

- Le taux de 30% qui avait été retenu dans le cadre de l'Observation 2018 ;
- Le taux de 19,7% qui avait été retenu dans le PRPGD/étude CERC. Pour mémoire, ce dernier taux était néanmoins jugé faible par plusieurs représentants d'entreprises de TP qui s'accordent sur le fait que toutes activités TP confondues, le taux de réemploi au global est certainement plus proche de 30% que de 20%.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP ayant fait l'objet d'un réemploi, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

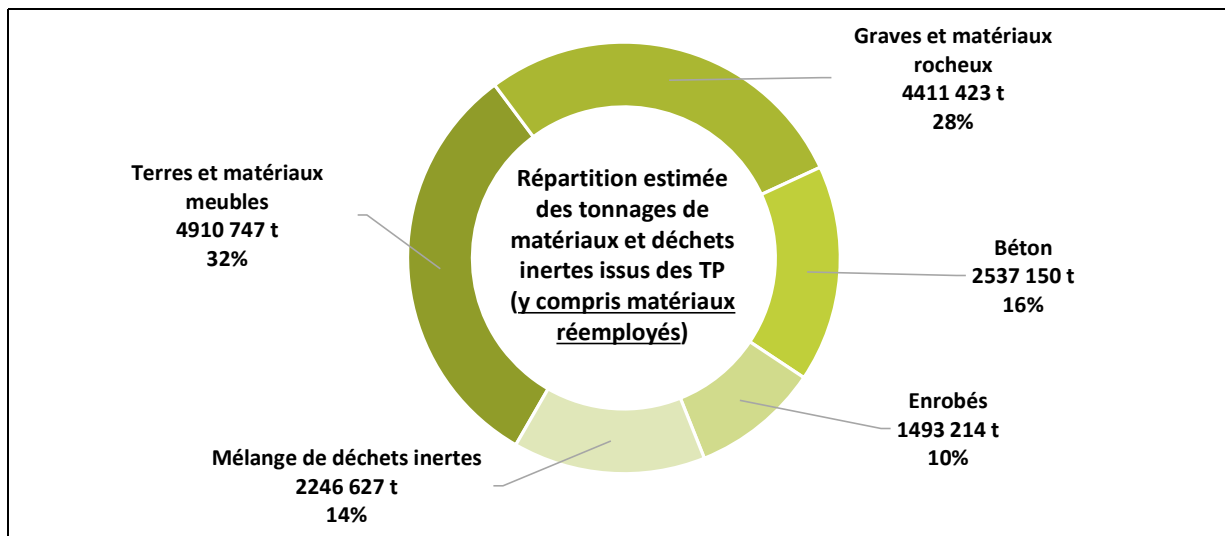
Figure 8 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP réemployés en 2019 en Région Grand Est, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



Au global, la répartition estimée entre les différentes typologies de matériaux et déchets inertes issus des TP, est présentée sur la figure ci-après. **Comme mentionné précédemment, cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des**

données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).

Figure 9 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux et déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées

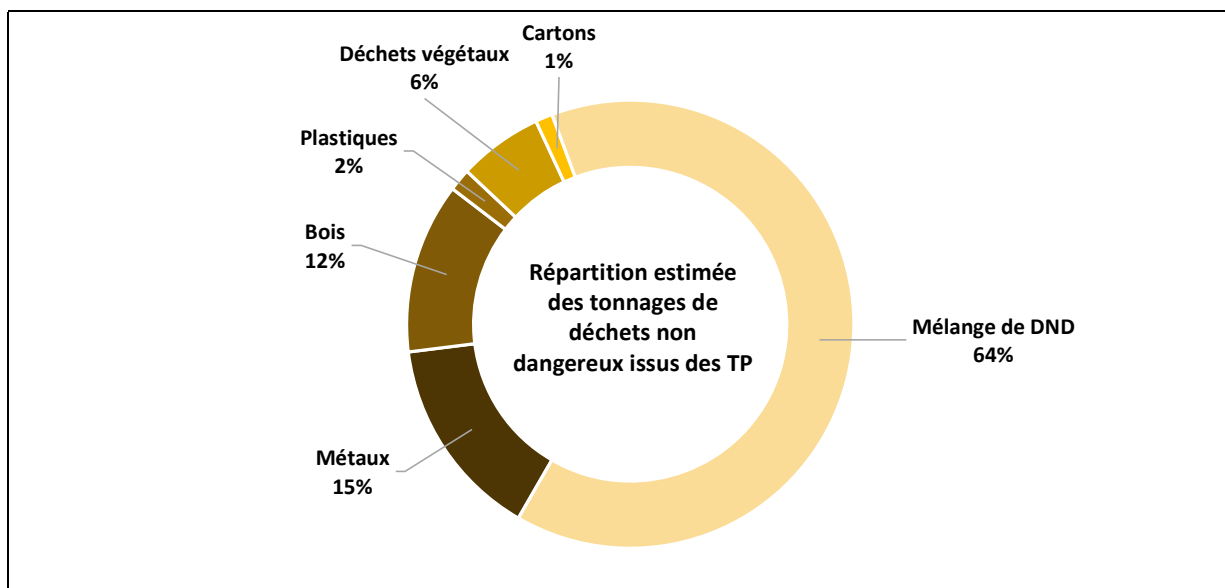


2.1.1.2. Déchets non dangereux (non inertes)

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets non dangereux non inertes, le tonnage total de déchets non dangereux générés par les entreprises de travaux publics en 2019 est estimé à environ 243 000 tonnes sur la Région Grand Est.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) issus des TP, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 10 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées

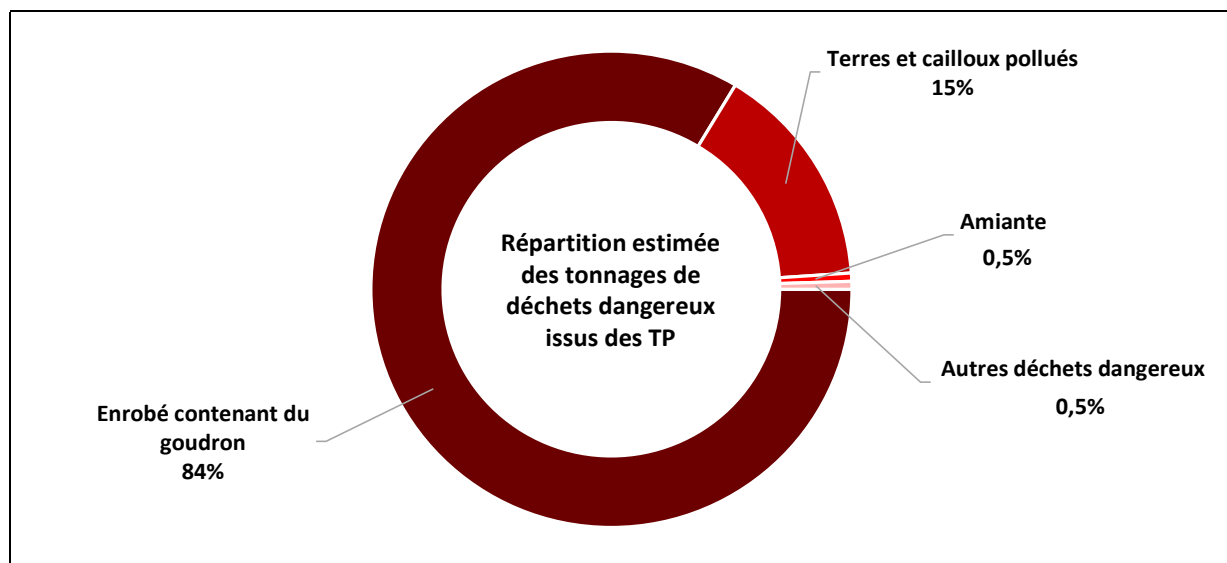


2.1.1.3. Déchets dangereux

En appliquant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets dangereux, le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de travaux publics en 2019 est estimé à environ 13 000 tonnes sur la Région Grand Est.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets dangereux issus des TP, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 11 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2018)

Le tableau ci-après synthétise quelles sont les quantités de matériaux et déchets inertes, non dangereux non inertes, et dangereux estimés respectivement via l'extrapolation des données d'enquête TP 2019, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD (données CERC 2016), l'extrapolation des données d'enquête TP 2018 et l'exploitation des données nationales du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

Tableau 15 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment

Catégorie de matériaux et déchets	Observation 2019	PRPGD (2016)	Observation 2018	Extrapolation des données issues du SOeS ³
Matériaux et déchets inertes issus des TP	10,4 Mt de déchets + 5,2 Mt de matériaux inertes réemployés	9,6 Mt de déchets + 2,3 Mt de matériaux inertes réemployés	13,6 Mt de déchets + 5,8 Mt de matériaux inertes réemployés	≈ 15,4 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	≈ 243 000 t	≈ 68 000 t	≈ 119 000 t (chiffres non retenus → chiffres SOeS considérés)	≈ 306 200 t
Déchets dangereux issus des TP	≈ 13 000 t	≈ 110 000 t provenant des TP <u>et du Bâtiment</u>	≈ 41 100 t	≈ 149 300 t

2.1.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les entreprises de TP en Région Grand Est en 2019 et données retenues

En ce qui concerne les matériaux et déchets inertes et non dangereux non inertes issus des TP, bien que l'échantillon d'entreprises cible n'ait pas été atteint pour certains départements, l'extrapolation provenant des données terrains de 2019 semble plausible. Il est donc choisi de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation de l'enquête TP 2019**.

En ce qui concerne les déchets dangereux, les tonnages estimés par la méthode d'extrapolation des données d'enquête semblent très sous-estimés. Eu égard au degré de fiabilité dans les réponses aux enquêtes – aussi bien TP que bâtiment – dans le cadre du présent travail d'Observation 2019, et étant donné que les estimations considérées dans le PRPGD reposaient sur une approche théorique, il est choisi de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation des données nationales « SOeS »**.

Les tonnages retenus sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de TP en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2019

Catégorie de matériaux et déchets	Tonnages estimés retenus dans le cadre de l'Observation 2019
Matériaux et déchets inertes issus des TP	10,4 Mt de déchets + 5,2 Mt de matériaux inertes réemployés
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	≈ 243 000 t
Déchets dangereux issus des TP	≈ 149 300 t

³ L'enquête la plus récente concernant les déchets produits par des chantiers du BTP en France a été publiée en mars 2017, et porte sur les déchets produits en 2014. Cette enquête a été réalisée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer). Le SOeS a interrogé dans ce cadre – en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014 – 7 049 établissements appartenant au secteur du BTP. 70% des entreprises interrogées ont répondu à l'enquête.

2.2. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est

Les quantités de matériaux et déchets produits par les chantiers de bâtiments réalisés en région Grand Est en 2019 sont évaluées à partir des réponses obtenues dans le cadre des enquêtes « entreprises de Bâtiment » portant sur les données 2019. Les quantités évaluées sont par la suite comparées avec une méthodologie de calcul basée sur l'extrapolation de ratio de production par habitant issus d'une enquête nationale menée en 2014, ainsi qu'avec les données extrapolées à partir de l'enquête « entreprises de Bâtiment » portant sur les données 2018, avec les données issues du PRPGD (évaluation faite par la CERC) et avec les données extrapolées issues de l'étude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire (en date de mai 2019).

2.2.1. Extrapolation à partir des résultats de l'enquête Bâtiment (y compris démolition)

Les quantités de déchets produites par les entreprises de bâtiment sur la Région Grand Est sont évaluées via une méthodologie d'extrapolation des réponses obtenues. Dans les questionnaires d'enquête, il était demandé aux entreprises de déclarer les quantités de déchets produites sur leurs chantiers en Région Grand Est en 2019, par catégorie : déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux. **A partir de ces données, un ratio de tonnes de déchets produites par salarié a été calculé.** L'extrapolation a été réalisée à partir du ratio « tonnes par employé » **calculé par type d'activité** ainsi que des effectifs des entreprises présentes sur le territoire.

2.2.1.1. Déchets inertes produits en 2019

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de déchets inertes produit par les entreprises de Bâtiment en 2019.

Tableau 17 : Nombre de réponses exploitables obtenues

	Nombre total d'entreprises	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de matériaux et déchets inertes
Enquête Bâtiment, hors démolition	20 235 (dont 1 659 de plus de 10 salariés)	96 entreprises en considérant toutes les entreprises de démolition, ou 91 entreprises en considérant celles de plus de 10 salariés (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	69 entreprises	56 entreprises (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 13% en considérant toutes les entreprises de bâtiment hors démol. Et en considérant les entreprises de + de 10 salariés)
Enquête Démolition	97 entreprises (dont 18 de plus de 10 salariés)	49 entreprises en considérant toutes les entreprises de démolition, ou 16 entreprises en considérant celles de plus de 10 salariés (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	9 entreprises	7 entreprises (de plus de 10 salariés) (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 35% en considérant toutes les entreprises de démolition ; marge d'erreur de 30% en considérant les entreprises de + de 10 salariés)

A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

- Pour chaque code NAF correspondant aux activités de Bâtiment – respectivement Bâtiment hors démolition, et Démolition de bâtiments – estimation d'un ratio « tonne de déchet/ salarié », tous départements confondus ;
- Multiplication de ce ratio par le nombre d'effectifs total par code NAF et par département.

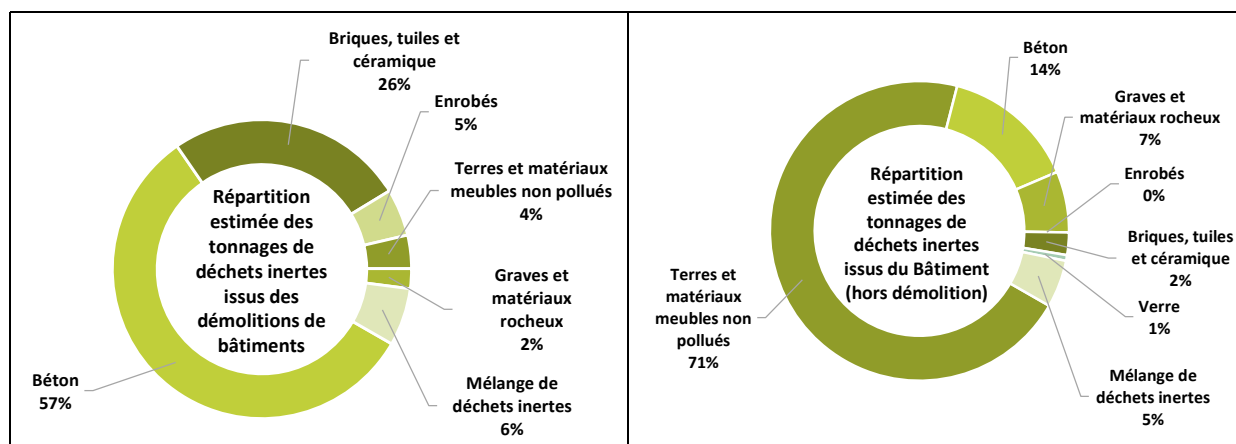
Par cette approche, il est estimé qu'en 2019 en Région Grand Est :

- les entreprises de bâtiment, hors démolition, ont produit de l'ordre de 0,8 millions de tonnes de déchets inertes

- les entreprises de démolition de bâtiments ont produit de l'ordre de 1,1 millions de tonnes de déchets inertes.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets inertes issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 12 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées

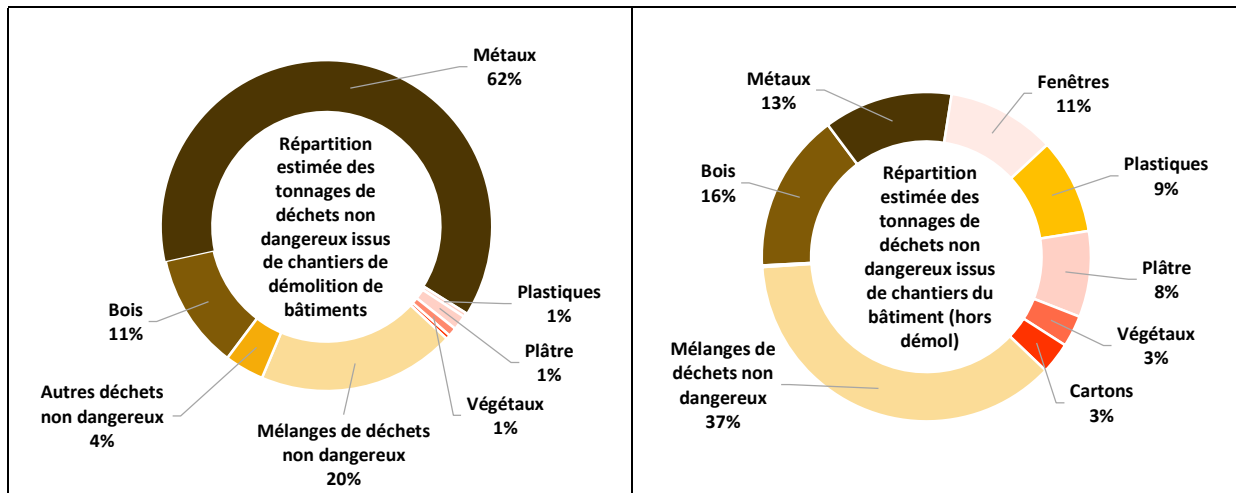


2.2.1.2. Déchets non dangereux (non inertes)

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets non dangereux non inertes, le tonnage total de déchets non dangereux générés par les entreprises de Bâtiment en 2019 est estimé à environ 233 000 tonnes sur la Région Grand Est, dont 57 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 13 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées

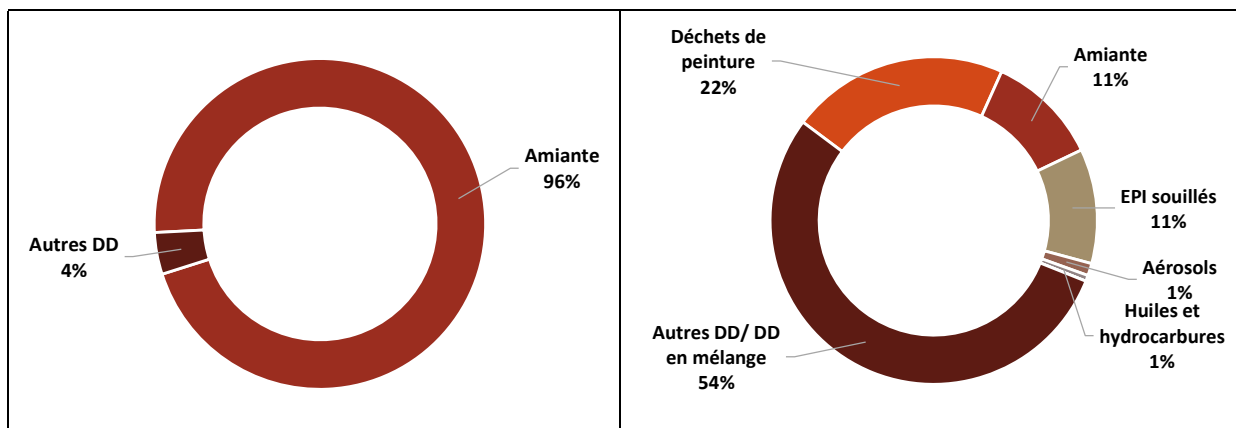


2.2.1.3. Déchets dangereux

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets dangereux, le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de Bâtiment en 2019 est estimé à environ 46 000 tonnes sur la Région Grand Est, dont 36 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets dangereux issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).**

Figure 14 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2019, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment, et extrapolées



2.2.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2018)

Le tableau ci-après synthétise quelles sont les quantités de matériaux et déchets inertes, non dangereux non inertes, et dangereux estimés respectivement via l'extrapolation des données d'enquête Bâtiment 2019, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD (données CERC 2016), l'extrapolation des données d'enquête Bâtiment 2018 et l'exploitation des données nationales du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

Tableau 18 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment

Catégorie de matériaux et déchets	Observation 2019	PRPGD (2016)	Observation 2018	Extrapolation des données issues du SOeS ⁴	Etude « REP » Bâtiment ⁵
Déchets inertes du Bâtiment compris démolition (y)	1,9 Mt (dont 1,1 Mt issus de la démolition de Bâtiments)	1,92 Mt (dont 1,16 Mt issus de la démolition de Bâtiments)	1,2 Mt (dont 0,3 Mt issus de la démolition de Bâtiments)	≈ 2,7 Mt	
Déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment compris démolition (y)	≈ 233 000 t	≈ 1 279 000 t	≈ 350 000 t (chiffres non retenus → chiffres SOeS considérés)	≈ 827 900 t	≈ 841 100 t (hors certaines typologies de déchets types moquettes, faux plafonds, ...)
Déchets dangereux issus du Bâtiment (y compris démolition)	≈ 46 000 t	≈ 110 000 t provenant des TP et du Bâtiment	≈ 105 000 t	≈ 87 700 t	

2.2.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les chantiers du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est en 2019 et données retenues

En ce qui concerne les déchets inertes du Bâtiment, bien que l'échantillon d'entreprises ayant répondu soit relativement faible, l'extrapolation provenant des données terrains semble plausible. Il est donc choisi de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation des enquêtes Bâtiment 2019**.

⁴ L'enquête la plus récente concernant les déchets produits par des chantiers du BTP en France a été publiée en mars 2017, et porte sur les déchets produits en 2014. Cette enquête a été réalisée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer). Le SOeS a interrogé dans ce cadre – en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014 – 7 049 établissements appartenant au secteur du BTP. 70% des entreprises interrogées ont répondu à l'enquête.

⁵ Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire - Mai 2019

En ce qui concerne les déchets non dangereux, les réponses à l'enquête dans le cadre du présent Observatoire semblent relativement peu fiables (très peu de réponses et souvent incomplètes ou imprécises). Les chiffres considérés dans le PRPGD, lorsqu'ils sont considérés plus précisément par typologie, présentent des surestimations ou sous-estimations qui peuvent être importantes également en fonction des flux. Il est choisi de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation des données nationales issues de l'étude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire**, datant de mai 2019.

En ce qui concerne les déchets dangereux, eu égard au même degré de fiabilité dans les réponses aux enquêtes – aussi bien TP que bâtiment – dans le cadre du présent travail d'Observation 2019, et étant donné que les estimations considérées dans le PRPGD reposaient sur une approche théorique, il est choisi de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation des données nationales « SOeS »**.

Les tonnages retenus sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de Bâtiment en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2019

Catégorie de matériaux et déchets	Tonnages estimés retenus dans le cadre de l'Observation 2019
Matériaux et déchets inertes issus du Bâtiment	1,9 Mt (dont 1,1 Mt issus de la démolition de Bâtiments)
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	≈ 841 100 t (hors certaines typologies de déchets types moquettes, faux plafonds, ...)
Déchets dangereux issus du Bâtiment	≈ 87 700 t

2.3. Bilan de la production des déchets du BTP

La figure et le tableau ci-après synthétisent les tonnages de matériaux et déchets produits sur les chantiers du BTP de la Région Grand Est, retenus dans le cadre du PRPGD (année de référence 2016), et dans le cadre des Observations 2018 et 2019.

Figure 15 : Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019

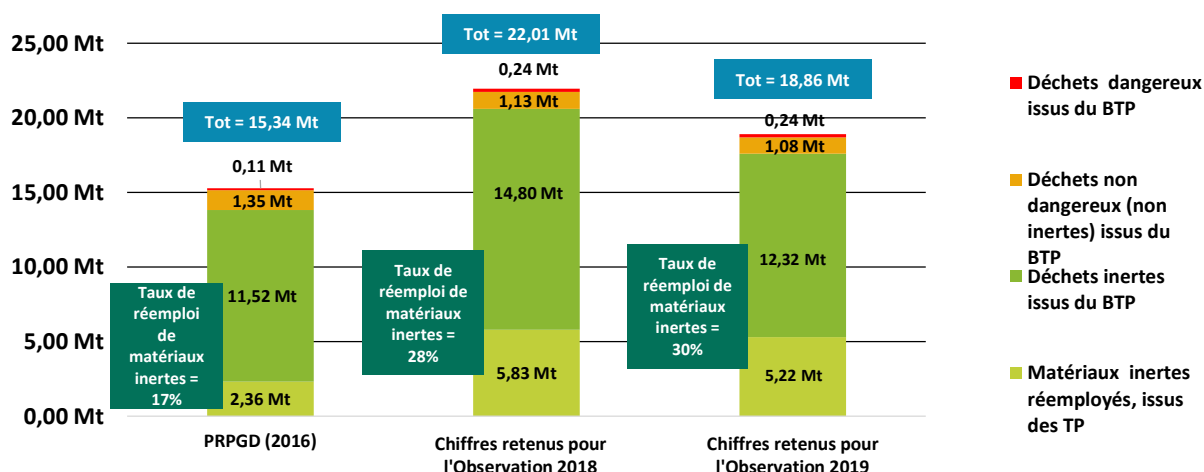


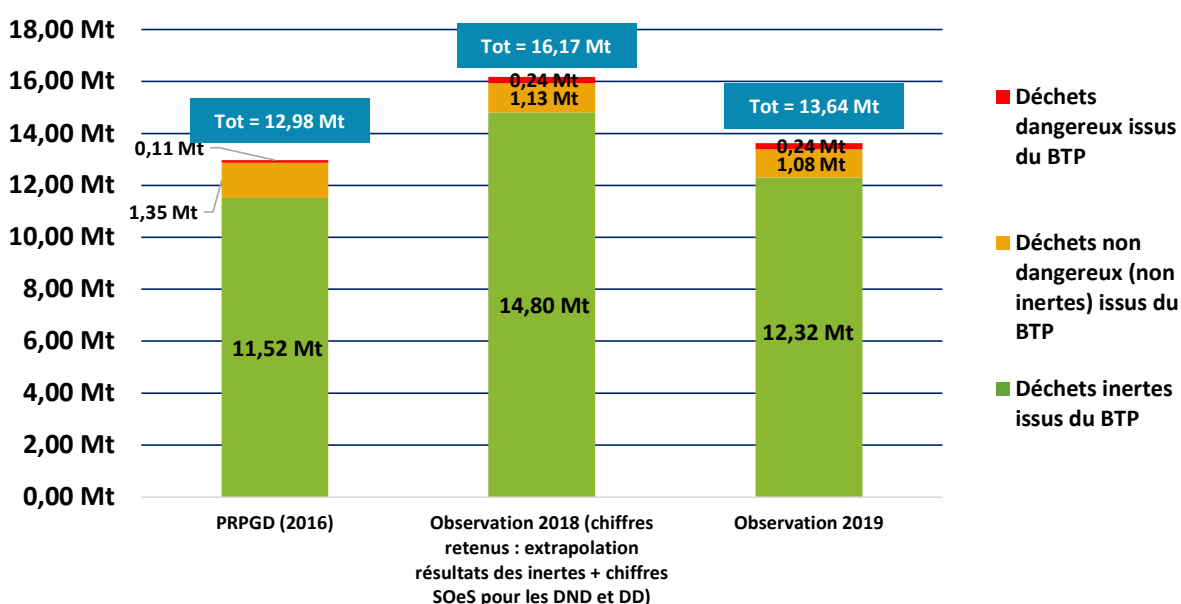
Tableau 20 : Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019

En millions de tonnes	PRPGD (2016)	Chiffres retenus pour l'Observation 2018	Chiffres retenus pour l'Observation 2019
Matériaux inertes réemployés, issus des TP	2,36 Mt	5,83 Mt	5,22 Mt
Déchets inertes issus des TP	9,60 Mt	13,6 Mt	10,38 Mt
Déchets inertes issus du Bâtiment	1,92 Mt	1,20 Mt	1,94 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	0,07 Mt	0,31 Mt	0,24 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	1,28 Mt	0,83 Mt	0,84 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus des TP		0,15 Mt	0,15 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus du Bâtiment		0,09 Mt	0,09 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus du BTP	0,11 Mt		
TOTAL	15,34 Mt	22,01 Mt	18,86 Mt

Pour rappel, le PRPGD faisait l'hypothèse d'un taux constant maintenu pour le réemploi. En 2016, ce taux était de 17 %. Il est estimé que le taux de réemploi 2019 des matériaux inertes issus des TP, est de 33%. Il est de 30% au global BTP. L'objectif visé par le PRPGD est donc atteint, et même dépassé.

La figure ci-après met en avant spécifiquement les tonnages de déchets estimés (hors réemploi).

Figure 16 : Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018 et 2019



Dans le cadre du PRPGD, en ce qui concerne la prévention des matériaux et déchets inertes du BTP, l'objectif fixé est une baisse de la production de -0,8 %/an. Cela se traduit par les tonnages ciblés récapitulés dans le tableau ci-après à horizons 2025 et 2031 :

Tableau 21 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD

Année de référence	2016	2025	2031
Travaux publics	9,6 Mt non réemployés + 2,36 Mt réemployés	11,13 Mt	10,60 Mt
Bâtiment	1,92 Mt	1,79 Mt	1,70 Mt
Total BTP	13,88 Mt	12,91 Mt (→ -7%)	12,30 Mt (→ -11%)

En 2018 et 2019, cette baisse de 0,8%/an du tonnage produit par rapport à 2016 correspond à un tonnage de matériaux et déchets inertes produits respectivement de 13,66 et 13,55 Mt.

Le tonnage de matériaux et déchets inertes du BTP produit est plus élevé que ce qui est visé par le PRPGD mais les méthodologies de calcul des matériaux réemployés et déchets inertes produits diffèrent dans le cadre des Observatoires des déchets du BTP 2018 et 2019 par rapport à la méthodologie appliquée en 2016 (chiffres PRPGD). Il ne peut donc pas être conclu que les objectifs du PRPGD ne sont pas atteints.

La figure et le tableau ci-après présentent la répartition des tonnages de déchets inertes, de déchets non dangereux et de déchets dangereux, produits sur chaque département de la région Grand Est en 2019. Cette estimation est faite en utilisant une clé de répartition correspondant à la répartition de la population.

Figure 17 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2019 sur le territoire de la Région Grand Est, par département

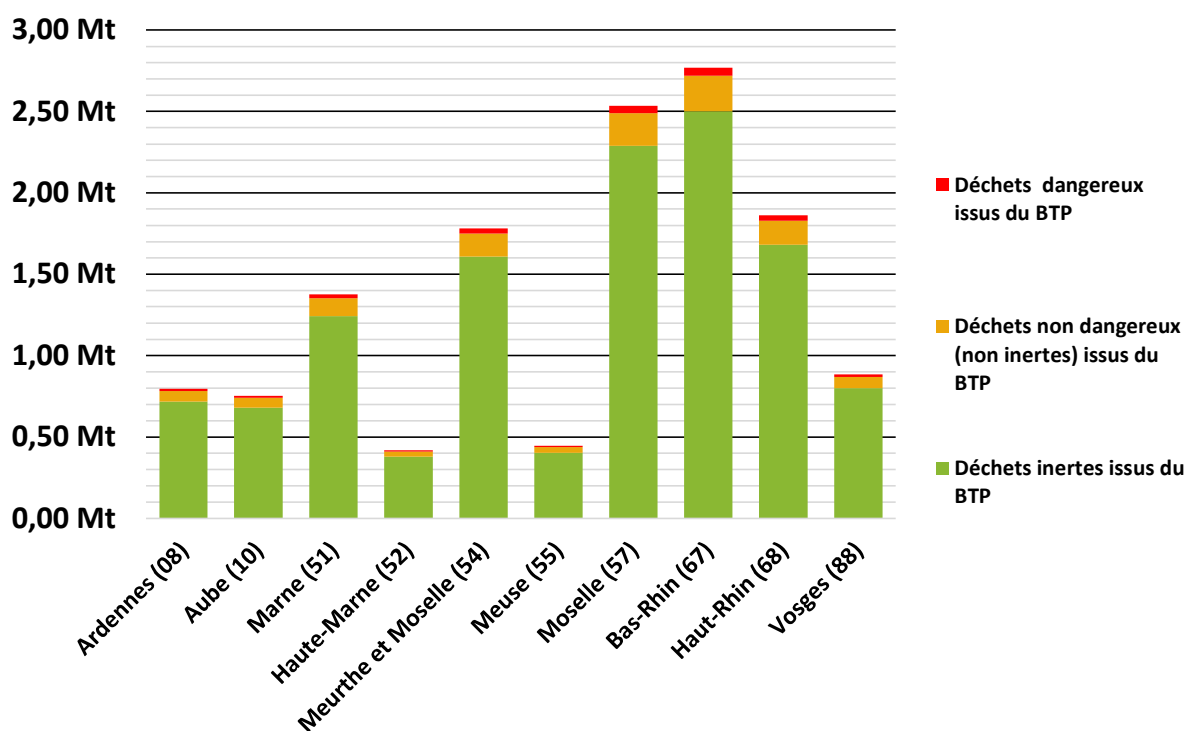


Tableau 22 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2019 sur le territoire de la Région Grand Est, par département

Département	Population 2019	Déchets inertes issus du BTP	Déchets non dangereux (non inertes) issus du BTP	Déchets dangereux issus du BTP
Ardennes (08)	327 118	0,72 Mt	0,06 Mt	0,01 Mt
Aube (10)	310 138	0,68 Mt	0,06 Mt	0,01 Mt
Marne (51)	565 550	1,24 Mt	0,11 Mt	0,02 Mt
Haute-Marne (52)	172 230	0,38 Mt	0,03 Mt	0,01 Mt
Meurthe et Moselle (54)	732 595	1,61 Mt	0,14 Mt	0,03 Mt
Meuse (55)	183 444	0,40 Mt	0,04 Mt	0,01 Mt
Moselle (57)	1 042 226	2,29 Mt	0,20 Mt	0,04 Mt
Bas-Rhin (67)	1 138 467	2,50 Mt	0,22 Mt	0,05 Mt
Haut-Rhin (68)	765 179	1,68 Mt	0,15 Mt	0,03 Mt
Vosges (88)	363 948	0,80 Mt	0,07 Mt	0,02 Mt
Total Grand Est 2019	5 600 895	12,30 Mt	1,08 Mt	0,24 Mt

Les répartitions estimées entre les différentes typologies de déchets inertes, non dangereux, et dangereux, issus du BTP, sont présentées sur les figures ci-après, en comparant : celles estimées par le SOeS en 2014 (échelle nationale), celles estimées en 2016 dans le cadre du PRPGD, et celles estimées en extrapolant les données d'Observation 2019.

N.B. : les estimations de répartition estimées dans le cadre de l'Observation 2019 sont néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elles sont basées sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une vingtaine d'entreprises seulement).

Figure 18 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS), à l'échelle régionale en 2016 (source PRPGD) et d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)

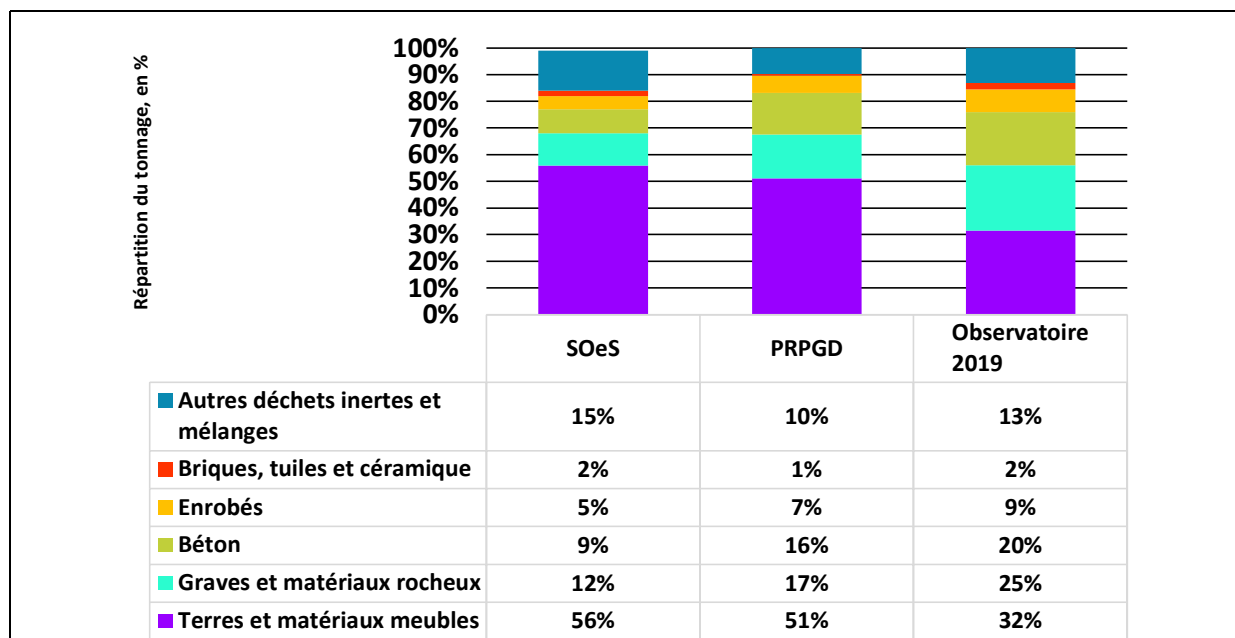


Figure 19 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS), à l'échelle régionale en 2016 (source PRPGD) et d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)

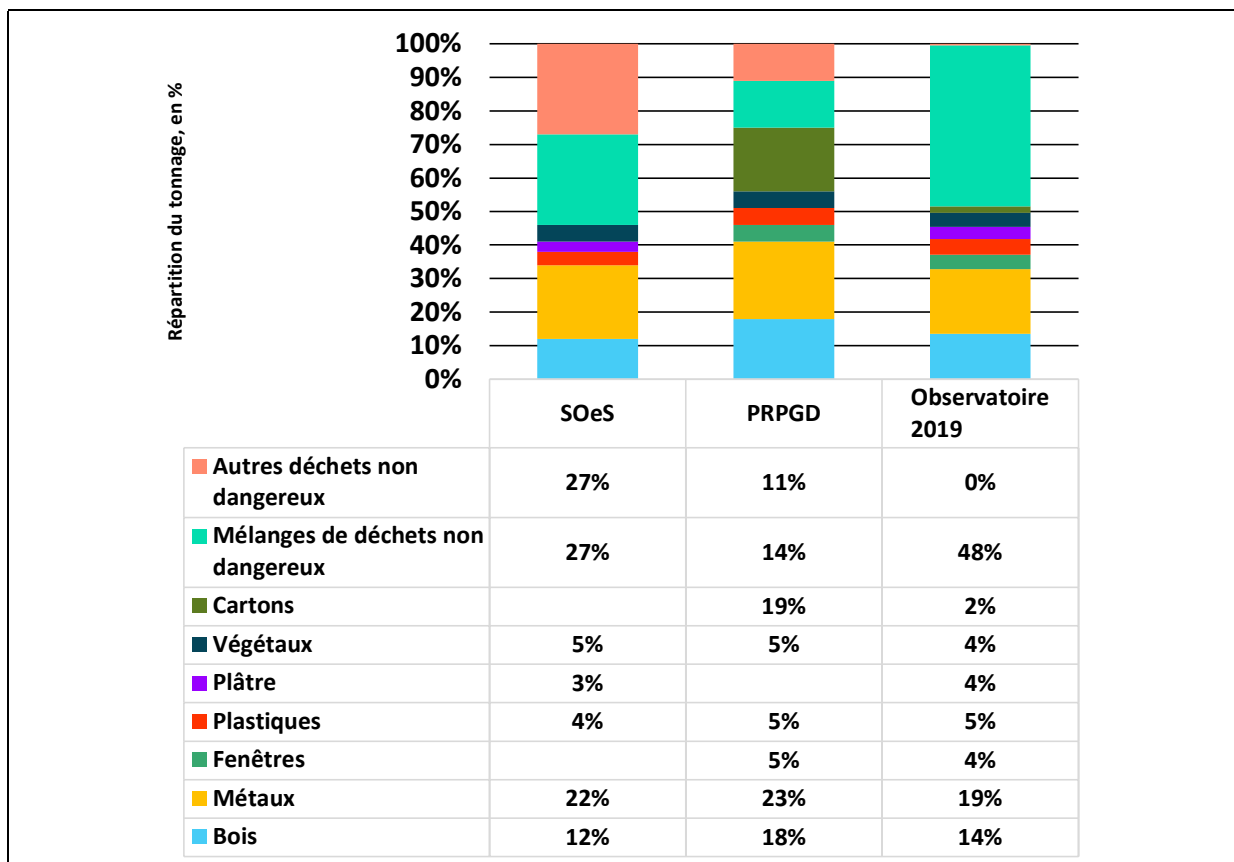
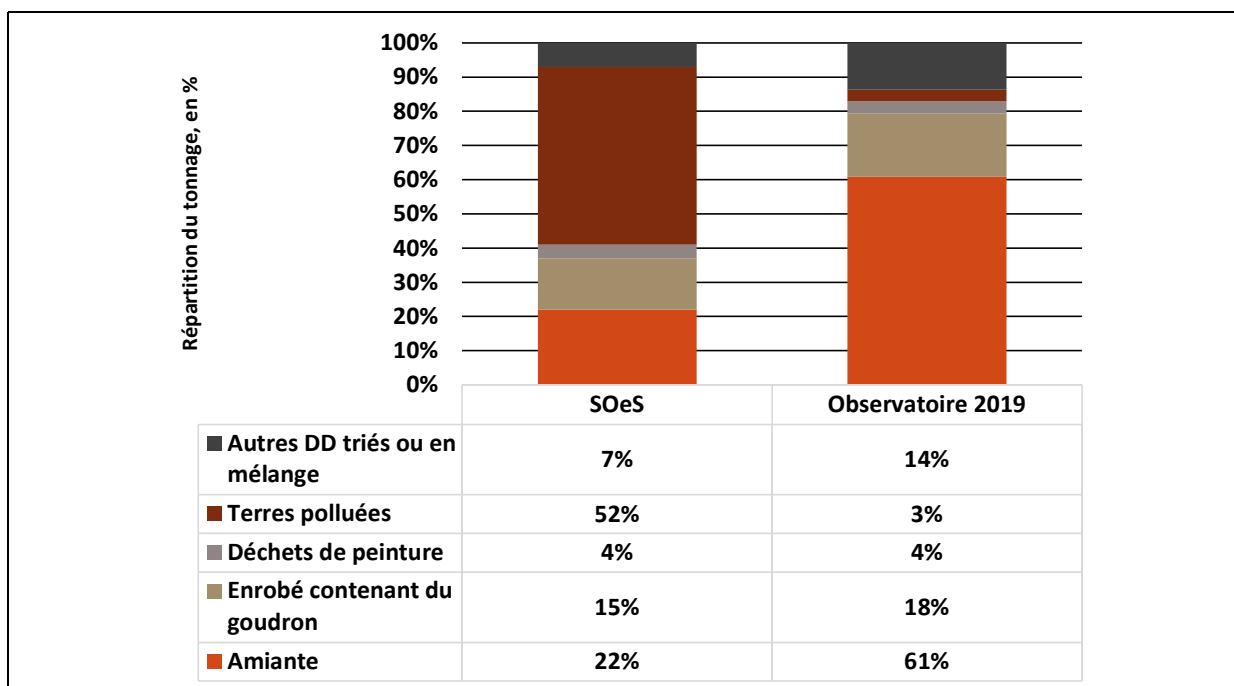


Figure 20 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux estimées produites, à l'échelle nationale en 2014 (source SOeS) et à l'échelle régionale d'après l'extrapolation des données 2019 (Observatoire 2019)



2.4. Recours à des ressources secondaires pour les activités du TP

Le questionnaire d'enquête à destination des entreprises de TP comprenait un volet « Consommation de matériaux alternatifs aux matériaux neufs sur les chantiers ». Il était demandé aux entreprises si elles avaient consommé sur leurs chantiers en 2019 et si oui quelles quantités, des matériaux suivants :

- Recyclés d'enrobés ;
- Recyclés de béton ;
- Grave recyclée mixte ;
- Mâchefer d'incinération d'Ordures Ménagères ;
- Déblais et graves traités à la chaux ou aux liants (hydrauliques/routiers) ;
- Autres types de matériaux à préciser.

Le tableau ci-après présente les réponses des entreprises. Pour rappel, 36 retours au total ont été obtenus.

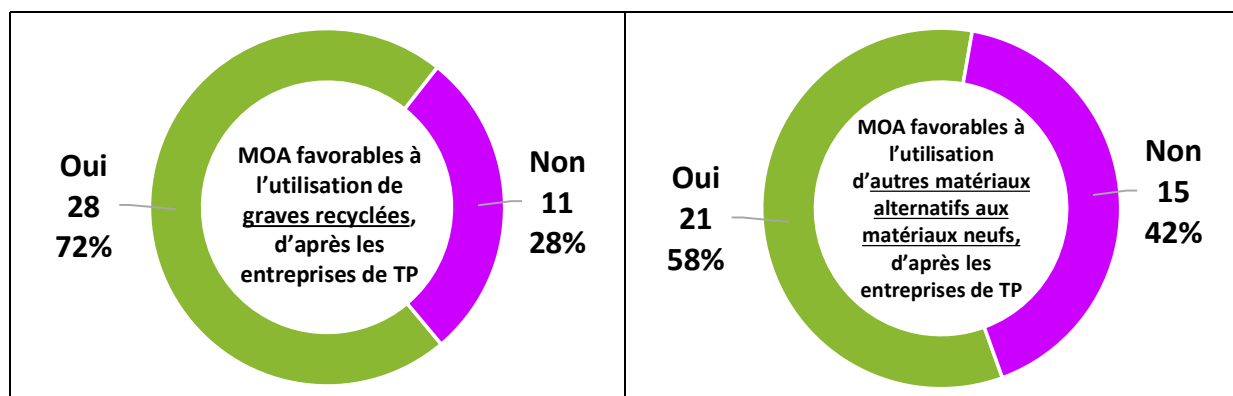
Figure 21 : Types de matériaux alternatifs consommés par les entreprises de TP en 2019 et pourcentages d'entreprises TP ayant déclaré utiliser ces matériaux dans les enquêtes

Type de matériaux alternatifs aux matériaux neufs	Pourcentage d'entreprises ayant déclaré en avoir consommé en 2019 (%)	Quantités utilisées en 2019, par les entreprises ayant répondu à l'enquête et déclaré un tonnage
Recyclés d'enrobés	60% des 40 entreprises ayant répondu à cette question	276 432 t utilisées par 20 entreprises ayant déclaré un tonnage
Recyclés de béton	50% des 30 entreprises ayant répondu à cette question	14 915 t utilisées par 7 entreprises ayant déclaré un tonnage
Grave recyclée mixte	68% des 41 entreprises ayant répondu à cette question	393 786 t utilisées par 20 entreprises ayant déclaré un tonnage
Mâchefer d'incinération d'Ordures Ménagères	18% des 34 entreprises ayant répondu à cette question	133 400 t utilisées par 2 entreprises ayant déclaré un tonnage
Déblais et graves traités à la chaux ou aux liants (hydrauliques/routiers)	17% des 30 entreprises ayant répondu à cette question	66 433 t utilisées par 4 entreprises ayant déclaré un tonnage

D'après les résultats du lot 1 qui concerne l'observation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), en 2019, environ 209 500 t de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, ou de Déchets Non Dangereux, ont été produits en région Grand Est. Environ 162 500 t de mâchefers ont été consommés en région Grand Est. Ces données proviennent de 10 incinérateurs sur les 11 de la région. Les données 2018 ont été considérées pour l'installation n'ayant pas répondu cette année, et qui avait répondu lors de la précédente enquête.

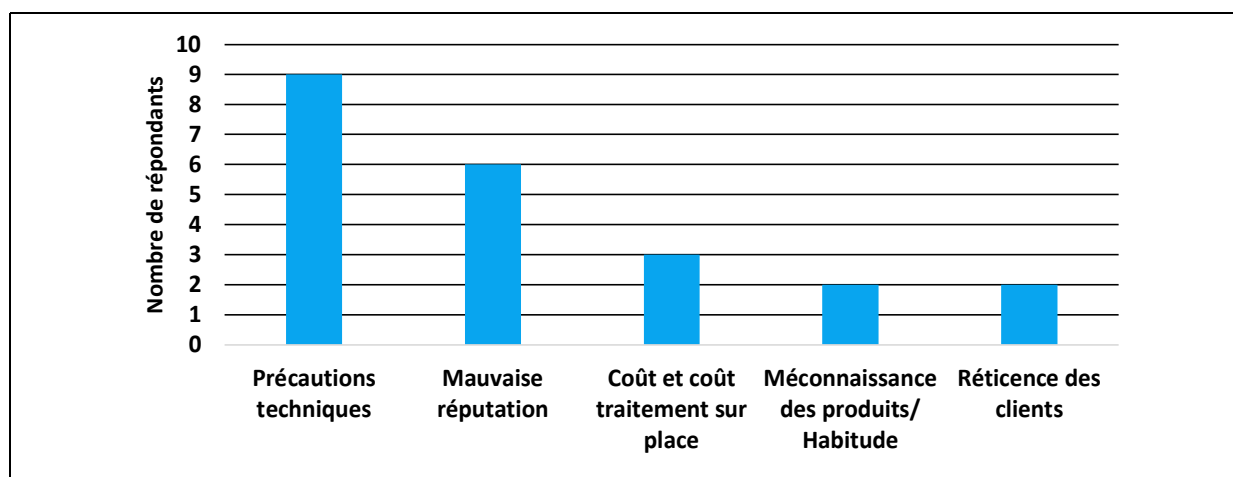
Dans le questionnaire d'enquête, il était également demandé aux entreprises si, selon elles, les maîtres d'ouvrages sur le territoire de la Région Grand Est leur semblent plutôt favorables à l'utilisation sur leurs chantiers de graves recyclées et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs. Les réponses obtenues sont synthétisées sur les figures ci-après.

Figure 22 : Proportion de maîtres d'ouvrage favorables à l'utilisation sur leurs chantiers, de graves recyclées, et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs, d'après l'enquête menée à destination des entreprises de TP en 2019



Enfin, dans le questionnaire d'enquête, il était demandé aux entreprises de TP les facteurs qu'elles identifient comme pouvant freiner ou favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux neufs et notamment les matériaux recyclés. Les réponses obtenues sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 23 : Obstacles/ freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur chantier vis-à-vis des clients / maîtres d'œuvre, identifiés par les entreprises de TP ayant répondu à l'enquête



2.5. Synthèse des réponses des entreprises de Bâtiment et de TP, aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGEC⁶, et les freins identifiés au tri à la source

Plusieurs questions ont été posées dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment et des TP, concernant leur connaissance des évolutions réglementaires récentes et en cours, et concernant les freins qu'elles rencontrent au tri à la source des déchets en vue d'une meilleure valorisation. Une synthèse des réponses est présentée ci-après.

2.5.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGEC

Il a été posé la question suivante concernant la Loi AGEC⁷ : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne

⁶ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

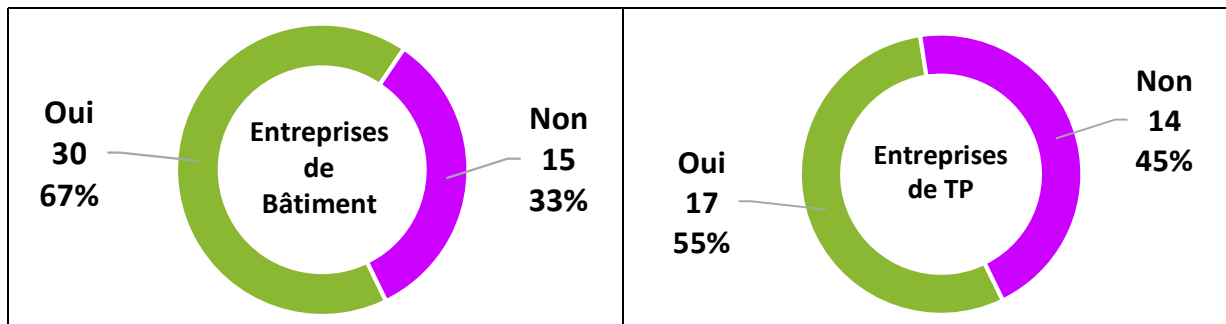
⁷ Article 74 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ».

67% des 45 entreprises de Bâtiment (y compris démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

55% des 31 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

Figure 24 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et des entreprises de TP, concernant la connaissance de la Loi « AGEC »

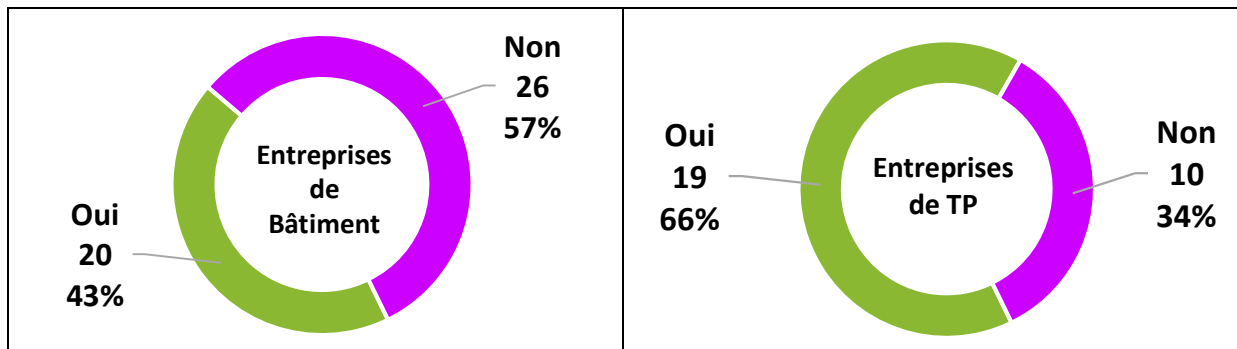


Il a également été demandé aux entreprises de travaux si elles souhaitaient obtenir des informations supplémentaires concernant cette loi.

57% des 46 entreprises de Bâtiment (y compris démolition) ayant répondu à cette question, ont indiqué ne pas être intéressées pour obtenir plus d'informations.

66% des 29 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

Figure 25 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et de TP concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGEC »

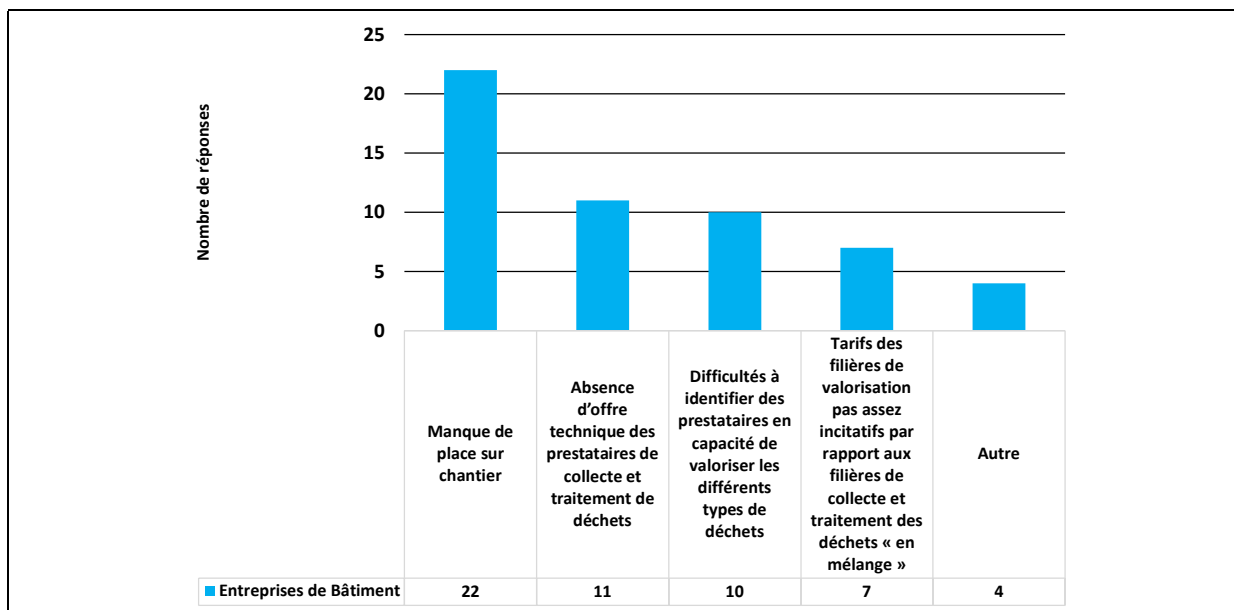


2.5.2. Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins au tri à la source des déchets

Il a été demandé aux entreprises de Bâtiment (y compris démolition) et de TP d'indiquer quels étaient les freins qu'elles rencontraient, pour trier davantage à la source (sur chantier) les produits et déchets en vue d'une valorisation ?

Les réponses des entreprises de Bâtiment sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 26 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment (y compris démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier



28 entreprises de Bâtiment hors démolition ont répondu, ainsi que 5 entreprises de démolition de bâtiments.

N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire. Le choix des réponses sera élargi pour l'enquête 2020.

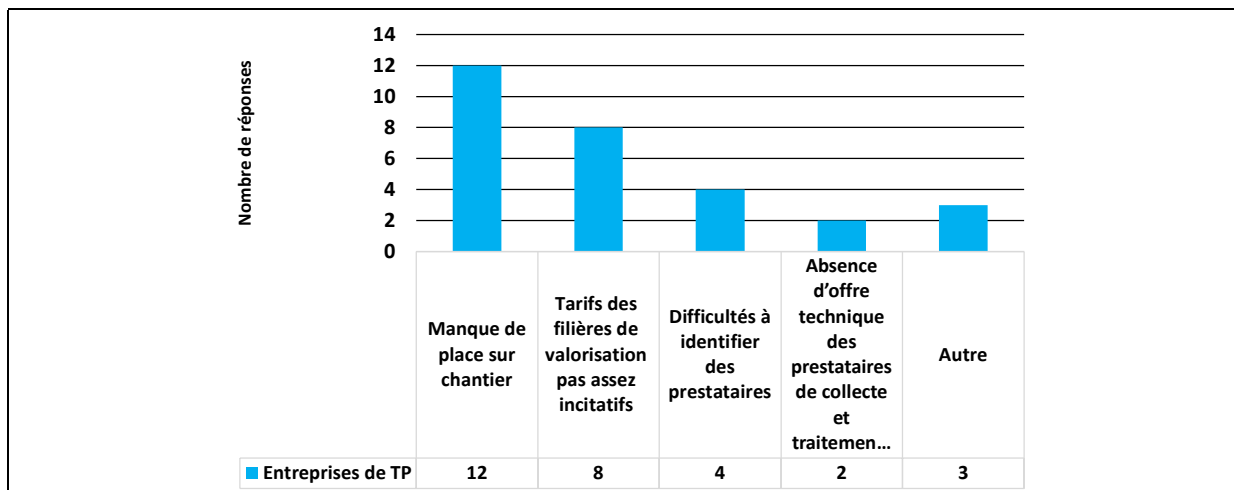
N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Sur la figure précédente, la catégorie « autre » concernent les autres réponses apportées, qui ont été citées seulement une fois. Il s'agit des freins suivants :

- Faibles quantités de déchets à gérer ;
- Difficultés à former les salariés au tri ;
- Difficultés financières ;
- Pas de frein.

Les réponses des entreprises de TP sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 27 : Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP (y compris démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier



21 entreprises de TP ont répondu.

N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire. Le choix des réponses sera élargi pour l'enquête 2020.

N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Sur la figure précédente, la catégorie « autre » concernent les autres réponses apportées, qui ont été citées seulement une fois. Il s'agit des freins suivants :

- Absence d'obligation des maîtres d'ouvrage ;
- Tri non respecté dans le cas de coactivité sur chantier ;
- Augmentation du nombre de transports (collecte séparée).

3. Traitement des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2019

3.1. Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

3.1.1. Méthodologie de recensement des installations

Le point de départ du recensement des installations a été la base de données issue de l'année d'Observation 2018.

Afin de disposer d'une liste exhaustive de l'ensemble des installations à enquêter et de mettre à jour la liste disponible, Trident Service et Recovering se sont appuyés sur la liste des installations ICPE, transmise par la DREAL, par rubrique ICPE, pour les rubriques suivantes :

- ✓ **2515** : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ;
- ✓ **2517** : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques ;
- ✓ **2521** : Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers ;
- ✓ **2710** : Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;
- ✓ **2711** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;
- ✓ **2713** : Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 ;
- ✓ **2714** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 ;
- ✓ **2715** : Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 ;
- ✓ **2716** : Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 ;
- ✓ **2718** : Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 ;
- ✓ **2791** : Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.

Un premier contact avec les « nouvelles » installations, c'est-à-dire les installations qui ne faisaient pas partie du champ d'enquête initial, a été pris par téléphone ou par mail afin de confirmer avec les acteurs leurs activités.

Au total, 407 installations ont été identifiées comme ayant a priori une activité de gestion de déchets du BTP en Région Grand Est en 2019 :

- 53 plateformes de regroupement ou de tri accueillant en particulier des déchets du BTP ;

- 50 centrales d'enrobage ;
- 99 installations de concassage/broyage de déchets inertes du BTP (installations de recyclage) ;
- 18 installations de tri et/ou transit de déchets inertes, sans transformation ;
- 133 carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP dans le cadre de leur réaménagement ;
- 98 Installations de Stockage de déchets Inertes.

N.B. : une même installation peut avoir plusieurs activités et être donc comptabilisée dans plusieurs typologies d'installations.

En plus de ces installations, d'autres installations comme les ISDND et les ISDD accueillent également des déchets issus de chantiers du BTP, mais ont été enquêtées dans le cadre d'autres lots de l'Observatoire.

3.1.2. Classification et cartographie des installations

3.1.2.1. Typologies d'installations

Les installations listées dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est adopté en octobre 2019, sont classées de la façon suivante :

- Centrales d'enrobage,
- Plateformes de concassage / broyage,
- Carrières,
- Plateformes de regroupement ou de tri,
- Installations de recyclage matière,
- Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),
- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

Afin de proposer une classification qui permette de mieux appréhender les activités des installations, il est utilisé dans le présent rapport, une classification légèrement différente, dont la correspondance avec la classification du PRPGD est indiquée ci-après :

Tableau 23 : Type de classification des installations utilisée

Classification « PRPGD »	Classification utilisée dans le présent rapport
Centrales d'enrobage	Centrales d'enrobage
Plateformes de concassage / broyage	Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage
Plateformes de regroupement ou de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie professionnelle privée • Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation • Installations de tri sans transformation de DND • Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP
Installations de recyclage matière	<ul style="list-style-type: none"> • Autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) • Installations de tri avec transformation de DND • Installations de transformations spécifiques de DND (ex : transformation déchets de plâtre uniquement)
Carrières	Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état

Classification « PRPGD »	Classification utilisée dans le présent rapport
Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)	Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

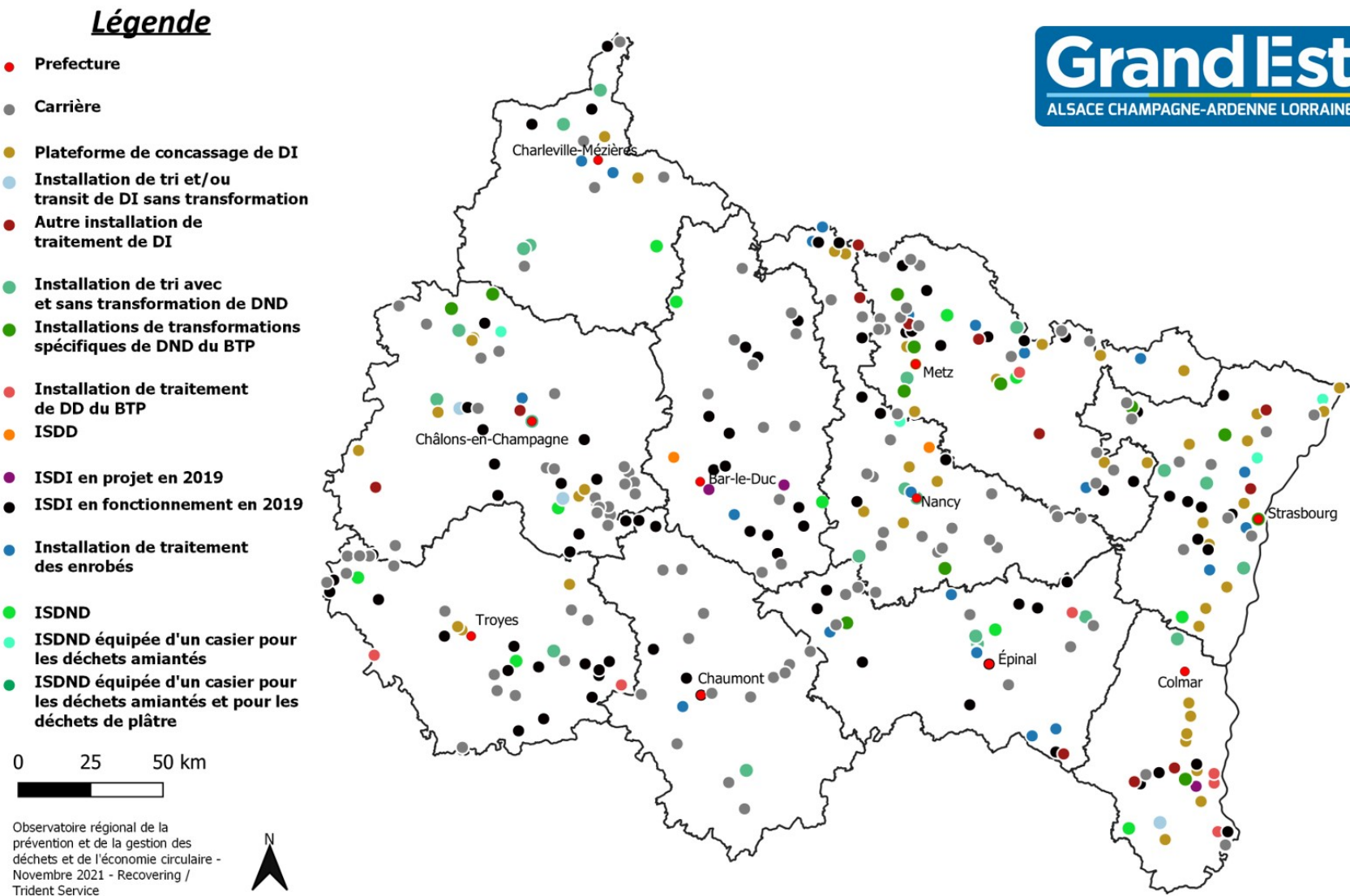
Cela ne modifie pas en soit de façon importante les types de cartes ni les données. Cette terminologie vise néanmoins à apporter des nuances concernant les activités des installations qui sont importantes dans le cadre d'analyses de maillage d'équipements par la Région.

3.1.2.2. Cartographie des installations

Les cartes ci-après présentent les installations de gestion de déchets du BTP, selon la classification définie précédemment (cf. tableau précédent, paragraphe 3.1.2.1.).

3.1.2.2.1. Ensemble des installations ayant une activité de gestion de déchets du BTP identifiées en Région Grand Est

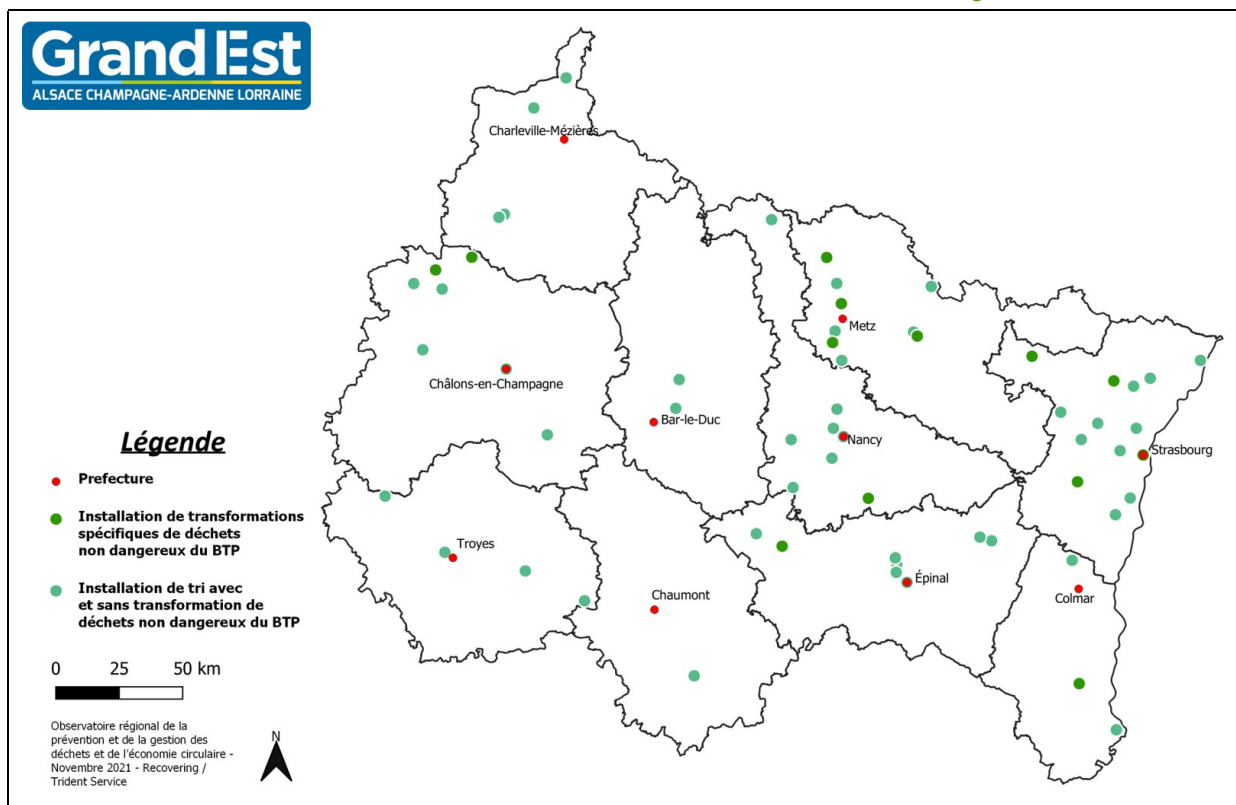
Figure 28 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.2. Déchèteries professionnelles privées, installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et installations de transformation spécifiques

La carte ci-après localise les déchèteries professionnelles privées, les installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et les installations de transformation spécifiques de DND identifiées dans le cadre de l’Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

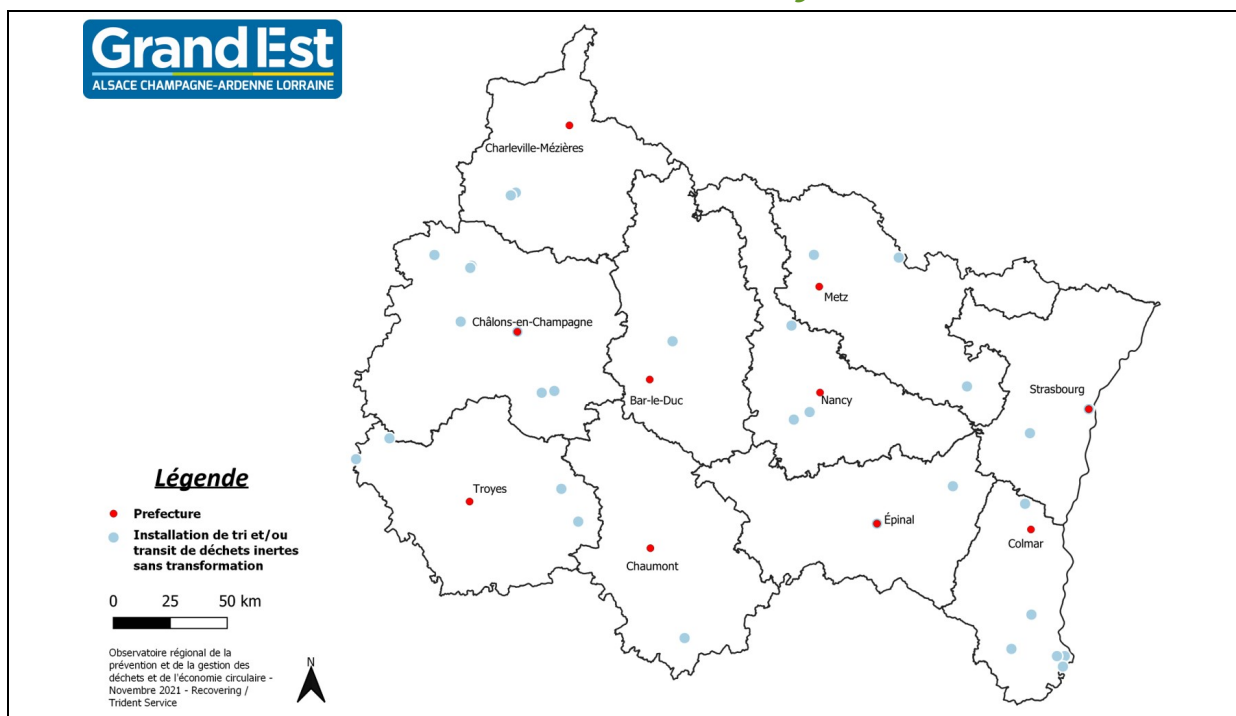
Figure 29 : Carte des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l’Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.3. Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation

La carte ci-après localise les installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l’Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

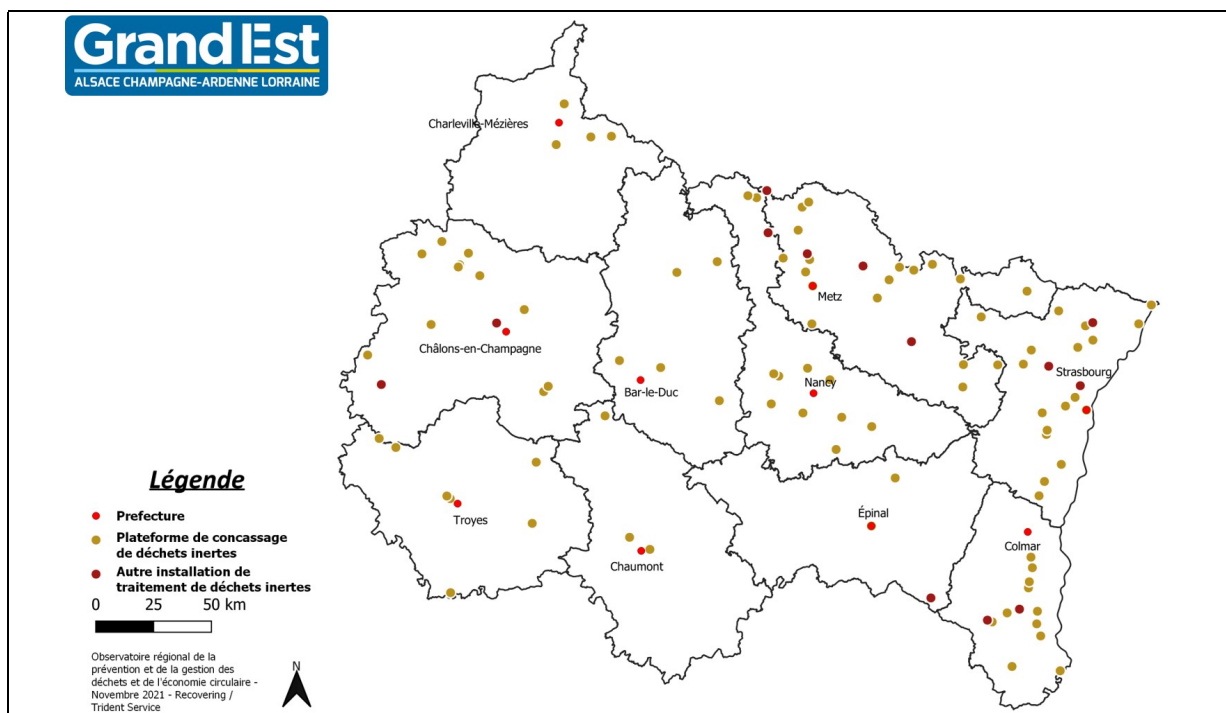
Figure 30 : Carte des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.4. Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)

La carte ci-après localise les installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres), identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

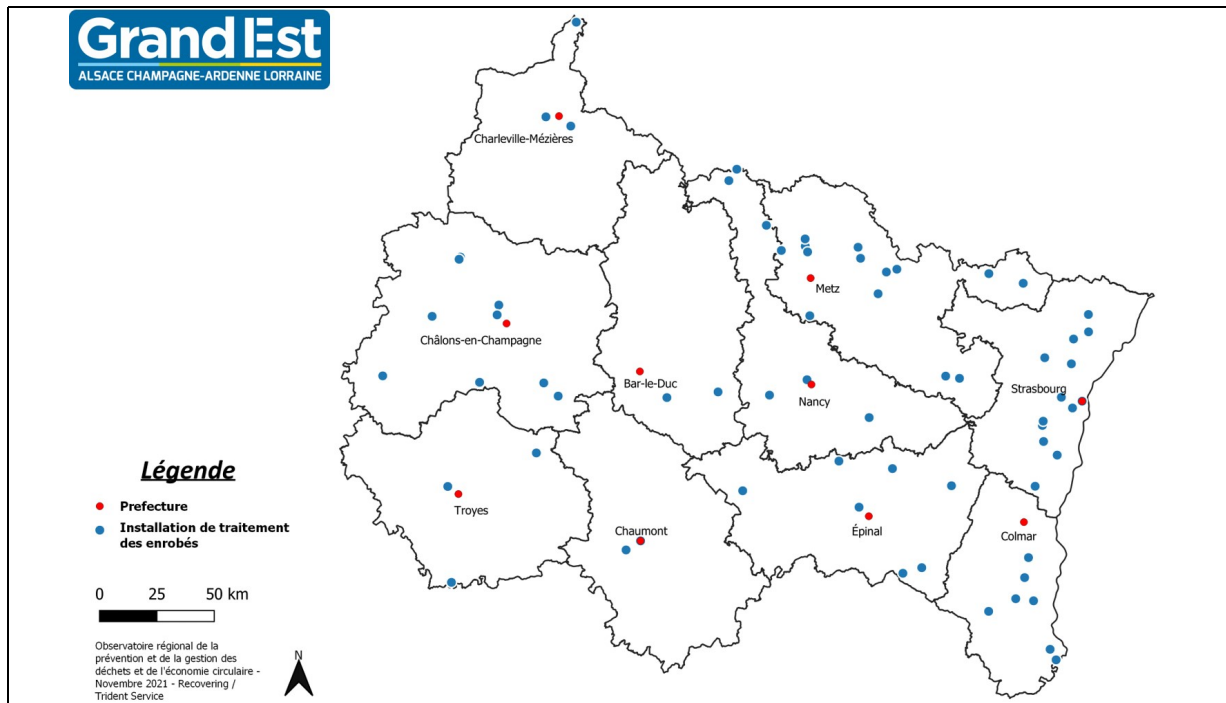
Figure 31 : Carte des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.5. Centrales d'enrobage

La carte ci-après localise les centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

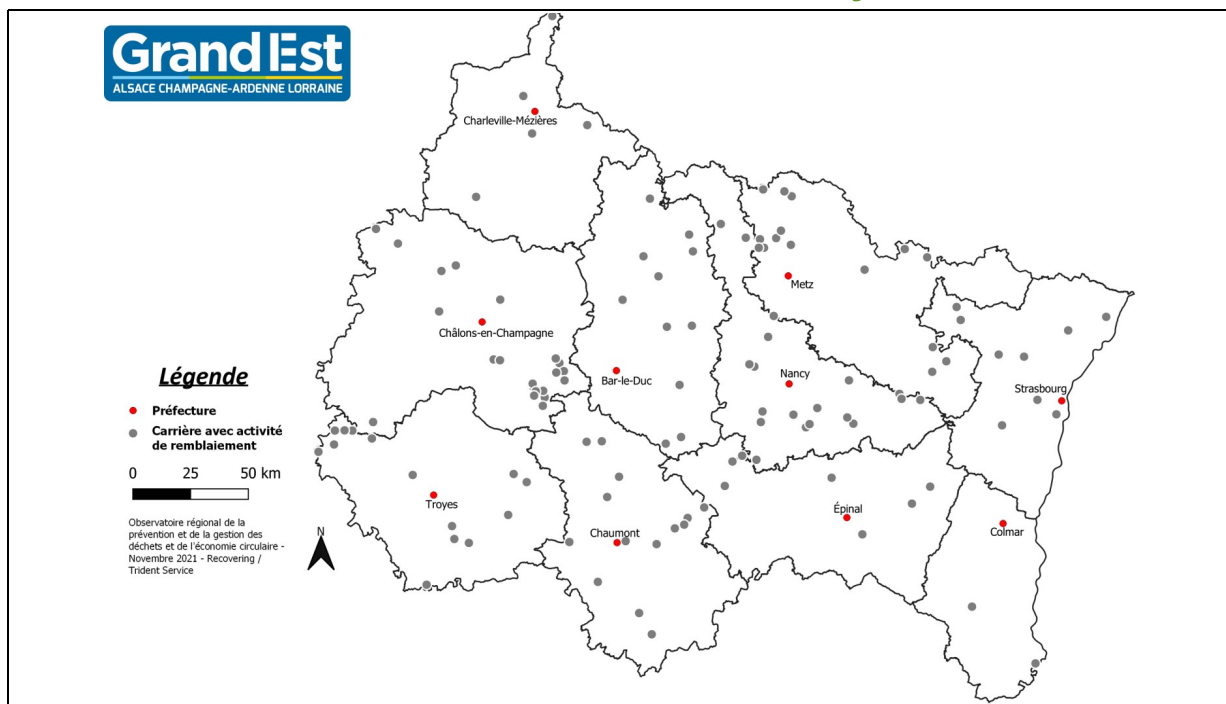
Figure 32 : Carte des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.6. Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état

La carte ci-après localise les carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 33 : Carte des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.7. Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Les cartes ci-après localise les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est, en activité en 2019 (première carte) et en projet (seconde carte).

Figure 34 : Carte des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

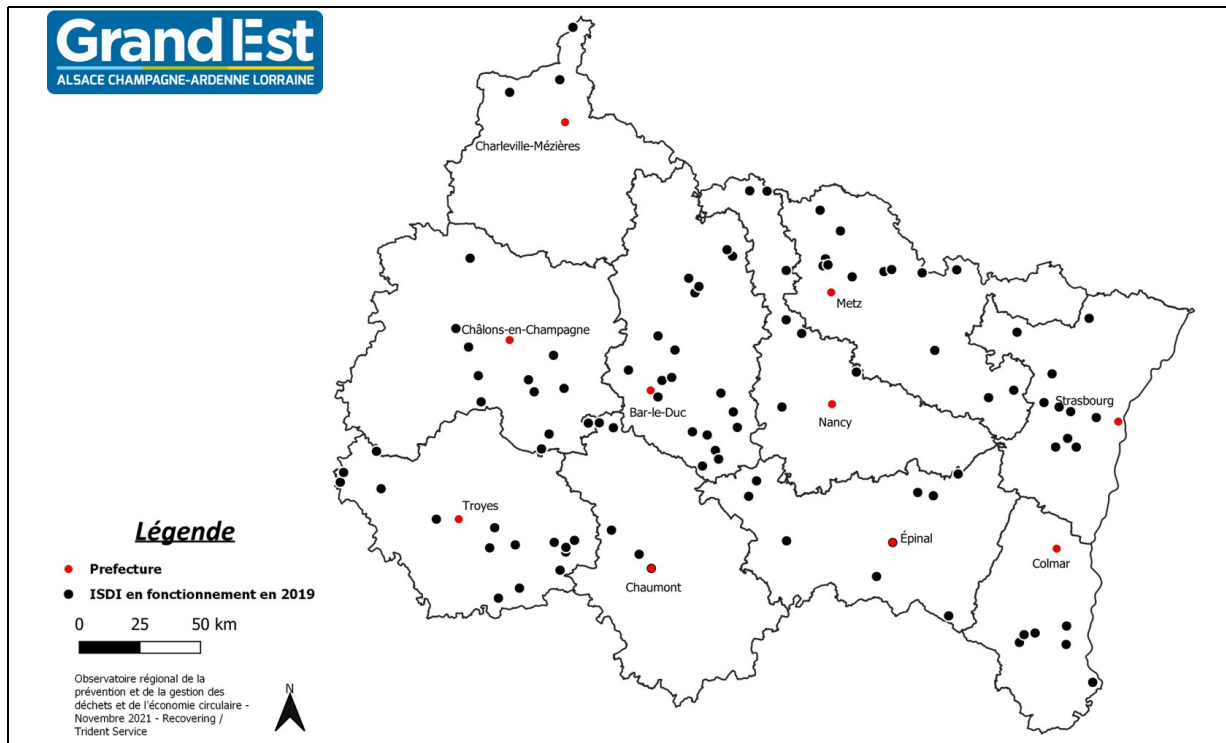
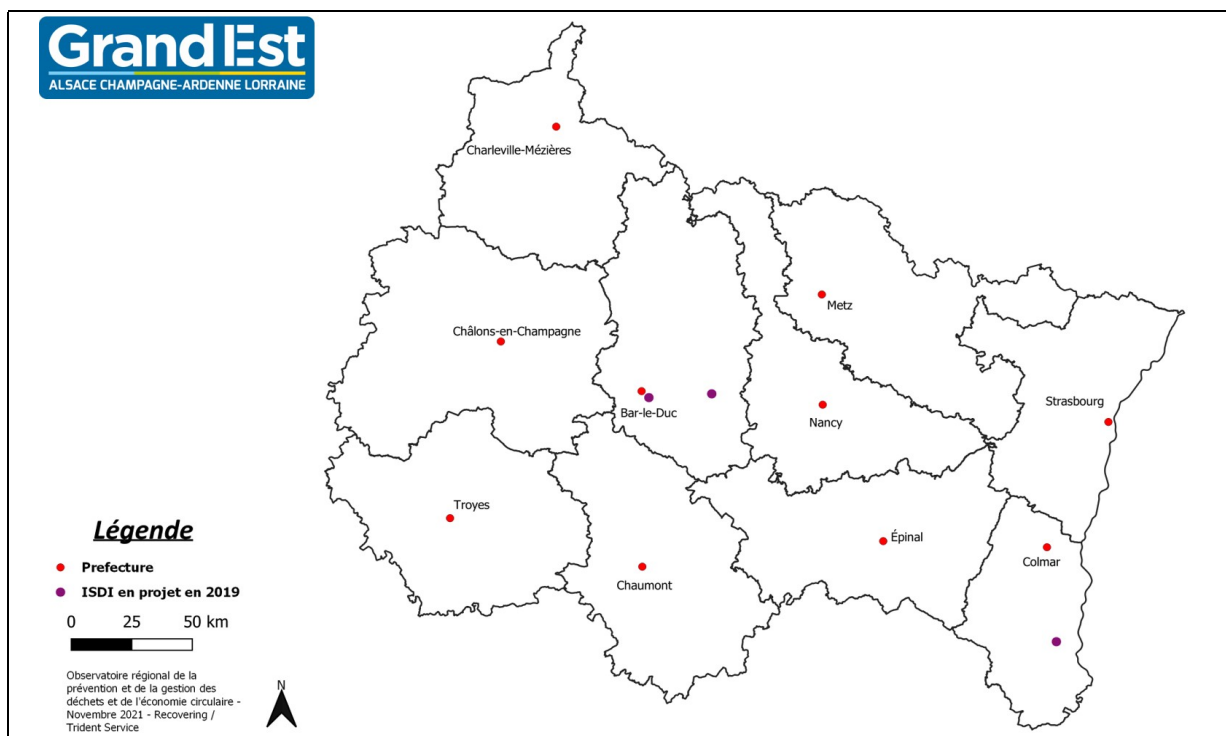


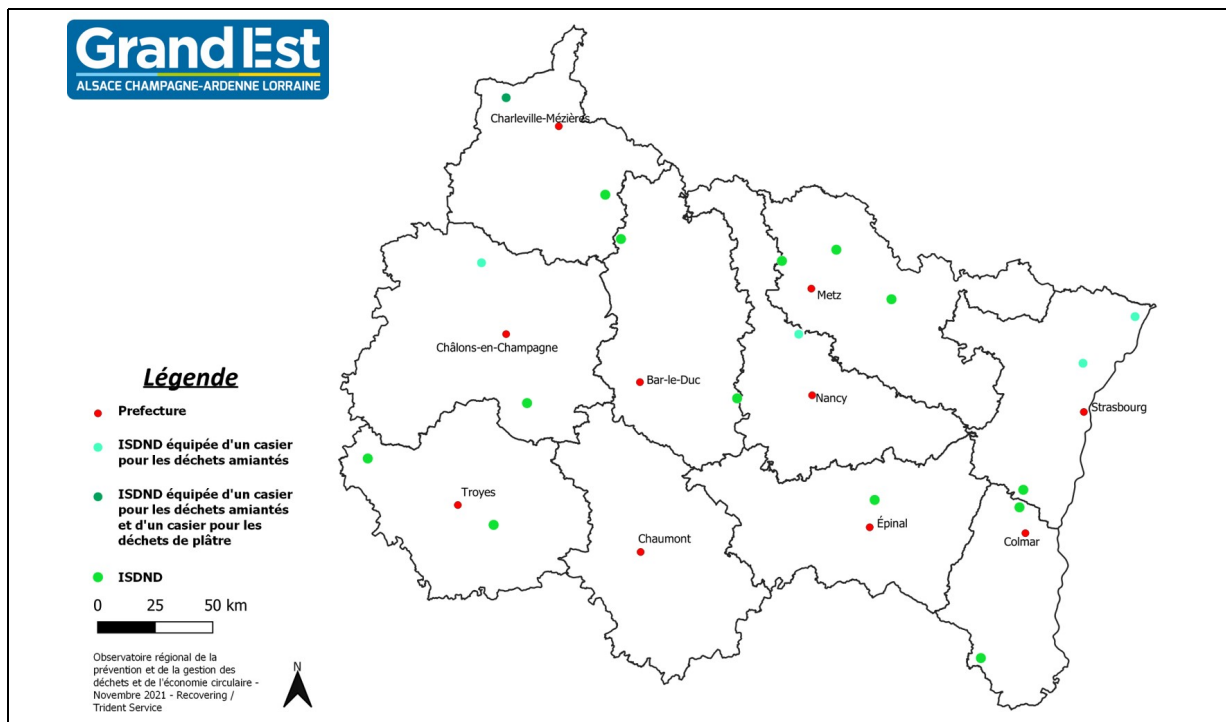
Figure 35 : Carte des ISDI en projet identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.8. Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

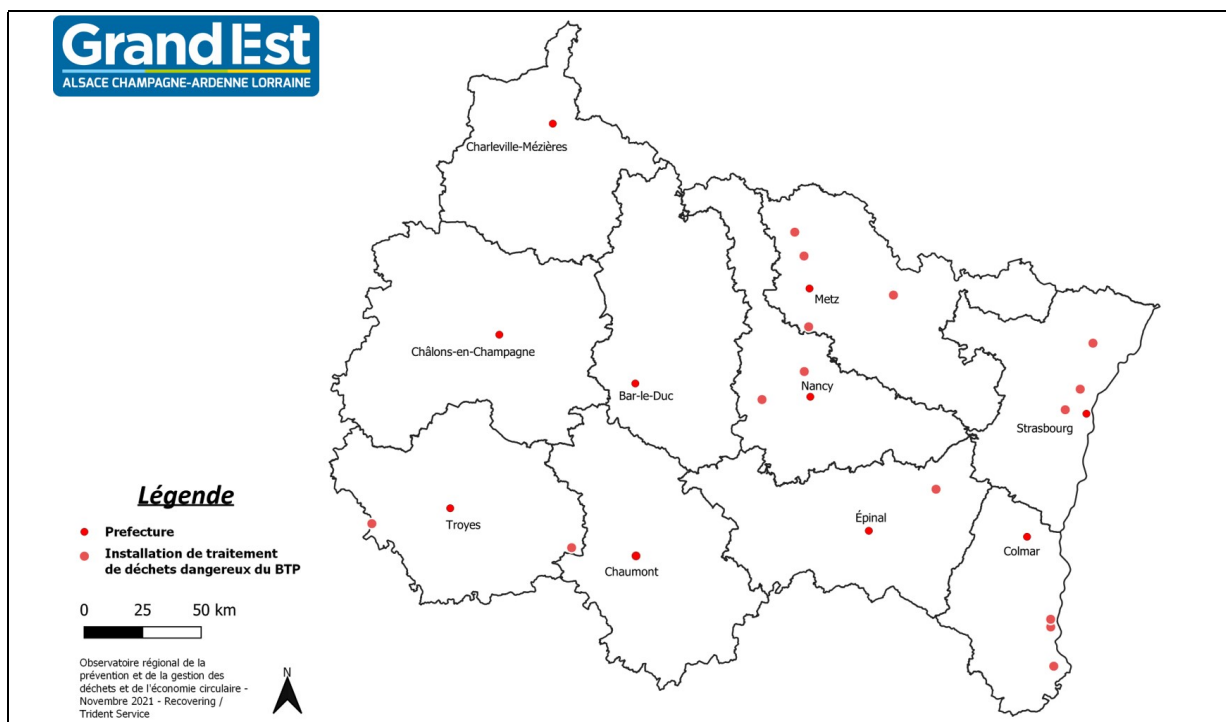
La carte ci-après localise les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 36 : Carte des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



La carte ci-après localise les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

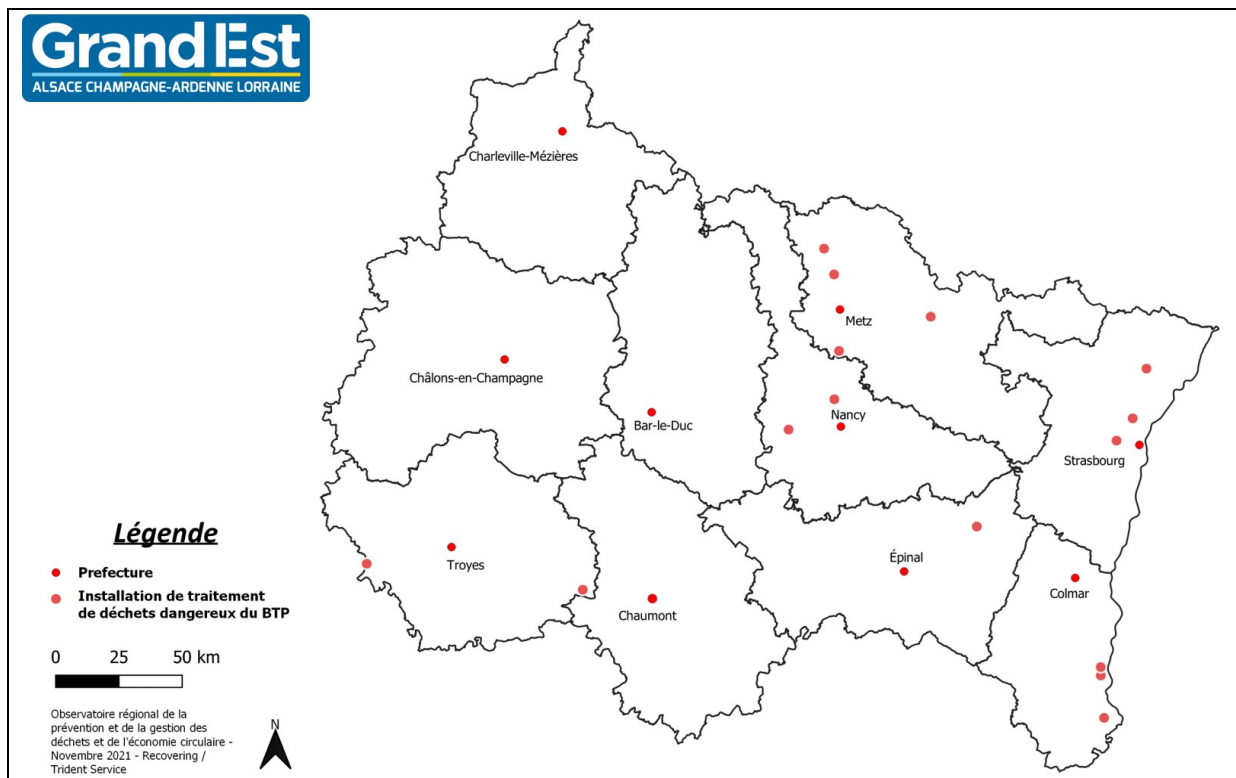
Figure 37 : Carte des ISDD identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2.9. Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP

La carte ci-après localise les autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l’Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 38 : Carte des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l’Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.2. Bilan du contenu des différentes enquêtes

3.2.1. Quantités de déchets accueillis et traités par les installations de la Région Grand Est

Les déchets du BTP de par leurs natures différentes, leurs tonnages respectifs, et les caractéristiques des chantiers de provenance (démolition/curage/construction) suivent des **circuits de collecte variés** et ont des **exutoires finaux souvent distincts**.

Certains lots de déchets partent des chantiers directement à l’exutoire final alors que d’autres passent par des plateformes intermédiaires pour faire l’objet d’un éventuel traitement qui peut être à l’origine de nouvelles fractions de déchets.

Cette **rupture de charge intermédiaire peut induire des erreurs dans l’estimation des tonnages notamment par double comptage**. Il convient de bien hiérarchiser les étapes de la chaîne de valeur de la filière de traitement afin de minimiser ce type de biais. **Dans le présent rapport, il a été choisi de ne pas aborder séparément la collecte (déchets accueillis sur les installations) et le traitement. Le choix a été fait de faire un focus sur les exutoires finaux et de préciser l’origine de flux si cela est possible – ce qui n’est pas toujours le cas – sans faire des hypothèses qui présenteraient un certain degré d’incertitude.**

Dans le présent chapitre, un focus sur le réemploi est présenté, bien qu'il ne s'agisse pas de déchets mais de matériaux qui ne transitent pas pour la très grande majorité sur des plateformes de gestion de déchets.

3.2.1.1. Déchets inertes

Par rapport au tonnage de déchets inertes produits considéré, **il a été fait le choix de retenir le tonnage produit estimé issu des extrapolations réalisées dans le cadre des enquêtes à destinations des entreprises de Travaux Publics (TP) et Bâtiment (y compris démolition)** (cf. méthodologie de calcul en partie 2 du présent rapport).

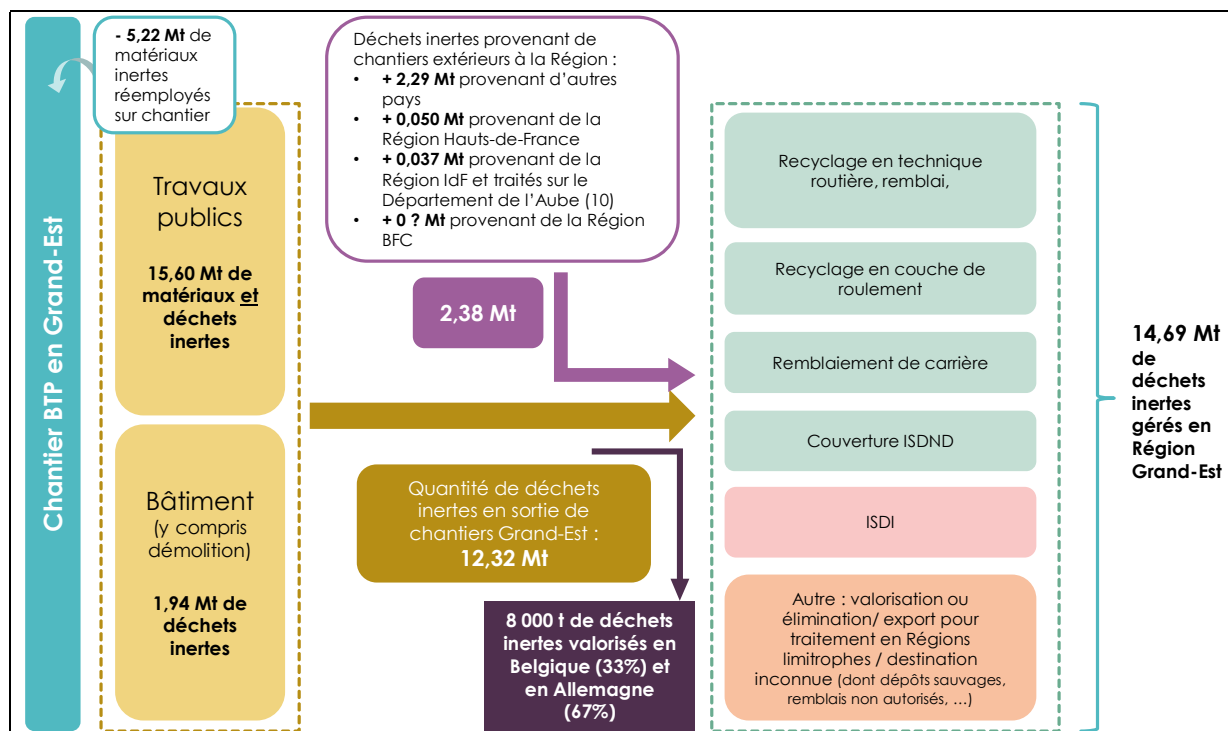
Les hypothèses de tonnages sont de 10,4 millions de tonnes de déchets inertes (hors réemploi) provenant des Travaux Publics et 1,9 millions de tonnes de déchets inertes provenant de travaux « Bâtiment » (construction, rénovation et démolition).

De plus la spécificité des circuits de collecte des déchets inertes réside dans le **fort taux de réemploi réalisé des matériaux inertes provenant de chantiers TP et l'absence de passage sur une plateforme intermédiaire de collecte pour des tonnages importants** (les déchets sortant du chantier peuvent être directement transportés vers leur exutoire final).

N.B. : le réemploi des matériaux inertes issus des TP est abordé précédemment dans le rapport. Seul le traitement de déchets est considéré dans la présente partie.

Le synoptique ci-après synthétise les différents types d'exutoires de traitement étudiés ci-après.

Figure 39 : Synoptique de la gestion des déchets inertes étudié dans les parties suivantes du rapport



3.2.1.1.1. Focus sur les plateformes de concassage de béton et matériaux rocheux

Plusieurs types de déchets inertes peuvent être concassés en vue d'un recyclage : béton, tuiles, briques, céramiques et même verre. Le concassage peut aboutir à différentes granulométries (sable, gravillon, 0-31,5, 0-40, 40-80) majoritairement utilisées en technique routière (y compris la part de

granulats recyclés dans les centrales d'enrobés). Plusieurs qualités sont produites, de la grave mixte à la grave béton, cette dernière étant la plus courante. Les granulats recyclés peuvent être produits sur des installations fixes ou sur des installations mobiles. Ces dernières ne sont la plupart du temps pas déclarées (et pour la plupart non soumises à la réglementation ICPE).

Cas des plateformes ICPE :

100 plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ont été identifiées et enquêtées dans le cadre de l'Observatoire 2019. En moyenne, le taux de retour des questionnaires pour cette typologie d'installations a été de 51% avec 51 installations ayant répondu. **Les installations ayant répondu ont déclaré avoir concassé en 2019 un tonnage de 1 426 100 tonnes.**

Tableau 24 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2019, par département et tonnages déclarés

Département	Nombre de plateformes de concassage	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage de déchets inertes concassé en 2019	% de plateformes ayant répondu	Tonnage 2019 réel déclaré par les plateformes de concassage ayant répondu
Ardennes – 08	4	0	0%	0 T
Aube – 10	8	3	38%	45 500 T
Marne – 51	10	4	40%	86 734 T
Haute-Marne – 52	3	1	33%	5 000 T
Meurthe-et-Moselle – 54	12	6	50%	145 047 T
Meuse – 55	5	4	80%	19 300 T
Moselle – 57	20	8	40%	187 300 T
Bas-Rhin – 67	21	16	76%	753 470 T
Haut-Rhin – 68	14	7	50%	175 793 T
Vosges – 88	3	2	67%	8 000 T
TOTAL	100	51	51%	1 426 100 T

Certaines installations avaient déclaré un tonnage de déchets de béton et matériaux concassés en 2018, mais n'ont pas répondu à l'enquête 2019. Le tableau ci-après synthétise les tonnages déclarés par les installations concernées, pour chaque département.

Tableau 25 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2018 mais pas en 2019, par département et tonnages déclarés

Département	Nombre d'installations ICPE ayant indiqué un tonnage en 2018 et pas en 2019	Tonnage réel déclaré par les installations ICPE ayant répondu à l'enquête en 2018 et pas en 2019
Ardennes – 08	0	0 T
Aube – 10	1	15 000 T
Marne – 51	4	65 000 T
Haute-Marne – 52	2	11 000 T
Meurthe-et-Moselle – 54	4	115 839 T
Meuse – 55	1	5 000 T
Moselle – 57	7	55 425 T
Bas-Rhin – 67	4	189 311 T
Haut-Rhin – 68	4	75 069 T
Vosges – 88	1	10 000 T
TOTAL	28	541 600 T

22 plateformes n'ont ni répondu à l'enquête 2018, ni à l'enquête 2019. Parmi ces plateformes, certaines traitent des quantités importantes de béton ou de matériaux rocheux. Afin de tenir compte de ce tonnage, **il est considéré que les 22 plateformes représentent un échantillon similaire à celui des plateformes ayant répondu. Elles produisent ainsi théoriquement 24 800 tonnes chacune en moyenne, ce qui représente un tonnage total supplémentaire estimé à 547 800 tonnes de matériaux concassés à partir de déchets inertes du BTP.**

En définitive, en sommant les tonnages déclarés au réel en 2019, les tonnages déclarés au réel en 2018, et les 547 800 tonnes supplémentaires estimées par extrapolation, le tonnage de béton et matériaux rocheux concassés est estimé à 2 515 500 tonnes. En 2018, ce tonnage était estimé à 2 117 700 tonnes.

Cas des plateformes non ICPE :

Le tableau ci-après synthétise le nombre de plateformes, qui ne sont pas des ICPE, ayant déclaré un tonnage de déchets de béton et matériaux rocheux concassés en 2018 ou en 2019. Il s'agit en majorité d'entreprises de TP équipées d'un concasseur mobile, utilisé sur chantier ou sur des sites avoisinants.

Tableau 26 : Entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2018 ou en 2019

Département	Nombre d'entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2018 ou en 2019	Tonnage déclaré	Commentaires
Ardennes (08)			
Aube (10)			1 entreprise signalée par un EPCI
Marne (51)			1 entreprise signalée par un EPCI
Haute-Marne (52)			
Meurthe et Moselle (54)			5 entreprises signalées par un EPCI
Meuse (55)	2	21 500 t déclarées en 2019	5 entreprises signalées par un EPCI
Moselle (57)	2	30 000 t déclarées en 2019	2 entreprises signalées par un EPCI
Bas-Rhin (67)	1	11 500 t déclarées en 2019	2 entreprises signalées par un EPCI
Haut-Rhin (68)			2 entreprises signalées par un EPCI
Vosges (88)	5	40 000 t déclarées en 2018	Entreprises contactées dans le cadre de l'Observation 2018, en lien avec l'étude portée par le GIP Valodaé
Total	10	103 000 t	

Sur 10 entreprises ayant répondu, le tonnage total concassé déclaré en 2018 ou en 2019 est de 10 300 tonnes. Il est ainsi fait l'hypothèse d'un tonnage moyen concassé par entreprise concernée, de l'ordre de 10 300 t.

Le nombre d'entreprises concernées n'est pas connu précisément. Il est fait l'hypothèse de 6 entreprises par département, ce qui représenterait 60 entreprises sur l'ensemble de la Région Grand Est, et un tonnage de 618 000 t.

Par ailleurs, les données issues de l'enquête TP ont également été analysées : seulement 5 entreprises représentant 5% de l'effectif salarié des entreprises de TP en Région Grand Est, ont déclaré avoir utilisé des déchets inertes sur un autre chantier après traitement. Le tonnage réel déclaré par ces 5

entreprises est de 85 000 t. Après extrapolation, le tonnage est estimé à 434 000 t. Il y a néanmoins une très forte marge d'erreur étant donné le peu de réponses obtenues.

Il peut être considéré que les 434 000 t extrapolées sont incluses dans les 618 000 t estimées par ailleurs.

Le tonnage retenu est de 618 000 t. Pour rappel, en 2018, le tonnage retenu avait été estimé à 500 000 t/an. Il était néanmoins estimé que ce tonnage pourrait être bien supérieur.

3.2.1.1.2. Focus sur les déchèteries de collectivité

Le service public de gestion des déchets collecte des déchets inertes du BTP produits par des particuliers, et éventuellement par des artisans du BTP. La base SINOE indique les quantités de déchets inertes suivantes collectées en déchèterie de collectivité, par département pour l'année 2018 et pour l'année 2019 :

Tableau 27 : Quantité de déchets inertes du BTP collectés par le service public en 2018 et en 2019, par département – Source : SINOE

Département	Tonnage 2018 de déchets inertes du BTP collectés par le service public (en tonnes)	Tonnage 2019 de déchets inertes du BTP collectés par le service public (en tonnes)
Ardennes – 08	11 327 t	11 766 t
Aube – 10	6 214 t	13 424 t
Marne – 51	22 211 t	23 156 t
Haute-Marne – 52	8 119 t	10 522 t
Meurthe-et-Moselle – 54	27 734 t	29 808 t
Meuse – 55	5 257 t	6 122 t
Moselle – 57	61 020 t	58 853 t
Bas-Rhin – 67	50 242 t	46 801 t
Haut-Rhin – 68	31 844 t	43 357 t
Vosges – 88	19 850 t	18 992 t
TOTAL	243 818 t	262 800 t

Le tonnage total est de 262 800 tonnes de déchets inertes du BTP (« déblais et gravats ») collectés par le service public.

La qualité des déchets inertes est souvent dégradée, l'ensemble des flux inertes étant mis en mélange, ce qui ne permet pas de recycler ces déchets dont l'exutoire est pour la quasi-totalité du gisement la mise en ISDI ou plus rarement, si la qualité le permet, l'utilisation en remblaiement de carrière ou, encore plus rarement, la valorisation en recyclage (concassage puis utilisation en technique routière).

3.2.1.1.3. Focus sur les centrales d'enrobage

A l'échelle nationale, le taux de réintroduction des agrégats d'enrobés dans les enrobés bitumineux, hors enrobés à l'émulsion, était de 17% en 2019.

83 plateformes ont été identifiées et interrogées dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP, concernant leur activité de recyclage de fraisât. 39 plateformes ont répondu avoir recyclé un total de 554 329 tonnes de déchets d'enrobés. 44 plateformes n'ont pas indiqué de tonnage mais il semble qu'une partie de ces plateformes n'avaient pas d'activité de recyclage de déchets d'enrobés en 2019.

Tableau 28 : Nombre de plateformes ayant déclaré des tonnages d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'enrobés

Département	Nombre de plateformes faisant du traitement d'enrobés	Nombre de plateformes ayant indiqué réintégrer des déchets d'enrobés dans la fabrication de nouveaux enrobés	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage d'enrobés réintégré dans la fabrication d'enrobés en 2019	% Plateformes ayant indiqué un tonnage	Tonnage réel déclaré par les plateformes ayant répondu	Tonnage retenu après échange avec l'UNICEM
Ardennes (08)	3	2	2	67%	27 000 T	27 000 T
Aube (10)	6	1	3	50%	7 100 T	27 100 T
Marne (51)	11	5	6	55%	73 741 T	79 741 T
Haute-Marne (52)	3	1	1	33%	18 000 T	18 000 T
Meurthe et Moselle (54)	10	3	3	30%	50 179 T	70 179 T
Meuse (55)	3	2	2	67%	3 871 T	17 000 T
Moselle (57)	14	4	5	36%	67 499 T	122 489 T
Bas-Rhin (67)	15	7	9	60%	220 311 T	220 311 T
Haut-Rhin (68)	9	4	4	44%	57 574 T	77 574 T
Vosges (88)	9	7	4	44%	29 054 T	34 054 T
Total	83	36	39	47%	554 329 T	693 448 T

Pour affiner cela, la liste a été soumise au moins pour le territoire de l'ancienne région Lorraine à l'UNICEM, qui a apporté des compléments d'informations.

En définitive, le tonnage d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'agrégats d'enrobés en Région Grand Est en 2019 est estimé à au moins 693 500 t.

Il est estimé que les plateformes n'ayant pas répondu recyclent un tonnage très faible de déchets d'enrobés.

Il est décidé de retenir un tonnage de 693 500 tonnes de déchets d'enrobés recyclés sur des centrales d'enrobage, sans extrapoler le tonnage qui concerne les centrales n'ayant pas répondu.

3.2.1.1.4. Utilisation en aménagement ou recouvrement journalier des ISDND

Les déchets inertes peuvent être utilisés comme matériau de recouvrement des Déchets Non Dangereux réceptionnés dans les ISDND (recouvrement journalier) et pour réaliser des aménagements des casiers.

Les ISDND ont été enquêtées dans le cadre du Lot 1 de l'Observatoire. 17 installations ont répondu à l'enquête, sur les 18 interrogées. Les tonnages déclarés sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Tonnage de déchets inertes déclaré par les ISDND de la Région comme ayant été utilisés en recouvrement journalier ou pour leur aménagement

Département	Tonnage réel déclaré en 2019
Ardennes (08)	6 298 t
Aube (10)	18 899 t
Marne (51)	18 457 t
Haute-Marne (52)	0
Meurthe-et-Moselle (54)	10 492 t

Département	Tonnage réel déclaré en 2019
Meuse (55)	9 965 t
Moselle (57)	35 545 t
Bas-Rhin (67)	10 573 t
Haut-Rhin (68)	67 484 t
Vosges (88)	11 794 t
TOTAL	189 500 t

N.B. : Pour ce type d'opération, il n'est pas pertinent de réaliser une extrapolation, les tonnages accueillis pouvant être très variables d'une ISDND à une autre.

Le tonnage total de déchets inertes retenu comme ayant fait l'objet d'une valorisation en ISDND en 2019 est de 189 500 tonnes.

En 2018, seules 2 installations avaient répondu et déclaré avoir recours à des déchets inertes pour un total de 4 238 tonnes.

3.2.1.1.1. Focus sur le réaménagement de carrières

La valorisation en réaménagement de carrières (remblaiement) constitue en France la part prépondérante du traitement des tonnages des déchets inertes. Cet exutoire est considéré comme une valorisation contrairement au stockage en ISDI car relatif à une obligation de remise en état du site de la carrière après exploitation. Le remblaiement peut se faire pendant l'exploitation ainsi qu'au terme de l'exploitation. La capacité de remblaiement disponible est donc liée à l'extraction des matériaux et varie en fonction de ses modalités d'exécution.

En Région Grand Est, 121 carrières autorisées à accueillir des déchets inertes en remblai dans le cadre de leur remise en état, ont été recensées. Après analyse de la liste par la DREAL, le total des carrières identifiées comme étant a priori autorisées à utiliser des déchets inertes pour leur réaménagement est de 124. Au total, 28 carrières ajoutées par la DREAL n'ont pas été enquêtées dans le cadre de l'enquête 2019 et 25 carrières qui n'étaient pas concernées ont été interrogées.

39 installations sur les 121 interrogées ont répondu à l'enquête soit un taux de retour de 32%. Le tonnage déclaré a été de 2 060 800 tonnes. La consultation de la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP a permis d'obtenir les données pour un tonnage de 28 autres carrières pour un tonnage de 2 294 500 tonnes. **Au total ce sont 4 355 300 tonnes qui ont été déclarées via ces deux sources.**

Tableau 30 : Nombre de carrières ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire 2019 et déclaré les tonnages sur la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP par département et tonnages déclarés

Département	Nombre de carrières répertoriées comme pouvant utiliser des déchets inertes pour leur réaménagement, lors de la réalisation de l'enquête 2019	Nombre de carrières répertoriées comme pouvant utiliser des déchets inertes pour leur réaménagement, après vérification DREAL	Données issues de la réponse des carrières à l'enquête			Données issues de la BDREP	
			Nombre de carrières ayant indiqué le tonnage réceptionné	% de carrières ayant répondu	Tonnage réel déclaré par les carrières ayant répondu	Nombre de carrières ayant déclaré des données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu)	Tonnages carrières données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu à l'enquête)
Ardennes(08)	5	4	3	75%	70 542	0	0
Aube(10)	14	15	8	53%	424 890	3	178 000
Marne(51)	19	23	6	26%	209 000	5	94 714
Haute-Marne(52)	17	16	3	19%	102 450	2	21 300
Meurthe et Moselle(54)	21	22	8	36%	623 242	3	190 629

Département	Nombre de carrières répertoriées comme pouvant utiliser des déchets inertes pour leur réaménagement, lors de la réalisation de l'enquête 2019	Nombre de carrières répertoriées comme pouvant utiliser des déchets inertes pour leur réaménagement, après vérification DREAL	Données issues de la réponse des carrières à l'enquête			Données issues de la BDREP	
			Nombre de carrières ayant indiqué le tonnage réceptionné	% de carrières ayant répondu	Tonnage réel déclaré par les carrières ayant répondu	Nombre de carrières ayant déclaré des données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu)	Tonnages carrières données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu à l'enquête)
Meuse(55)	10	10	1	10%	14 600	1	40 180
Moselle(57)	14	13	5	38%	371 128	5	1 333 577
Bas-Rhin(67)	11	10	2	20%	57 719	5	171 942
Haut-Rhin(68)	2	3	1	33%	175 291	1	194 523
Vosges(88)	8	8	2	25%	11 919	3	69 669
Total	121	124	39	32%	2 060 800 t	28	2 294 500 t

L'extrapolation à partir des données collectées pourrait être faite en considérant les 67 installations (installations ayant répondu à l'enquête + installations ayant déclaré leurs tonnages sur la BDREP) comme étant un échantillon représentatif et en le rapportant au nombre total d'installations à l'instar des ISDI. Néanmoins le remblaiement est une opération plus contraignante techniquement qu'une ISDI : **il est fait le choix de ne pas extrapoler et de considérer que ces 83 carrières restantes n'ont quasiment pas accueilli de déchets en remblais.**

En tenant compte de cette quantité, le tonnage total de déchets inertes valorisés en remblaiement de carrière est estimé à 4 358 300 tonnes d'inertes en remblaiement de carrière.

Dans le cadre de l'Observatoire 2018, le tonnage valorisé en réaménagement de carrière avait été estimé à 4,63 millions de tonnes.

3.2.1.1.2. Focus sur les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

QUANTITES ACCUEILLIES EN 2019 :

Au total 99 ISDI, privées ou communales, ont été identifiées sur le territoire de la Région Grand Est et enquêtées dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP 2019. Sur ces 99 ISDI, 70 sont privées, parmi lesquelles 35 ont répondu à l'enquête soit un taux de 50%. Sur les 29 ISDI communales, seules 4 ont répondu à l'enquête 2019. Le tableau ci-après compile les tonnages collectés dans les 39 ISDI dont les tonnages sont connus en 2019.

Tableau 31 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête par département et tonnages déclarés en 2019

Département	Nombre d'ISDI identifiées		Nombre d'ISDI ayant indiqué le tonnage réceptionné en 2019			Tonnage réel déclaré par les ISDI ayant répondu
	TOTAL	ISDI privées uniquement (hors communes)	TOTAL	ISDI privées uniquement (hors communes)	Taux de réponse des ISDI privées	
Ardennes(08)	3	2	3	2	67%	144 577 t
Aube(10)	12	4	3	2	50%	31 395 t
Marne(51)	12	4	2	2	50%	38 970 t
Haute-Marne(52)	5	4	0	0	0%	0 t
Meurthe et Moselle(54)	8	8	5	5	63%	284 790 t
Meuse(55)	19	16	4	4	25%	106 470 t
Moselle(57)	14	14	11	11	79%	415 449 t
Bas-Rhin(67)	11	10	4	4	40%	195 087 t

Département	Nombre d'ISDI identifiées		Nombre d'ISDI ayant indiqué le tonnage réceptionné en 2019			Tonnage réel déclaré par les ISDI ayant répondu
	TOTAL	ISDI privées uniquement (hors communes)	TOTAL	ISDI privées uniquement (hors communes)	Taux de réponse des ISDI privées	
Haut-Rhin(68)	6	6	3	3	50%	264 930 t
Vosges(88)	9	2	4	2	100%	25 401 t
Total	99	70	39	35	50%	1 507 000 t

Le tonnage déclaré par les exploitants d'ISDI, dans le cadre de l'enquête 2019, s'élève donc à 1 507 000 tonnes.

Par ailleurs, 19 ISDI avaient répondu à l'enquête 2018 mais n'ont pas répondu à l'enquête 2019. Les tonnages déclarés par les ISDI concernées, est synthétisé dans le tableau ci-après.

Tableau 32 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête 2018 et pas à l'enquête 2019, et tonnage déclarés comme ayant été réceptionnés en ISDI en 2018

Département	Nombre d'ISDI ayant indiqué un tonnage en 2018 et pas en 2019	Tonnage réel déclaré par les ISDI ayant répondu en 2018 et pas en 2019
Ardennes(08)	0	0
Aube(10)	3	811
Marne(51)	3	224
Haute-Marne(52)	4	52 130
Meurthe et Moselle(54)	0	0
Meuse(55)	0	0
Moselle(57)	3	49 300
Bas-Rhin(67)	2	68 560
Haut-Rhin(68)	2	30 890
Vosges(88)	2	4 190
Total	19	206 000 t

En plus des 1 507 000 t déclarées en 2019, il est proposé de retenir ces 206 000 t déclarées en 2018, en faisant l'hypothèse que les tonnages déclarés en 2018 sont sensiblement les mêmes que ceux accueillis en 2019.

En ce qui concerne les ISDI n'ayant pas répondu à l'enquête 2019, ni à l'enquête 2018, il est proposé de retenir la même méthodologie d'extrapolation qu'en 2018 :

- le tonnage accueilli sur les ISDI communales est considéré comme marginal. Il n'est pas fait d'extrapolation pour les 17 ISDI communales concernées,
- sur les 27 ISDI privées, l'approche est la suivante :
- Pour les 2 ISDI autorisées courant 2019, il est fait l'hypothèse d'un tonnage réceptionné faible. Il est donc décidé de ne pas réaliser d'extrapolation pour ces installations.
- pour les 13 ISDI dont la capacité maximale est connue, il est fait l'hypothèse d'un taux de remplissage de 70% (par rapport à la capacité maximale), soit $0,7 \times 169\,800$ tonnes = **118 850 tonnes**
- pour les 12 ISDI restantes, il est fait l'hypothèse qu'elles sont en moyenne similaires aux 13 autres en termes d'échantillon. Le tonnage accueilli est ainsi estimé à **109 700 tonnes** (9 140 tonnes de déchets inertes accueillis par ISDI en moyenne, ce qui constitue une hypothèse prudente).

En totalité, le tonnage de déchets inertes stockés en ISDI en 2019 peut être estimé à 1 507 000 + 206 000 + 118 850 + 109 700 t = 1 941 550 tonnes.

Pour rappel, le tonnage avait été estimé à 2 380 000 tonnes en 2018.

3.2.1.1.3. Focus sur les autres valorisations d'inertes/ destination inconnue

A priori, les autres exutoires des déchets inertes produits sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 sont les suivants :

- **Réutilisation sur chantier après traitement**

Dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP, 3 entreprises représentant 5% de l'effectif salarié des entreprises de TP en Région, ont déclaré un tonnage de déchets inertes réutilisés sur chantier après traitement. Le tonnage réel déclaré est de 109 000 t ; 321 000 t après extrapolation. Il faut néanmoins tenir compte d'une très forte marge d'erreur.

- **Stockage temporaire sur un terrain de l'entreprise en vue d'une utilisation ultérieure**

Dans le cadre de l'enquête 2019 à destination des entreprises de TP, 4 entreprises représentant 1% de l'effectif salarié des entreprises de TP en Région ont déclaré un tonnage de déchets stocké sur un terrain en vue d'une utilisation ultérieure. Le tonnage réel déclaré est de 57 000 t ; 225 000 t après extrapolation. Il faut néanmoins tenir compte d'une très forte marge d'erreur.

- **Utilisation par un agriculteur, sur son exploitation.** Le tonnage concerné n'a pas pu être estimé.

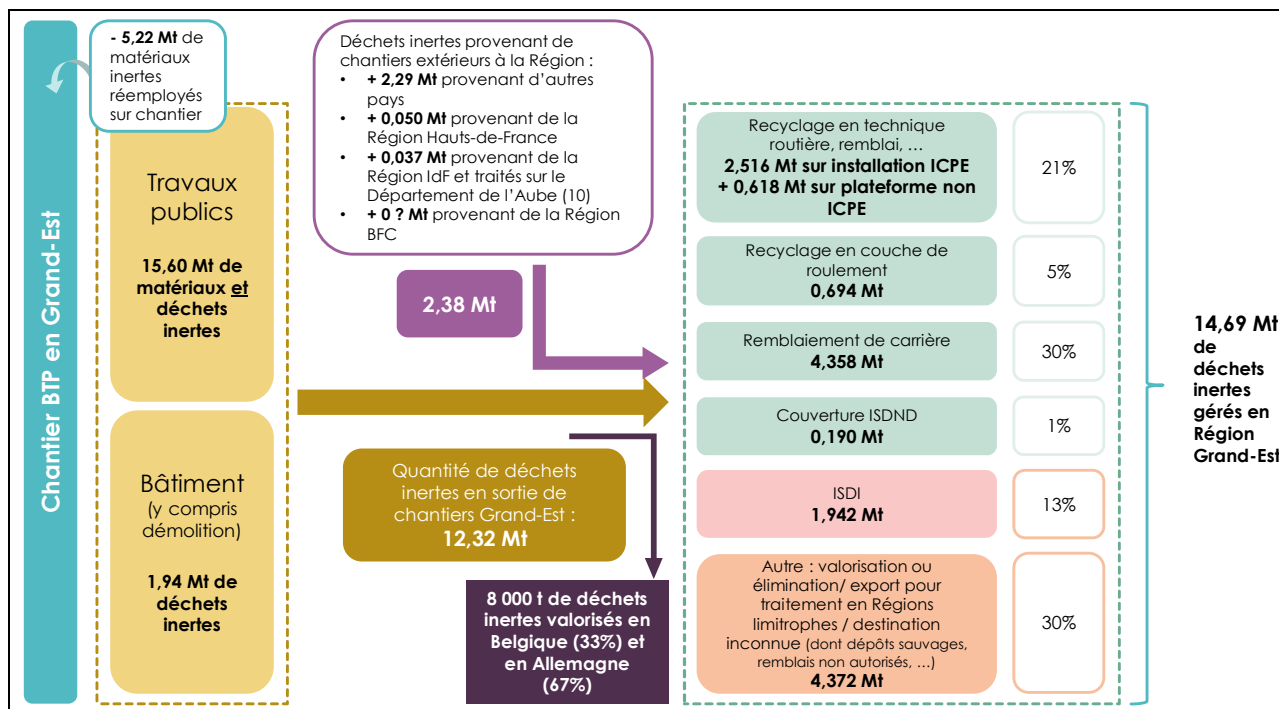
- **Traitement sur d'autres régions limitrophes** (hors exports dans un autre pays).

- **Autres utilisations, réglementaires ou non : exhaussements de sol, aménagement divers, dépôts sauvages, ...**

3.2.1.1.4. Conclusion concernant les déchets inertes

La figure ci-après synthétise les quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2019.

Figure 40 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2019, sans ventilation des tonnages « autres destinations »

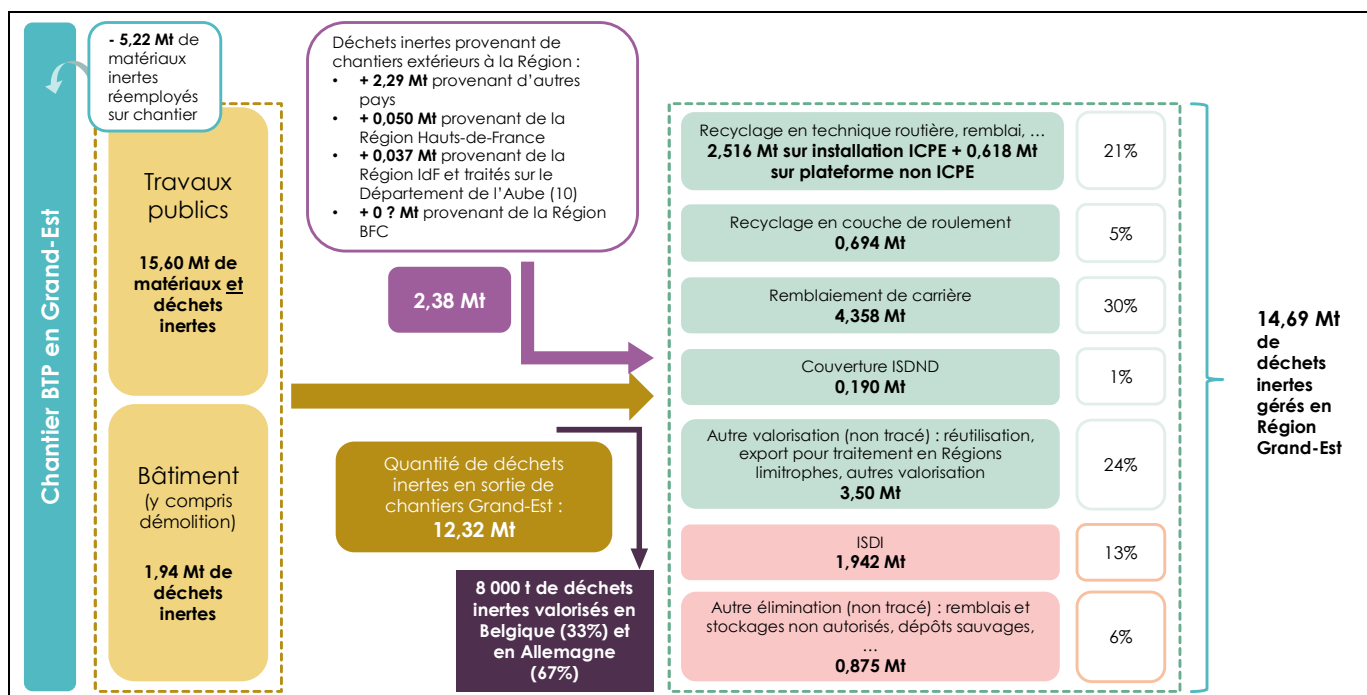


En 2019, il est estimé qu'au moins 56% des déchets inertes traités sur le territoire de la Région Grand Est, ont fait l'objet d'une valorisation matière. Pour 30% des déchets, la destination n'est pas connue. Il peut s'agir :

- D'une surestimation du tonnage de déchets estimé produit en Région Grand Est en 2019 ;
- De déchets ayant été traités sur des régions limitrophes, en France ;
- De déchets stockés temporairement sur le terrain d'une entreprise de TP par exemple et en attente d'utilisation sur un chantier ;
- De déchets utilisés pour des aménagements autorisés (mais non identifiés car pas d'installation ICPE), ;
- De déchets gérés de manière non réglementaire (dépôts sauvages, exhaussements de sol non autorisés, ...).

En 2018 il avait été fait l'hypothèse que 80% du tonnage de déchets envoyés vers une destination inconnue, a fait l'objet d'une valorisation, soit 3,50 Mt en ramenant cela au tonnage 2019. En retenant la même hypothèse pour l'année 2019, le synoptique de la gestion des déchets inertes est le suivant.

Figure 41 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2019, après ventilation des tonnages « autres destinations »



Avec cette hypothèse, le taux de valorisation matière des déchets inertes du BTP est estimé à 81%.

Le taux de valorisation qui avait été estimé en 2018 était de 77,5%.

Pour rappel, le PRPGD fixe un objectif de valorisation matière de 79% du tonnage de déchets inertes du BTP en 2025, et de 80% en 2031. En 2016, ce taux était estimé à 78% dans le PRPGD.

3.2.1.2. Déchets non inertes non dangereux (DND)

Les déchets non dangereux du BTP sont toujours très difficiles à évaluer. La raison principale est qu'ils sont de même nature que la plupart des déchets issus d'autres activités économiques et qu'ils transitent sur les mêmes plateformes. Seuls le plâtre, les fenêtres intègres, ou encore certains isolants sont des matériaux spécifiques au BTP. Or, l'organisation documentaire en place sur ces plateformes de tri et/ou de transformation ne mentionne que rarement le secteur d'activité de provenance et quand elles le font, les extractions de données sont souvent difficiles à faire, à moins d'être doté d'un logiciel le permettant. Les DND du BTP sont dans de très rares cas majoritaires sur une plateforme de tri de première rupture de charge : ils ne représentent généralement qu'un faible pourcentage (5 à 10% du tonnage), ce qui reflète la proportion des DND du BTP dans les DND des activités économiques.

A contrario des déchets inertes, très peu de lots de déchets non dangereux partent des chantiers directement à l'exutoire final. Ce peut être le cas pour les gros chantiers de démolition mais la majorité des DND passent par des plateformes intermédiaires (déchèteries professionnelles, déchèteries de collectivité, plateforme diverses de tri et de transformation de DND) pour y faire l'objet d'un éventuel traitement qui peut être à l'origine de nouvelles fractions de déchets qui seront envoyées vers les exutoires finaux.

Par contre à l’instar des déchets inertes, cette rupture de charge intermédiaire peut induire des erreurs dans l’estimation des tonnages notamment par double comptage et il convient de bien hiérarchiser les étapes de la chaîne de valeur de la filière de traitement afin de minimiser ce type de biais.

Dans le présent rapport, il a été choisi de ne pas aborder séparément la collecte/réception (déchets accueillis sur les installations) et le traitement. Etant donné que certains déchets du BTP sont « noyés » dans la masse des déchets de même nature provenant des autres secteurs d’activité, il a été porté un **soin particulier à identifier les tonnages concernant les exutoires finaux.**

3.2.1.2.1. Focus sur les métaux

Les déchets métalliques du BTP sont issus de l’utilisation de multiples produits très variés. On peut citer les structures métalliques telles les poteaux, charpentes et treillis mais aussi les bardages, toitures ou encore les portes, fenêtres et volets mais aussi les câbles électriques. L’acier domine mais les autres métaux tel l’aluminium, le plomb ou encore le cuivre sont bien représentés. Le tonnage est mal connu, aucune étude sectorielle n’ayant été réalisée.

La filière de recyclage des métaux fonctionne depuis très longtemps eu égard à la valeur économique des matériaux.

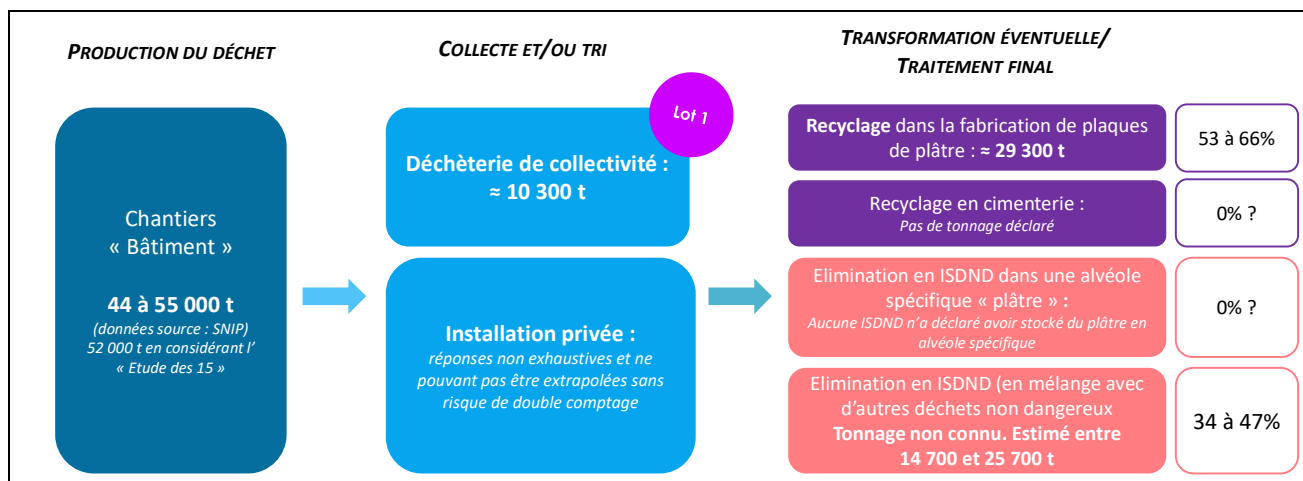
Dans le Grand Est, la collecte est réalisée par de multiples plateformes, spécialisées ou non spécialisées (qui ne réalisent dans ce cas que du transit et qui confient leurs déchets métalliques à des spécialistes). La part des métaux du BTP traités est impossible à évaluer étant donné qu’ils sont mélangés avec des déchets métalliques provenant d’autres secteurs d’activités. Il est retenu un taux de recyclage estimé à 95% du tonnage produit.

3.2.1.2.2. Focus sur le plâtre

Cette filière concerne le recyclage des plaques et des carreaux de plâtre ainsi que les complexes de doublages et une partie des poudres et enduits. Le plâtre est utilisé à plus de 95% dans des applications BTP.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de plâtre estimée sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 :

Figure 42 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de plâtre produits en Région Grand Est en 2019



La région comporte de nombreux collecteurs agréés par les fabricants de plaques de plâtre qui acheminent les déchets de plâtre vers les ateliers de recyclage.

Le recyclage se réalise principalement dans la fabrication de plaques de plâtre et le **taux de valorisation est estimé être compris entre 53 et 66% du tonnage** (56% en considérant les ratios de production issus de l’Etude de scénarii pour la mise en place d’une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d’une Economie Circulaire - Mai 2019).

Pour rappel, dans le cadre de l’Observation 2018, il avait été estimé un taux de valorisation des déchets de plâtre > 65%, en fonction de la référence de tonnage retenu. Le tonnage de base était néanmoins à considérer prudemment, eu égard au spectre très large de déchets de plâtre qu’accepte la société Ritleng Revalorisations.

3.2.1.2.3. Focus sur le bois

Cette filière concerne deux types majoritaires de bois : le bois A ou bois brut (palettes, tourets, cagettes..) et le Bois B légèrement adjuvanté qui peut contenir une partie de Bois A. Le tonnage issu du BTP est difficile à identifier car le bois a un usage multisectoriel.

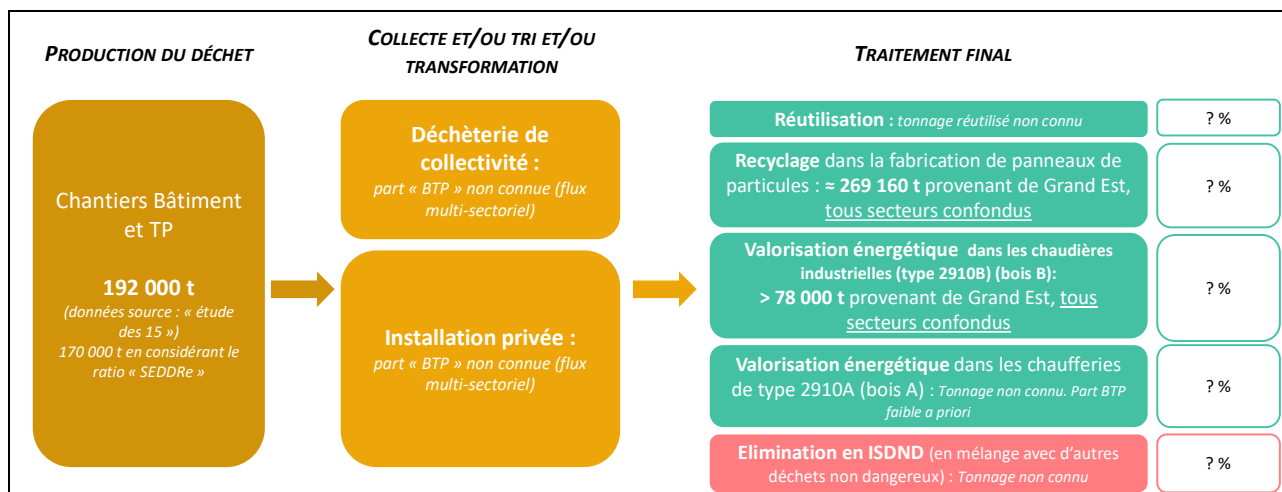
La valorisation première du Bois A est la valorisation énergétique dans les chaufferies de type 2910A. Le Bois B peut aussi se valoriser énergétiquement dans des chaudières industrielles (2910B) mais se recycle surtout dans la fabrication de panneaux de particules.

La collecte se fait au travers d’un réseau de collecteurs dont certains effectuent aussi la transformation. Plusieurs exutoires de valorisation sont envisageables chez les fabricants de panneaux et les papetiers soit pour des besoins de matière soit pour produire l’énergie nécessaire à leur process de fabrication.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de bois du BTP estimée sur le territoire de la Région Grand Est en 2019.

N.B. : il n’est pas possible de connaître la proportion de bois issus du BTP traité par tel ou tel mode de traitement, par rapport au bois provenant d’autres secteurs d’activités.

Figure 43 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de bois issus du BTP produits en Région Grand Est en 2019



3.2.1.2.4. Focus sur le PVC Profilé Rigide Blanc

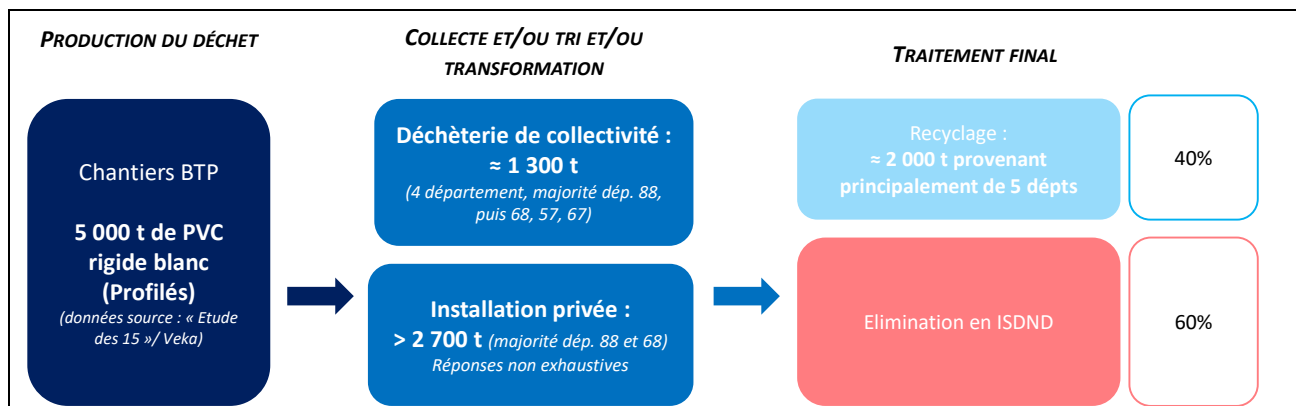
Cette filière concerne le recyclage des profilés des fenêtres en PVC mais aussi des volets roulants ou battants ainsi que les clôtures de jardin. La proportion de PVC dans les plastiques utilisés avoisine les 70%. Le PVC ne se valorise que d’un point de vue matière contrairement aux autres plastiques qui peuvent faire l’objet d’une valorisation énergétique.

La collecte du PVC fin de vie est assurée par un réseau de collecteurs de déchets mais aussi en direct par un transformateur localisé dans le département de l’Aube.

Le recyclage se fait principalement dans la fabrication de profilés. La filière affiche un taux de recyclage matière estimé à 40%.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de PVC rigide blanc, estimés sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 :

Figure 44 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de PVC rigide blanc produits en Région Grand Est en 2019



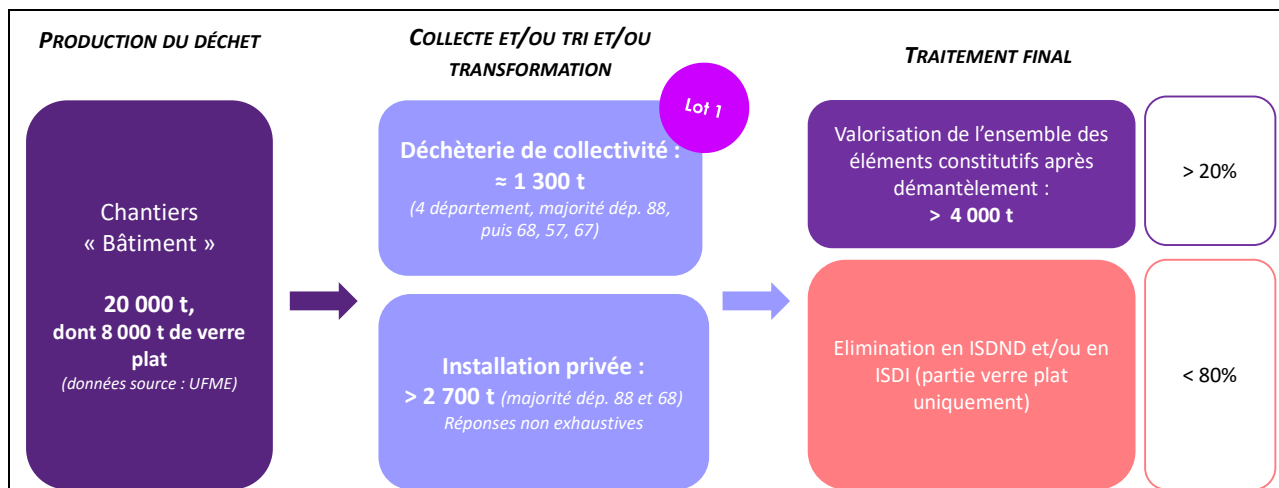
3.2.1.2.5. Focus sur les déchets de fenêtres et portes vitrées

Les gisements considérés sont ceux provenant de la dépose des fenêtres et porte fenêtres dans le cadre d'une démolition ou d'une rénovation. La valorisation de ces éléments nécessite un démantèlement des différents éléments constitutifs par type de matériau. L'opération de séparation peut se faire dans des ateliers dédiés ou par simple grappinage à l'aide d'une pelleteuse.

Le gisement de verre plat provient de la dépose des anciennes huisseries et, dans une bien moindre mesure, des cloisons séparatives. Les tonnages provenant du mobilier ne sont pas comptabilisés dans la partie BTP.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de fenêtres et portes vitrées, estimées sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 :

Figure 45 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de fenêtres et portes vitrées produits en Région Grand Est en 2019



3.2.1.2.6. Conclusion sur les déchets non dangereux

L'estimation des déchets non dangereux du BTP, produits en 2019 sur le territoire de la Région Grand Est, n'a pu être réalisée de manière fiable. Les chiffres retenus sont les flux issus de l'extrapolation des résultats de l'enquête TP 2019 d'une part, et ceux issus de l'utilisation des ratios de tonnage produits par habitant pour les déchets du Bâtiment, issus de l'Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire - Mai 2019.

Les tonnages déclarés par les plateformes intermédiaires ne permettent pas de faire des extrapolations fiables car elles ignorent la proportion de déchets du BTP qu'elles accueillent. **Le focus sur les exutoires finaux permet d'avoir une estimation de la valorisation pour certains flux.** D'autres flux nécessitent des hypothèses qui sont basées sur l'existence de filière ou non pour certains déchets ou encore sur les pratiques notamment en matière de tri.

Figure 46 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Grand Est en 2019, par typologie

Nature des déchets non inertes non dangereux	Grand Est - Tonnages retenus Observatoire 2019	Valorisation	Elimination	Méthode d'estimation de la valorisation
Métaux ferreux et non ferreux triés et en mélange	260 000 t	247 000 t	13 000 t	Hypothèse 95%
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses	192 000 t	107 600 t	84 400 t	Chiffres exutoires finaux et Hyp 31% de ce qui est valorisé provient du BTP
Déchets végétaux	52 000 t	52 000 t	0 t	Hypothèse 100%
Matières plastiques	50 000 t	6 800 t	43 200 t	Chiffres exutoires finaux PVC + 10% reste des plastiques
Plâtre	52 000 t	29 300 t	22 700 t	Chiffres exutoires finaux
Laines minérales, isolants PSE, isolants PU	24 000 t	0 t	24 000 t	Hypothèse 0%
Cartons triés	21 700 t	21 700 t	0 t	Hypothèse 100% (cartons triés à la source --> recyclés)
Autres types de déchets non inertes non dangereux, triés ou en mélange	432 400 t	43 200 t	389 200 t	Hypothèse 10% des flux hors cartons triés à la source, valorisés
Total des déchets non inertes non dangereux	1 084 100 t	507 600 t	576 500 t	
		47%	53%	

Le taux de valorisation (matière et énergétique) de déchets non dangereux (non inertes) du BTP produits sur le territoire de la Région Grand Est en 2019 est estimé à 47% du tonnage. Pour rappel, en 2018, ce taux était estimé à 43%.

Ce taux est supérieur aux taux généralement calculés pour les **déchets non dangereux** (non inertes). Il est estimé à environ 30% dans le cadre du PRPGD. **Cela peut s'expliquer notamment par la performance de la filière de recyclage de déchets métalliques certes, mais surtout par les performances des filières de valorisation des déchets de bois et de plâtre qui sont très bien structurées sur le territoire de Grand Est.**

3.2.2. Focus sur les échanges transfrontaliers de déchets (entre Régions / entre Pays)

3.2.2.1. Les transferts inter-régions

Les échanges nationaux ne concernent que principalement 4 régions : Ile-de-France, Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France et plus marginalement Centre-Val-de-Loire. En effet en ce qui concerne le transport des déchets inertes (DI) ou déchets non dangereux non inertes (DND) en première rupture de charge, la gestion de ces déchets répond à des logiques de proximité (maximum de 30 km) à l'exception du cas de fret retour en livraison de matériaux ou transport fluvial. Par contre le transport de déchets non dangereux non inertes (DND) et déchets dangereux (DD) après massification, peut se faire sur plusieurs centaines de kilomètres.

En ce qui concerne les transferts de déchets depuis des régions limitrophes, vers la région Grand Est :

- La **région Hauts-de-France** a mené en 2020-2021 une étude sur les déchets inertes issus de chantiers du BTP. Il est estimé que de l'ordre de 50 000 t de déchets en été exporté de la région Hauts-de-France vers la région Grand Est. Il n'a pas été communiqué de précisions concernant ce(s) transfert(s).
- Les données collectées pour la **région Ile-de-France** concernent les transferts de déchets inertes issus des travaux du Grand Paris Express. D'après les données communiquées par la Société du Grand Paris, la région Grand Est a accueilli 37 551 tonnes de déchets inertes, valorisés en remblaiement de carrière, dans le département de l'Aube. Par ailleurs, l'ORDIF a également été contacté afin de connaître les autres flux de déchets inertes de la région Ile-de-France vers la région Grand Est. Néanmoins, l'ORDIF ne produit un rapport sur les déchets du que tous les deux ans. Le rapport 2018 ne comporte pas de précision sur les flux BTP d'après l'ORDIF.
- En ce qui concerne la **région Bourgogne-Franche-Comté**, aucune donnée concernant les déchets transférés vers la région Grand Est n'a pu être collectée pour l'année 2019.

En ce qui concerne les transferts de déchets depuis la région Grand Est, vers les régions limitrophes, seulement 4 installations ont déclaré avoir envoyé des déchets vers une région limitrophe ; la région Hauts-de-France. Cela concerne 5 800 tonnes de déchets non dangereux, envoyés en ISDND dans le département du Nord, ainsi que 15 tonnes de déchets dangereux (Peintures contenant des substances dangereuses) éliminées également dans le département du Nord.

Les quantités concernées sont certainement plus importantes, mais les enquêtes 2019 n'ont pas permis d'obtenir plus d'éléments.

3.2.2.2. Les transferts transfrontaliers

Les données concernant les imports/ exports de déchets disponibles ont été fournies par le PNTTD⁸. Les chiffres présentés ci-après correspondent à la rubrique 17 des codes européens de déchets : « *DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)* ». D'autres déchets produits par le secteur du BTP mais mis en mélange avec des déchets du même type provenant d'autres secteurs d'activités ont pu être importés et exportés sous un code de déchet n'appartenant pas à la rubrique 17. Il n'est alors pas possible de connaître la part provenant du BTP. Les déchets concernés ne sont alors pas pris en compte ci-après.

⁸ Autorité compétente française pour les transferts transfrontaliers de déchets en export, import et transit

3.2.2.2.1. Déchets importés en Région Grand Est depuis d'autres pays

Au total, il est estimé que 2,32 Mt de déchets du BTP ont été importés en région Grand Est depuis d'autres pays en 2019.

La répartition est la suivante :

- 2 287 934 t de déchets inertes, qui provenaient du Luxembourg (69%), de la Suisse (20%) et de l'Allemagne (11%), ont été valorisés à 94 % en région Grand Est ;
- 322 t de DND, qui provenaient du Luxembourg, ont été valorisés à 100% ;
- 27 846 t de DD, qui provenant d'Allemagne (55%) et du Luxembourg (45%), ont été valorisés à 73%.

Le tonnage de déchets importés est plus élevé en 2019 qu'en 2018 (1,87 Mt) et qu'en 2016 (1,8 Mt d'après le PRPGD).

Le tableau ci-après donne le détail des mouvements de flux importés d'autres pays vers la Région Grand Est en 2019.

Tableau 33 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2019

Catégorie de déchet	Typologie de déchet	Pays d'expédition	Code de traitement	Quantité (en tonnes)
Déchets inertes	Béton	LU (Luxembourg)	R5	18 198
	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	CH (Confédération Helvétique)	R5	4 821
		DE (Allemagne)	R5	167 772
		LU (Luxembourg)	R5	46 723
	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	DE (Allemagne)	R5	4 597
		CH (Confédération Helvétique)	R5	316 195
	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	DE	R5	88 496
		CH (Confédération Helvétique)	D1	138 044
LU (Luxembourg)		R5	1 503 087	
Déchets non dangereux	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	LU (Luxembourg)	R12, R1, R4, R3, R5	322
Déchets dangereux	Mélanges bitumineux contenant du goudron	DE	R5	15 228
	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	LU (Luxembourg)	R5	4 959
		LU (Luxembourg)	R5, D13	3 750
	Matériaux de construction contenant de l'amiante	LU (Luxembourg)	D1	3 909

3.2.2.2.2. Déchets exportés depuis la Région Grand Est vers d'autres pays

Au total il est estimé que 0,16 millions de tonnes de déchets du BTP ont été exportés depuis la région Grand Est vers d'autres pays en 2019.

La répartition est la suivante :

- 8 000 t de déchets inertes valorisés, traités en Belgique (33%) et en Allemagne (67%)
- 3 000 t de DND exportés en vue d'une valorisation en Belgique
- 148 000 t de DD exportés et valorisés en Belgique (12%), en Allemagne (10%) et aux Pays-Bas (78%).

- Les déchets exportés sont valorisés à 100% dans les pays concernés.

71% des exportations 2019 concernent des terres et cailloux contenant des substances dangereuses exportées aux Pays Bas (71% des exportations).

Le tableau ci-après donne le détail des mouvements de flux exportés de la région Grand Est vers d'autres pays en 2019.

Tableau 34 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2019

Catégorie de déchet	Typologie de déchet	Pays de l'installation de traitement	Pays de transit	Code de traitement	Quantité (en tonnes)
Déchets inertes	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	BE	DE, NL	R5	2600
		DE	Pas de pays de transit	R5	5204
Déchets non dangereux	Bois	BE	Pas de pays de transit	R1, R12	2970
Déchets dangereux	Mélange ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	DE	Pas de pays de transit	R5	1299
		DE	Pas de pays de transit	R1	3312
	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	DE	Pas de pays de transit ou BE	R1, R12	1373
		BE	Pas de pays de transit	R1, R12	17 864
	Mélanges bitumineux contenant du goudron	DE	Pas de pays de transit	R5	516
		NL	DE, LU ou DE	R5	1830
	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	DE	Pas de pays de transit	R5	3530
		DE	Pas de pays de transit	R5, R13	4833
	NL	DE	R5, R12	113 088	

3.3. Synthèse des réponses des installations aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGE⁹, la future « REP Bâtiment » et les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP

Plusieurs questions ont été posées dans le cadre de l'enquête à destination des installations concernant leur connaissance des évolutions réglementaires récentes et en cours, et concernant les freins qu'elles identifient à une meilleure valorisation des déchets du BTP en région Grand Est. La synthèse des réponses est présentée ci-après.

3.3.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGE⁹

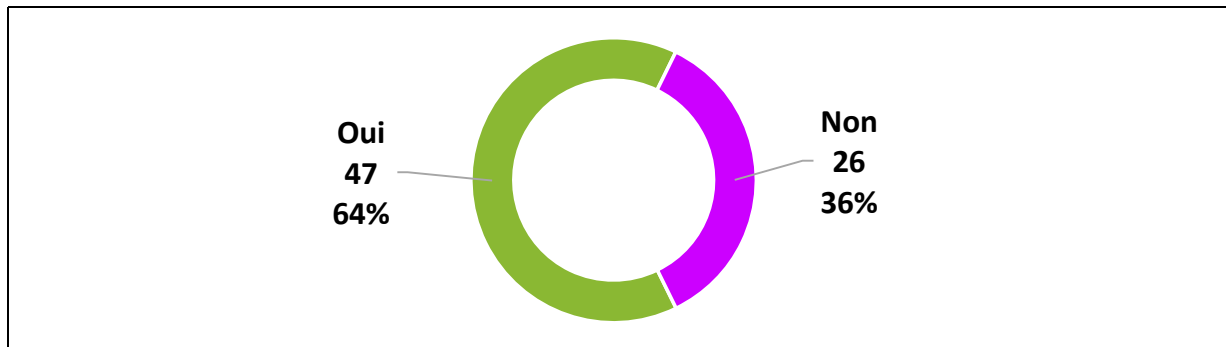
Il a été posé la question suivante concernant la Loi AGE¹⁰ : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGE⁹ », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ».

64% des 73 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

⁹ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

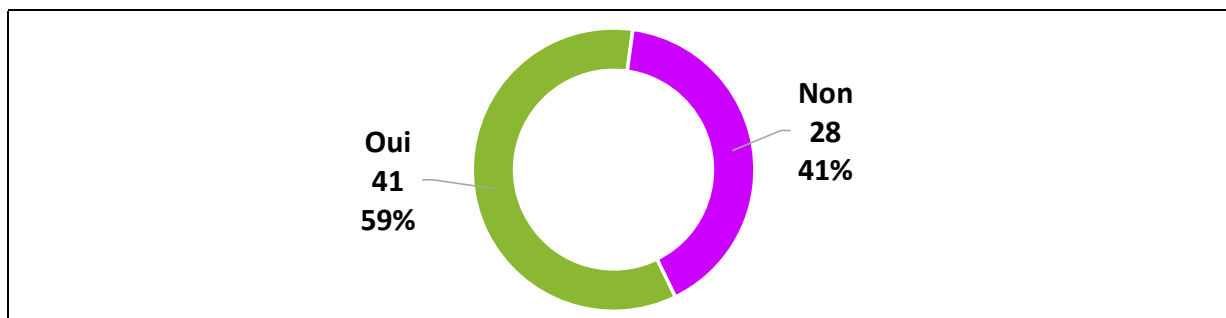
¹⁰ Article 74 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Figure 47 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la Loi « AGEC »



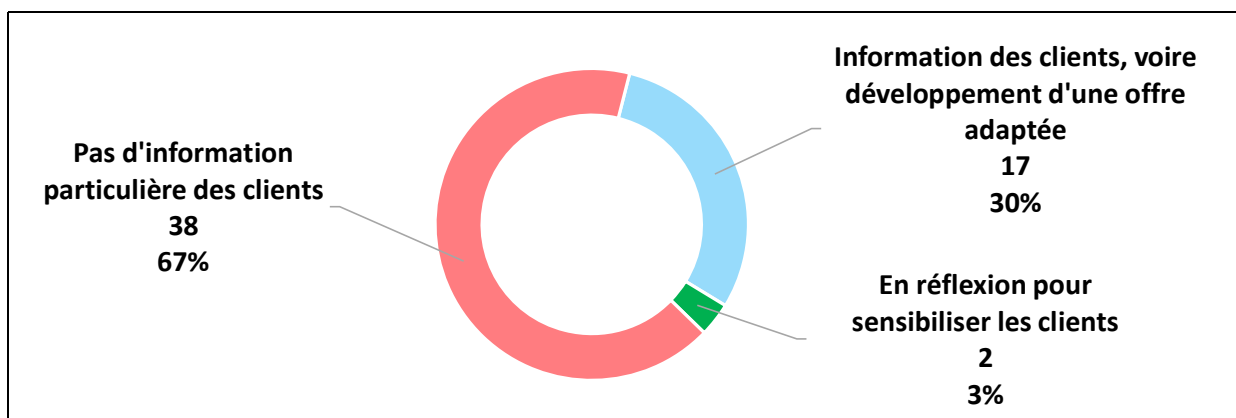
Il a également été demandé aux installations si elles souhaitent obtenir des informations supplémentaires concernant cette loi et le décret d'application à venir concernant l'obligation de tri. 59% des 69 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

Figure 48 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGEC », ou non



Enfin, il a été demandé aux installations si elles prévoient de mettre en place des actions spécifiques à destination des entreprises de BTP suite à cette obligation. 67% des 57 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué ne pas avoir prévu la mise en place d'actions particulières.

Figure 49 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les actions prévues suite à cette obligation

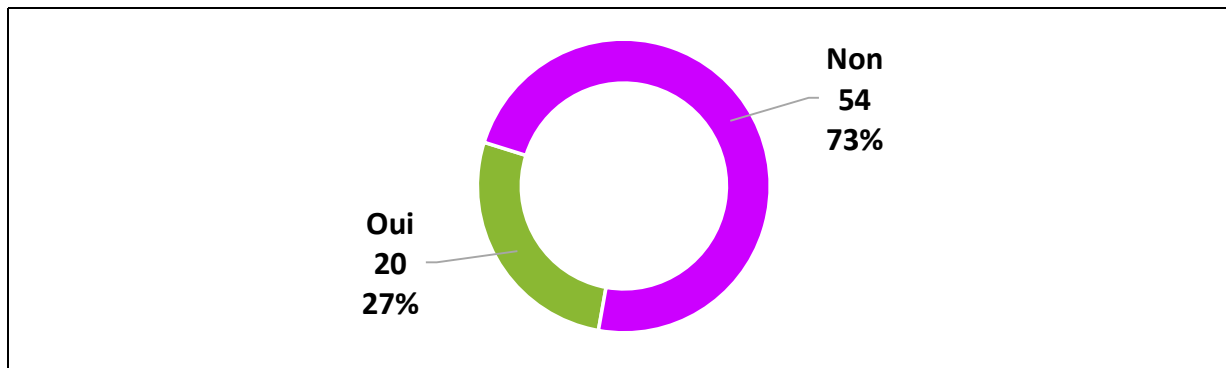


3.3.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la future REP « Bâtiment »

Il a été posé la question suivante aux installations enquêtées : « Avez-vous connaissance de la création, par la même loi, à partir du 1er janvier 2022 d'un dispositif de reprise gratuite des déchets du bâtiment lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée, basé sur la responsabilité élargie du producteur (REP) ou un système équivalent ? ».

73% des 74 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « non ».

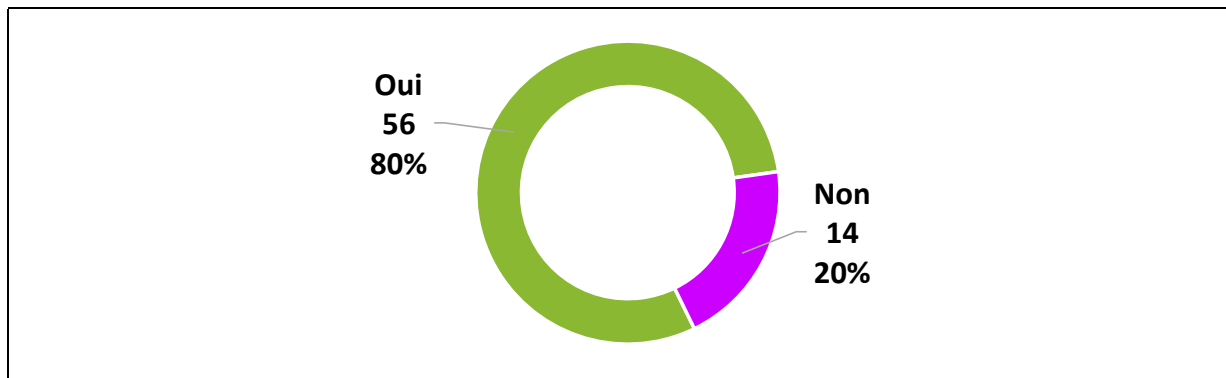
Figure 50 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la création d'une REP « Bâtiment »



Il a également été demandé aux installations si elles souhaitent obtenir des informations supplémentaires à ce sujet.

81% des 70 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

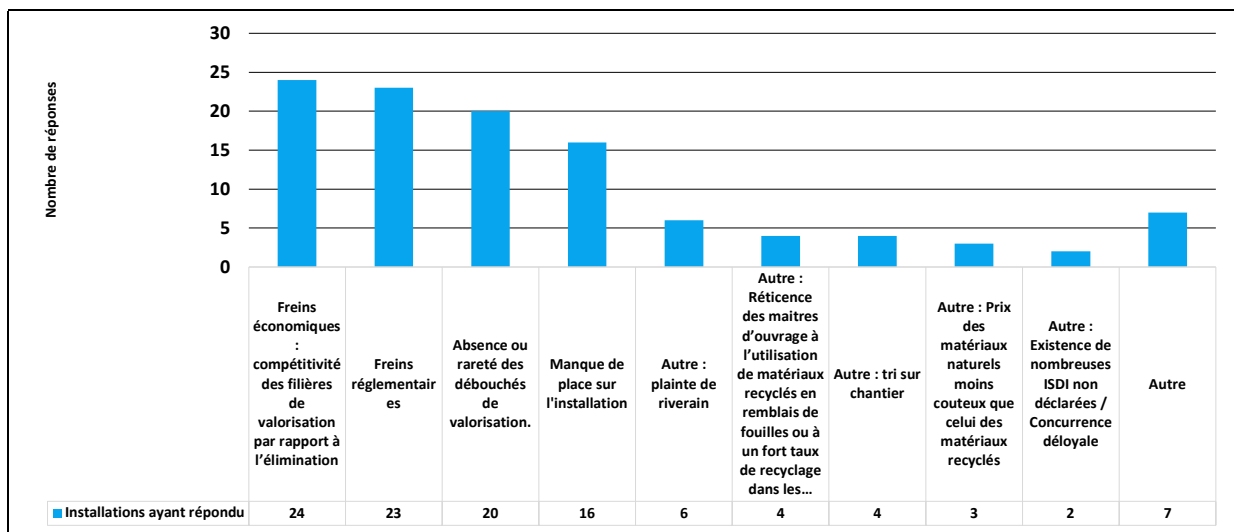
Figure 51 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la future « REP Bâtiment »



3.3.2. Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP

Il a été demandé aux installations d'indiquer quels étaient les obstacles / freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme, qu'elles identifiaient. Les réponses sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 52 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme



N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire. Le choix des réponses sera élargi pour l'enquête 2020.

N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Les filières citées par les répondant concernant l'absence ou la rareté des débouchés de valorisation, sont les suivantes :

- Plastiques ;
- Laine de verre ;
- Laine de roche ;
- CSR ;
- Gravats concassés.

Sur la figure précédente, la catégorie « autre » concernent les autres réponses apportées, qui ont été citées seulement une fois. Il s'agit des freins suivants :

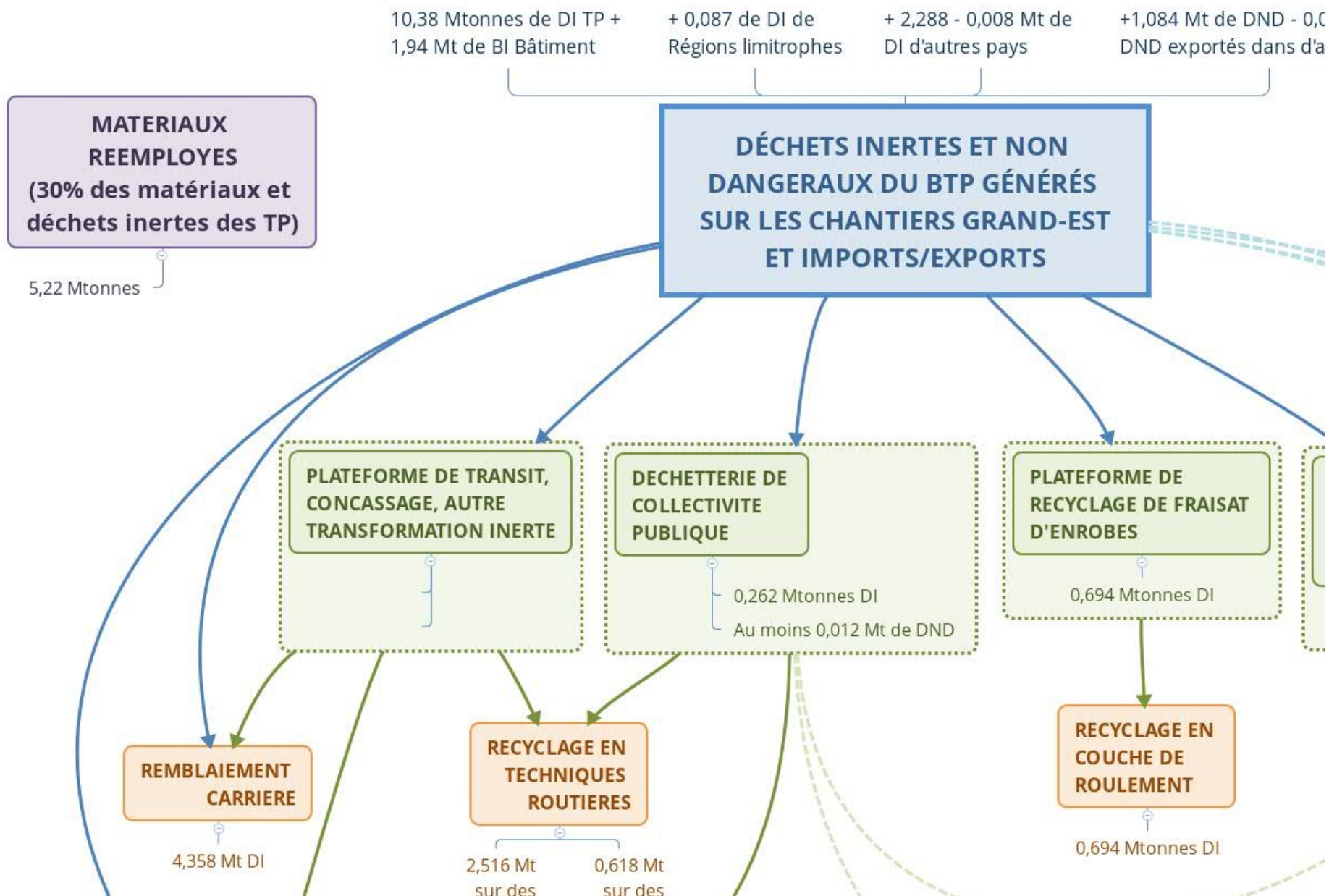
- Production ralentie ;
- Tri sur plateforme ;
- Collecte ;
- Pas assez de déchets pour concasser le béton ;
- Temps nécessaire au changement de comportement des individus ;
- Montant des investissements nécessaires ;
- Positionnement géographique de l'installation.

4. Synoptique des déchets inertes et non dangereux (non inertes) du BTP produits et/ou traités sur le territoire de la Région Grand Est

Le schéma ci-après synthétise les quantités de déchets inertes et non dangereux (non inertes) produits, importés et exportés de la Région Grand Est, ainsi que les circuits de collecte et de traitement des déchets, pour l'année 2019.

Le tonnage total de déchets inertes et non dangereux non inertes, produits et/ou importés et traités sur le territoire de la région Grand Est est estimé à 15,771 millions de tonnes, dont 12,387 auraient fait l'objet d'une valorisation (matière ou énergétique) et 3,384 millions de tonnes une élimination.

Le taux de valorisation (matière et énergétique) des déchets inertes et non dangereux non inertes est ainsi estimé à 78% du tonnage. Ce taux est estimé à 81% en ce qui concerne les déchets inertes seuls, et 47% en ce qui concerne les déchets non dangereux non inertes.



5. Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Tableau 35 : Suivi des indicateurs du SRADDET

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
		Population INSEE	5 548 955	5 550 389	5 543 407	-	-
R13 : Réduire la production de déchets	SRADDET	Nombre d'entreprises du BTP déclarant réaliser le tri « 5 flux » (enquête observatoire)	Obligation de tri « 5 flux » entrée en vigueur en juillet 2016	Les entreprises de BTP n'ont pas été enquêtées sur cet aspect en 2018	Question posée dans l'enquête 2019 : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ». 67% des 45 entreprises de Bâtiment (y compris démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 55% des 31 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».	-	-
R12 à R15	IT-Déchets	Chiffre d'affaire du BTP	11,87 milliards d'euros	13,4 milliards d'euros	13,697 milliards d'euros	-	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT-Déchets	Taux de valorisation matière des déchets du BTP (Taux de valorisation globale (tous déchets) selon approche LTECV)	52%	Non calculable suivant la méthodologie stricto sensu de la LTECV (distinction valorisation matière versus valorisation énergétique qui ne peut pas être faite pour les DND. Distinction des déblais terreux par rapport aux autres typologies de déchets inertes ne peut pas être faite non plus ; données pas assez détaillées dans les réponses aux enquêtes)		Objectif 2020 : * 70% de valorisation matière des déchets du BTP * 65% de valorisation des DND non inertes Objectifs 2025 : 78% de valorisation, dont 79% pour les déchets inertes et 70% pour les DND	-

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des terres et matériaux meubles (déchets inertes)	Taux de réutilisation et de recyclage des terres et matériaux meubles de 21% en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre des Observatoires 2018 et 2019 (données collectées par assez précises. Extrapolations qui comporteraient trop de biais)		Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des terres et matériaux meubles : 35 % en 2025, soit + 770 000 tonnes pour les terres et matériaux meubles par rapport au scénario 2025 « laisser faire »	--
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des déchets inertes	Taux de réutilisation et de recyclage des mélanges de déchets inertes de 25% en 2016	17% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2018 (taux de <u>recyclage</u> des déchets inertes triés et/ou en mélange)	26% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2019 (taux de <u>recyclage</u> des déchets inertes triés et/ou en mélange)	Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des mélanges de déchets inertes à 50% en 2025 en améliorant le tri sur chantier + 300 000 tonnes pour les graves, les enrobés et les bétons par rapport au scénario 2025 « laisser faire », Réutilisation ou recyclage systématique des déchets de béton et d'enrobés qui sont triés en amont sur chantier.	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% en masse des matériaux utilisés par l'Etat et les collectivités pour les chantiers de construction routiers issus de la réutilisation ou du recyclage des déchets du BTP	Non connu en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2018 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2019 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Objectif 2020 : 60 % en masse des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour les chantiers de construction routiers devront être issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2020.	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGEC)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables (quantité réutilisées/recyclés et quantités remblayées en carrières: DI (terres et matériaux meubles, graves et matériaux rocheux, bétons, déchets d'enrobés, mélange de déchets inertes)	* Quantités réutilisées et recyclées : 5,36 Mt * Quantités remblayées en carrière : 3,62 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,98 Mt	* Quantités <u>recyclées</u> : 2,81 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités <u>remblayées en carrière</u> : 4,63 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 7,44 Mt	* Quantités <u>recyclées</u> : 3,83 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités <u>remblayées en carrière</u> : 4,36 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,19 Mt	Objectifs 2025 : * Quantités réutilisées et recyclées : 6,04 Mt Quantités remblayées en carrière : 2,61 Mt	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : une partie importante de déchets inertes estimés produits fait l'objet d'une destination qui n'est pas connue. De plus les objectifs fixés dans le SRADDET l'ont été sur la base de méthodologies d'évaluation

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
							différentes, qui peuvent impacter l'estimation des tonnages produits et traités)
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGECE)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables autres : mâchefers des usines d'incinération, laitiers, sables de fonderie, cendres volantes, sédiments de draguages	Quantité de mâchefers estimée mobilisable en région Grand Est (moyenne sur plusieurs années) : ≈ 122 000 tonnes	Non suivi en 2018	Quantités de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, ou de Déchets Non Dangereux, produites en région Grand Est : ≈ 209 500 tonnes. Quantités consommées : ≈ 162 500 tonnes		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT-Déchets	Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs (reprise des chutes)	Non connu en 2016	Les points de vente de matériaux de construction réceptionnant des déchets du BTP (déchèterie professionnelle adossée au point de vente) seront recensés dans le travail d'observation des déchets du BTP, au même titre que les autres installations. Néanmoins le nombre de distributeurs de matériaux de construction concernés par l'obligation de reprise n'est pas connu. Pour que l'indicateur soit mesurable, il faudrait disposer de cette donnée et regarder quels distributeurs ont choisi de répondre à l'obligation d'organiser la reprise, par la mise en place d'une déchèterie professionnelle, ou bien par l'orientation des professionnels vers une déchèterie publique ou privée située dans un rayon de moins de 10 km, et/ou un autre type de service (ex : service de collecte sur chantier), ou bien n'a rien mis en place. En pratique cet indicateur pourrait éventuellement être suivi avec l'appui de la FDMC et de la FND notamment mais les données seront difficiles à collecter de façon exhaustive. Cet indicateur n'a pas pu être suivi dans le cadre des Observatoires 2018 et 2019.	Objectif 2020 : Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs (reprise des chutes)		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des déchets du BTP	Taux de valorisation des déchets du BTP = 52 % (valorisation matière et énergétique a priori, et en comptant tous les déchets, hors matériaux et réemploi).	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 75% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 78% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 78% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 81% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 47% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une	Recommandation : 70% de valorisation matière en 2025	Objectif atteignable en tendance.

Règles SRADET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
				valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique	valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des DND NI du BTP	30% (valorisation matière uniquement)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 47% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)	Valorisation des DND NI à 55% en 2020 et à 65% en 2025	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Tonnage des DND NI du BTP orientés vers la valo matière ou organique	405 000 tonnes	N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique		-	-
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DND NI du BTP	1,35 millions de tonnes de DND	1,134 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	1,084 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	-	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : les méthodologies d'estimation du gisement produit ne sont pas tout à fait les mêmes d'une année à l'autre)
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DD du BTP	0,11 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	-	La méthodologie d'évaluation utilisée ne permet pas d'estimer une tendance entre le gisement 2015 et les gisements 2018 et 2019
R13 : Réduire la production de déchets	IT-Déchets	Quantités totales de déchets inertes du BTP identifiées en entrée des installations	12,98 millions de tonnes	9,834 millions de tonnes	10,318 millions de tonnes	-	-

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité totale de Déchets du BTP	11,52 Mt de DI + 1,35 Mt de DND + 0,11 Mt de DD	14,8 Mt de DI + 1,134 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	12,32 Mt de DI + 1,084 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	-	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Evolution de la production de DI du BTP par rapport à 2016	11,52 Mt de DI	14,8 Mt de DI N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2018 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent	12,32 Mt de DI N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2018 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent	Limiter la production de DI du BTP (TP, bat, BTP) de 7% par rapport à 2016	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Réduction des quantités de déchets inertes produites	2,36 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 17%)	5,83 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 28%)	5,22 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 30%)	-15% de déchets inertes (-2 082 000 T) soit 11 798 000 T	Objectif atteignable en tendance. A considérer avec prudence (méthodologies d'estimations distinctes d'une année à une autre).
R14 : Agir en faveur de la	PRPGD (objectifs)	Tonnage détourné de déchets inertes destinés	* Tonnage recyclé : 5,451 millions de	* Tonnage recyclé : 2,813 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 3,828 millions de tonnes	Détourner environ 1 Mt de DI destinées au remblaiement de	Objectif atteignable en

Règles SRADET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Objectif du PRPGD	Tendance
valorisation matière et organique des déchets R 12 : Favoriser l'économie circulaire	définis dans le PRPGD)	au remblaiement de carrière ou au stockage vers le recyclage	tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 5,303 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,623 millions de tonnes	* Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,634 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,383 millions de tonnes	* Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,358 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 1,942 millions de tonnes	carrière ou au stockage vers le recyclage	tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019.
R12 à R15	IT-Déchets	Suivi des installations (capacité, quantités entrantes, quantités sortantes) par type d'installation	Capacité 2016 de stockage en ISDI non connue Capacité 2018 estimée à 2 098 305 tonnes dans le PRPGD	Capacité annuelle 2018 des ISDI : 3 123 173 t	Capacité annuelle 2019 des ISDI : 2 286 804 t	-	-

6. Annexe : Liste des installations

6.1. Déchèteries professionnelles privées, installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et installations de transformation spécifiques

Le tableau ci-après liste les déchèteries professionnelles privées et les installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

Tableau 36 : Liste des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
ARCAVI	CHALANDRY-ELAIRE	8	X		X	
FERS ET METAUX	HAYBES	8	X		X	
FERRARI ROBERT	RETHEL	8	X		X	
SUEZ RV NORD EST Agence Champagne Ardennes Entreprises (Groupe SUEZ)	SEDAN	8	X		X	
DERICHEBOURG REVIVAL	LA CHAPELLE SAINT LUC	10	X		X	
ETS A. Chazelle (Groupe SUEZ)	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10	X		X	
ADNOT PÈRE ET FILS	ROMILLY SUR SEINE	10	X		X	
SITA DECTRA	ROMILLY SUR SEINE	10	X		X	
VEKA RECYCLAGE (Groupe VEKA)	VENDEUVRE SUR BARSE	10	X		X	
SARL JEAN POIRIER	VILLE SOUS LA FERTE	10	X		X	
ROUGHOL SA	CHALONS EN CHAMPAGNE	51	X		X	
SME - SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY	EPERNAY	51	X		X	
SYNERGIE ENVIRONNEMENT	FAVEROLLES ET COEMY	51	X		X	
COTREV	MUIZON	51	X		X	
GIRON PÈRE ET FILS	REIMS	51	X		X	
POINT P (Groupe SGDF)	REIMS	51	X		X	
SA BRUHAT	VITRY-LE-FRANCOIS	51	X		X	
SALEUR RECYCLAGE	CHAUMONT	52	X		X	
Derichebourg	CHAMPIGNEULLES	54		X	X	
PAPREC D3E	COLOMBEY-LES-BELLES	54	X		X	
PAPREC LORRAINE	CUSTINES	54	X		X	
TTM ENVIRONNEMENT	CUSTINES	54	X		X	
VEOLIA	LUDRES	54	X		X	
Derichebourg	NANCY	54		X	X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
LOCA BENNES WINDEL SAS	NEUVES MAISONS	54	X		X	
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	TOUL	54	X		X	
DERICHEBOURG ESKA	TOUL	54	X		X	
SUEZ RV LORRAINE (Groupe SUEZ) (ex LORVAL)	TOUL	54	X		X	
RECYTECNIC	VILLERS LA MONTAGNE	54	X		X	
EURL OTENIN	LONGCHAMPS SUR AIRE	55	X		X	
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	BETTING	57	X		X	
TTM ENVIRONNEMENT	CREHANGE	57	X		X	
TP STEINER	CREUTZWALD	57	X		X	
ECOLORRAINE	CREUTZWALD	57		X	X	
EUROVIA (Groupe VINCI)	FLORANGE	57	X		X	
ETS WITTMANN	Florange	57	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	LOUVIGNY	57	X		X	
Derichebourg	MARLY	57		X	X	
HAGANIS (régie de Metz Métropole)	METZ	57	X		X	
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	ROMBAS	57	X		X	
SCHROLL	SARRALTROFF	57		X	X	
EGLOG (SOTRAVEST)	TALANGE	57	X		X	
EDIB (Groupe SUEZ)	BISCHOFFSHEIM	67	X		X	
SARDI SAS (Groupe Schroll)	BRUMATH	67	X		X	
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ERSTEIN	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	HAGUENAU	67	X		X	
SCHROLL - RECYPARC	HAGUENAU	67	X		X	
EDIB (Groupe SUEZ NORD EST HOCHFEDLEN)	HOCHFEDLEN	67	X		X	
SCHROLL - RECYPARC	MOLSHEIM	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	
RITLENG REVALORISATIONS	ROHR	67	X		X	
BARUCH & FISCH	ROSHEIM	67	X		X	
ALSAFER ENVIRONNEMENT (Groupe Derichebourg / Metalifer)	SAVERNE	67	X		X	
MULLER RECYCLING	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67	X		X	
SELTZ MATERIAUX	SELTZ	67	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
SAPPE (Groupe LEONHART)	STRASBOURG	67	X		X	
SARDI SAS (Groupe Schroll)	STRASBOURG	67	X		X	
SCHROLL	STRASBOURG	67	X		X	
MTS (Groupe LINGENHELD)	STRASBOURG	67	X		X	
Suez NORD EST	STRASBOURG	67	X		X	
Derichebourg	STRASBOURG	67		X	X	
GCM	VENDENHEIM	67	X		X	
REICHSTETT Matériaux	VENDENHEIM	67	X		X	
ORTH	WASSELONNE	67	X		X	
RMB - Recyclage de Matériaux de Bergheim (Groupe Waibel)	BERGHEIM	68	X		X	
CERNAY ENVIRONNEMENT	CERNAY	68	X		X	
SCHROLL	COLMAR	68	X		X	
SUEZ	COLMAR	68		X	X	
Suez RV NORD EST (Groupe SUEZ)	ILLZACH	68	X		X	
SCHROLL	PFASTATT	68	X		X	
SITA (Groupe SUEZ)	SAINT LOUIS	68		X	X	
EDIB (Groupe SUEZ)	WITTENHEIM	68	X		X	
ONYX EST (Groupe VEOLIA)	CAPAVERNIR VOSGES	88		X	X	
CITRAVAL (CTRE INDUST TRANSF REVALORISATION) (Groupe SCHROLL)	CHAVELOT	88		X	X	
DERICHEBOURG ESKA	GOLBEY	88	X		X	
DAVID DREYFUS ETS	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88	X		X	
EST ARGENT (Groupe VEOLIA)	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88	X		X	

Le tableau ci-après liste les installations de transformations spécifiques de DND figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

Tableau 37 : Liste des installations de transformations spécifiques de DND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
GALLOO	BOURG FIDELE	8	X		X	
AFICA - AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES	ISLES SUR SUIPPE	51	X		X	
BRAZIER	SUIPPES	51	X		X	
C'MATER	COURCY	51	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
DERICHEBOURG ESKA	LANGRES	52	X		X	
BAUM TP	ROVILLE DEVANT BAYON	54	X		X	
SN BEHEM SARL	COIN LES CUVRY	57	X		X	
VALO	FLORANGE	57	X		X	
SUEZ	FAULQUEMONT	57		X	X	
TERRALYS	LA MAXE	57		X	X	
BARUCH & FISCH	ROSHEIM	67	X		X	
METALIFER	STRASBOURG	67	X		X	
SCHMIDT FRERES	DIEMERINGEN	67	X		X	
SPRINAR COMPOTECH	NIEDERMODERN	67		X	X	
SOLOVER SAS	ILLZACH	68	X		X	
GIREV	CHATENOIS	88	X		X	

6.2. Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation

Le tableau ci-après liste les installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 38 : Liste des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
FERRARI ROBERT	RETHEL	8	X		X	
CHARLES MORONI	OIRY	51	X		X	
CHARLES MORONI - YPREMA	SAINT LEONARD	51	X		X	
COTREV	MUIZON	51	X		X	
ROUGHOL SA	CHALONS EN CHAMPAGNE	51	X		X	
SA BRUHAT	VITRY-LE-FRANCOIS	51	X		X	
SYNERGIE ENVIRONNEMENT	FAVEROLLES ET COEMY	51	X		X	
LOCA BENNES WINDEL SAS	NEUVES MAISONS	54	X		X	
SUEZ RV LORRAINE (Groupe SUEZ) (ex LORVAL)	TOUL	54	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
EQIOM GRANULATS (Groupe CRH)	VANDIERES	54	X		X	
EURL OTENIN	LONGCHAMPS SUR AIRE	55	X		X	
TP STEINER	CREUTZWALD	57	X		X	
BARUCH & FISCH	ROSHEIM	67	X		X	
SARDI SAS (Groupe Schroll)	STRASBOURG	67	X		X	
MTS (Groupe LINGENHELD)	STRASBOURG	67	X		X	
TRITER	ASPACH LE HAUT	68	X		X	
EDIB (Groupe SUEZ)	WITTENHEIM	68	X		X	
RMB - Recyclage de Matériaux de Bergheim (Groupe Waibel)	BERGHEIM	68	X		X	
Suez RV NORD EST (Groupe SUEZ)	Illzach	68	X		X	
DAVID DREYFUS ETS	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88	X		X	

6.3. Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)

Le tableau ci-après liste les installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 39 : Liste des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
RECYCLAGE DE LA VALLEE	BOGNY SUR MEUSE	8	X		X	
SELCOM - GABELLA	GLAIRE	8	X		X	
STE DE TRAVAUX PUBLICS DE LA VENCE (STP VENCE)	BOULZICOURT	8	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	RUBECOURT	8	X		X	
ADNOT PÈRE ET FILS	ROMILLY SUR SEINE	10	X		X	
Aube Matériaux	LA CHAPELLE SAINT	10	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Valorisation (AMV)	LUC					
CHAMPAGNE RECYCLAGE TP	BARBEREY Saint SULPICE	10	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	PERIGNY LA ROSE	10	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	ROMILLY SUR SEINE	10	X		X	
CARRIERE DE COUSSEGREY	COUSSEGREY	10	X		X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	BLIGNICOURT	10		X	X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	PUITS ET NUISEMENT	10		X	X	
CHARLES MORONI - YPREMA	SAINTE LEONARD	51	X		X	
C'MATER	COURCY	51	X		X	
COLAS EST	RECY	51	X		X	
COLAS NE (Ex SCREG EST)	MARDEUIL	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	LA CHEPPE	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	MUIZON	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	VAL DE VESLE	51	X		X	
REIMS ENROBES (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	X		X	
COLAS NORD EST (Groupe COLAS)	MONTHELON	51		X	X	
BOUREAU ANDRE SA	CHAMARANDES CHOIGNES	52	X		X	
EUROVIA	SAINTE DIZIER	52	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	JONCHERY	52	X		X	
BAUM TP	ROVILLE DEVANT BAYON	54	X		X	
GOFINET	MERCY LE BAS	54	X		X	
TRI SERVICE RECYCLAGE	TRIEUX	54	X		X	
COGESUD	JAILLON	54	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	HERIMENIL	54	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	ROSIERES AUX SALINES	54	X		X	
TOUL ENROBES (Groupe COLAS NORD EST)	CHAUDENEY SUR MOSELLE	54	X		X	
TTM ENVIRONNEMENT	CUSTINE	54		X	X	
TERR'ACTIV ENROBES	LANEUVELOTTTE	54		X	X	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - EST COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	NEUVES MAISONS	54	X		X	
CARRIERE DU WAMEAU (KANOS TRF)	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	VOID VACON	55	X		X	
SABLIERES DE LAIMONT	LAIMONT	55	X		X	
ADAM TP	PHALSBOURG	57	X		X	
CENTRE DE TRI ETL LORRAINE (EUROVIA, Gr VINCI)	WOIPPY	57	X		X	
EUROVIA	FLORANGE	57	X		X	
HAGANIS	METZ	57	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	LOUVIGNY	57	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	METZ	57	X		X	
EGLOG (SOTRAVEST)	TALANGE	57	X		X	
STRADEST SAS	HAUCONCOURT	57	X		X	
TPHM (Travaux Publics HANTZ Marc)	SARREGUEMINES	57	X		X	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST – ETS COGESUD	MONTOIS LA MONTAGNE	57	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	BOUST	57	X		X	
SABLIERES LONGEVILLOISES	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57	X		X	
SOLODET (Groupe Eurovia)	FREYMING MERLEBACH	57	X		X	
GREBIL	BITCHE	57	X		X	
CGR ENVIRONNEMENT (Groupe TELLOS)	CARLING	57	X		X	
EUROVIA LORRAINE (Groupe EUROVIA)	HETTANGE GRANDE	57	X		X	
SOGEA EST BTP	BOULAY MOSELLE	57	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
OGD	TALANGE	57		X	X	
BIOGENIE	BOURGALTROFF	57		X	X	
ADAM TP	BOUXWILLER	67	X		X	
DENNI LEGOLL	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67	X		X	
GCM	VENDENHEIM	67	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL	LAUTERBOURG	67	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL	NIEDERHAUSBERGE	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	HAGUENAU	67	X		X	
REICHSTETT Matériaux	VENDENHEIM	67	X		X	
COLAS Nord Est S.A.R.M (Société Alsacienne de Recyclage de Matériaux)	STRASBOURG	67	X		X	
SAPPE	STRASBOURG	67	X		X	
SELTZ MATERIAUX	SELTZ	67	X		X	
VOGEL (VVK RECYCLAGE)	EBERSHEIM	67	X		X	
WICKER TP	HOCHFELDEN	67	X		X	
KARCHER SAS	LORENTZEN	67	X		X	
SABLIÈRE DE STEINBOURG (Groupe TELLOS)	STEINBOURG	67	X		X	
EJL Alasce (ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE)	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL (EST ENROBES)	SELESTAT	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	
SOTRAVEST (Groupe BECK)	NIEDERBRONN LES BAINS	67	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67	X		X	
SPIESS	BENFELD	67		X	X	
AGRIVALOR	HIRSINGUE	68	X		X	
ETS ROELLINGER	DIETWILLER	68	X		X	
GRAVIERE DES ELBEN (Groupe Waibel)	OBERHERGHEIM	68	X		X	
GRAVIERES ET TRAVAUX PUBLICS DE LA THUR	ASPACH MICHELBACH	68	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	SAINTE CROIX EN PLAINE	68	X		X	
RECYCLAGE DES	HEGENHEIM	68	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
MATERIAUX DES 3 FRONTIERES (RM3F)						
SABLIERE BOOG	MEYENHEIM	68	X		X	
VALORIMAT	WITTENHEIM	68	X		X	
CARRIERE ET RECYCLAGE GANTER FRÈRES	REGUISHEIM	68	X		X	
EUROVIA	RIXHEIM	68	X		X	
FERRARI SAS (Groupe COLAS)	WITTELSHEIM	68	X		X	
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN	RIXHEIM	68	X		X	
Ganter Lavigne Extraction (Groupe MICHEL SAS)	BALDERSHEIM	68		X	X	
LEONHART RECYCLAGE SARL	RIXHEIM	68	X		X	
GRAVIERES ET TRAVAUX PUBLICS DE LA THUR	ASPACH MICHELBACH	68		X	X	
NICOLLET	FRESSE SUR MOSELLE	88	X		X	

6.4. Centrales d'enrobage

Le tableau ci-après liste les centrales d'enrobage figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 40 : Liste des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
ARDENNES ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA-EIFFAGE)	LUMES	8	X		X	
COLAS-Centrale d'enrobage Belval	BELVAL	8	X		X	
VAL DE MEUSE ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA-EIFFAGE)	GIVET	8	X		X	
Aube Matériaux Valorisation (AMV)	LA CHAPELLE SAINT LUC	10	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
CARRIERE DE COUSSEGREY	COUSSEGREY	10	X		X	
S.E.A. (Société des Enrobés de l'Aube)	BARBEREY-ST-SULPICE	10	X		X	
S.E.A. (Société des Enrobés de l'Aube)	ST PARRES LES VAUDES	10	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	BLIGNICOURT	10		X	X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	PUITS ET NUISEMENT	10		X	Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
CHAMPENOISE D'ENROBES	SOMMESOUS	51	X		X	
COLAS NORD EST	RECY	51	X		X	
Matériaux enrobés de Champagne (Groupe EIFFAGE ROUTE)	LA VEUVE	51	X		X	
ERCA REIMS	SAINT LEONARD	51	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE	SOMMESOUS	51	X		X	
H3M ENROBES	MATIGNICOURT GONCOURT	51	X		X	
REIMS ENROBES (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	X		X	
APRR	SEMOUTIERS MON TSAON	52	X		X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	SEMOUTIERS MON TSAON	52	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
HAUTE-MARNE ENROBES (GIE COLAS-EIFFAGE)	CHAUMONT	52	X		X	
TRI SERVICE RECYCLAGE	TRIEUX	54	X		X	
GERLAND ROUTES	TOUL	54	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
LEXY ENROBES	LEXY	54	X		X	
MONT SAINT MARTIN ENROBES	MONT ST MARTIN	54	X		X	
NANCY ENROBES	FLEVILLE DEVANT NANCY	54	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SMAC ACIEROID	NANCY	54	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SOCIETE LORRAINE D'ENROBES (EUROVIA)	MAXEVILLE	54	X		X	
TOUL ENROBES (Groupe COLAS NORD EST)	CHAUDENEY SUR MOSELLE	54	X		X	
TRM (Travaux Routiers de la Meurthe)	HERIMENIL	54	X		X	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - EST COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	NEUVES MAISONS	54	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
GIVRAUVAL ENROBES	GIVRAUVAL	55	X		X	
TRABET	ST JEAN LES BUZY	55	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	LOUVIGNY	57	X		X	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST – ETS COGESUD	MONTOIS LA MONTAGNE	57	X		X	
SABLIERES LONGEVILLOISES	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57	X		X	
COLAS EST	HEMING	57	X		X	
EUROVIA	RIMLING	57	X		X	
GREBIL	BITCHE	57	X		X	
HAUONCOURT ENROBES	HAUONCOURT	57	X		X	
LIANTS ROUTIERS D'ALSACE LORRAINE (LRAL)	TALANGE	57	X		X	
MONDELANGE INDUSTRIES	MONDELANGE	57	X		X	
MONT SAINT MARTIN ENROBES	EBANGE	57	X		X	
SAMAR	SAINT AVOLD	57	X		X	
SOTRAVEST	FAULQUEMONT	57	X		X	
TRABET	HENRIVILLE	57	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SOGEA EST BTP	BOULAY MOSELLE	57	X		X	
DENNI LEGOLL	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67	X		X	
COLAS Nord Est S.A.R.M (Société Alsacienne de Recyclage de Matériaux)	STRASBOURG	67	X		X	
SELTZ MATERIAUX	SELTZ	67	X		X	
WICKER TP	HOCHFELDEN	67	X		X	
EJL Alasce (ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE)	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67	X		X	
ENROBES D'OSTWALD	OSTWALD	67	X		X	
LEONHART RECYCLAGE SARL (EST ENROBES)	SELESTAT	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	
SARRE ET MOSELLE ENROBES (SEME) (GIE COLAS-GERE-WEILLER)	KESKASTEL	67	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SEMAROUTE	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	
TRABET	BRUMATH	67	X		X	
TRANSROUTE ENROBES	BISCHOFFSHEIM	67	X		X	
VALFF ENROBES (EUROVIA)	VALFF	67	X		X	
GRAVIERE DES ELBEN (Groupe Waibel)	OBERHERGHEIM	68	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
RECYCLAGE DES MATERIAUX DES FRONTIERES (RM3F)	HEGENHEIM	68	X		X	
VALORIMAT	WITTENHEIM	68	X		X	
COLAS EST	ASPACH LE BAS	68	X		X	
MULHOUSE ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA)	BALDERSHEIM	68	X		X	
RHEMARO	BLOTZHEIM	68	X		X	
ROUTIERE MORIN	BALDERSHEIM	68	X		X	
TEGRAL	BALDERSHEIM	68	X		X	
TRANSROUTE ENROBES	REGUISHEIM	68	X		X	
Colas	CHARMES	88	X		X	
LES ENROBES DES VOSGES	GOLBEY	88	X		X	
RUPT MATERIAUX	RUPT SUR MOSELLE	88	X		X	
SAMPIETRO PERE ET FILS	RUPT SUR MOSELLE	88	X		X	
SOCIETE VOSGIENNE DE PRODUITS ROUTIERS	STE MARGUERITE	88	X		X	
SRE Landaville	LANDAVILLE	88	X		X	
TRB TRAPDID BIGONI	SAULXURES SUR MOSELOTTE	88	X		X	

6.5. Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état

Le tableau ci-après liste les carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 41 : Liste des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
CPE BETON ET CARRIERE	WARCQ	8	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
GRANULATS NORD EST (Groupe LAFARGE)	GIVET	8	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	RUBECOURT	8	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
URANO	MONTCORNET EN ARDENNES	8	X		X	
STP de la Vence	BOULZICOURT	8		X	X	
A2C Granulats	BARBUISE	10	X		X	
BETON DE LA HAUTE SEINE (BHS)	VAUDES	10	X		X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	PONT SUR SEINE	10	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
CHAPLAIN SAS	PUITS ET NUISEMENT	10	X		X	
EQUIOM	LA VILLENEUVE AU CHATELOT	10	X		X	
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	COURCEROY	10	X		X	
LES CARRIERES CHAMPENOISES	JULLY SUR SARCE	10	X		X	
LES CARRIERES CHAMPENOISES	RUMILLY LES VAUDES	10	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	PERIGNY LA ROSE	10	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	ROMILLY SUR SEINE	10	X		X	
CARRIERE DE COUSSEGREY	COUSSEGREY	10	X		X	
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	PUITS ET NUISEMENT	10		X	X	
LARBALETIER	PAYNS	10		X	X	
EQUIOM Granulats	PETIT-MESNIL	10		X	X	
BOULOGNE - CARRIERE DES PAQUIS	LARZICOURT	51	X		X	
CHARLES MORONI	CAUROY LES HERMONVILLE	51	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
CHARLES MORONI	ORCONTE	51	X		X	
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	MATIGNICOURT GONCOURT	51	X		X	
LA MARNAISE	ORCONTE	51	X		X	
MERAT AMENDEMENT	SARON SUR AUBE	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	ATHIS	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	LA CHEPPE	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	CHEPPES LA PRAIRIE	51	X		X	
MORGAGNI (Société des	MUIZON	51	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Carrières de l'Est. Groupe COLAS)						
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	ROMAIN	51	X		X	
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est. Groupe COLAS)	VAL DE VESLE	51	X		X	
RONCARI BTP	VITRY EN PERTHOIS	51	X		X	
SOTRAV	VERZENAY	51		X	X	
MORONI	ECRIENNES	51		X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
MORONI	THIEBLEMONT-FAREMONT	51		X	X	
BOUREAU ANDRE SA	CHAMARANDES CHOIGNES	52	X		X	
BLANDIN SA	PERTHES	52	X		X	
BONGARZONE	FRESNE SUR APANCE	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
BONGARZONE	GILLEY	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
BONGARZONE	GRANDCHAMP	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
BOULOGNE	BROUSSEVAL	52	X		X	
BOULOGNE	MAGNEUX	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
BOULOGNE	PERTHES	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
DUPONT SAS - TRAVAUX PUBLIC	VILLEGUSIEN LE LAC	52	X		X	
EQIOM GRANULATS	NOIDANT LE ROCHEUX	52	X		X	
EQIOM GRANULATS	ROLAMPONT	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
LES CARRIERES DE VIGNORY	VIGNORY	52	X		X	
PAUL CALIN	SOMMERE COURT	52	X		X	
TERRA VHM	LIFFOL LE PETIT	52	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
GABS SAS	THOL-LES-MILLIERES	52		X	X	
SARL JOEL HENRIOT	HUILLIECOURT	52		X	X	
Carrière de SOMMERE COURT	SOMMERE COURT	52		X	X	
SOCIETE DES TRAVAUX DE LA VEZOUE	TANCONVILLE	54	X		X	
CARRIERES DE LANDRES	LANDRES	54	X		X	
COGESUD	JAILLON	54	X		X	
COGESUD	MESSEIN	54	X			Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST – ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	VITERNE	54	X		X	
EUROVIA	BRIEY	54	X		X	
FRAIMBOIS GRANULATS (Groupe COLAS ET GSM)	FRAIMBOIS	54	X		X	
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	HERIMENIL	54	X		X	
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	ROSIERES AUX SALINES	54	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	BOUXIERES SOUS FROIDMONT	54	X		X	
SARL DE TRAVAUX MICHEL FRERES	GEMONVILLE	54	X		X	
SCL	GERMINY	54	X		X	
SRDE	BERNECOURT	54	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
EQIOM GRANULATS (Groupe CRH)	VANDIERES	54	X		X	
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	VELLE SUR MOSELLE	54		X	X	
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	MAIZIERES	54		X	X	
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	BATHELÉMONT	54		X	X	
GSM Crévéchamps - velle	CREVECHAMPS	54		X	X	
SRDE - Avrainville	AVRAINVILLE	54		X	X	
SARL MAIRE / CARRIERE DE SENON	SENON	55	X		X	
CHARDOT TP	COMMERCY	55	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
CHARDOT TP	MENIL LA HORGNE	55	X		X	
EBTP	IPPECOURT	55	X		X	
EUROVIA LORRAINE	ETAIN	55	X		X	
HURLIN FRERES	DOMPCEVRIN	55	X		X	
ITP - INTERVENTION TRAVAUX PUBLICS	VALBOIS	55	X		X	
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	CHARNY SUR MEUSE	55		X	X	
Carrière de GONDRECOURT-LE-CHATEAU	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	55		X	X	
CARRIERE SCRE	HERANGE	57	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST – ETS COGESUD	MONTOIS LA MONTAGNE	57	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
ENVIRONNEMENT CARRIERE BECK (ECB)	BETTBORN	57	X		X	
EUROGRANULATS	FORBACH	57	X		X	
EUROGRANULATS	GROSBLIEDERSTROFF	57	X		X	
LECLERC SA	MOYEUVE-GRANDE	57	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	BOUST	57	X		X	
PIERRE DE BRIEY SAS	ROSSELANGE	57	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SABLIERE DE SENTZICH	CATTENOM	57	X		X	
SABLIERES LONGEVILLOISES	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57	X		X	
SOCIETE DE CONCASSAGE ET RECYCLAGE DE L'EST (SCRE)	REDING	57	X		X	
SOCOMAN PROCATRA	MONTOIS LA MONTAGNE	57	X		X (Société des carrières de l'Est a repris le site)	
VAGLIO SAS	AMNEVILLE	57	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	RICHEMONT	57		X	X	
SABLIERES DIER SARL	ENNERY	57		X	X	
GRAVIERES D'ALSACE LORRAINE (GAL) - EUROVIA	HOERDT	67	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
HERRMANN	SURBOURG	67	X		X	
KARCHER SAS	LORENTZEN	67	X		X	
LEONHART (DE BONNEVAL)	SELESTAT	67	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
RAUSCHER	ADAMSWILLER	67	X		X	
REMEX	BISCHOFFSHEIM	67	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SABLIÈRE DE STEINBOURG (Groupe TELLOS)	STEINBOURG	67	X		X	
TRABET	HAGUENAU	67		X	X	
HELMBACHER	ESCHAU	67		X	Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SABLIERE REMEX	ROSHEIM	67		X	X	
WIENERBERGER	KESSELDORF	67		X	X	
Sablière Grunder (Groupe SOTRAVEST)	HAGUENAU	67		X	X	
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	HEGENHEIM	68	X		X	
KIBAG KIES BASEL	HEGENHEIM	68		X	X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	ROUVRES-LA-CHETIVE	88	X		X	
PAUL CALIN - CARRIERE	ATTIGNEVILLE	88	X		X	
SABLIERE DE LA HERONNIERE (Groupe ETS BARRIERE)	CHATEL SUR MOSELLE	88	X		X	
SABLIERE DE LA PECHERIE	SAINT DIE DES VOSGES	88	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SAGRAM (Groupe ETS BARRIERE)	LA HOUSIERE	88	X		X	
SAGRAM CHAVELOT - BASSIN DE REMBLAIEMENT	CHAVELOT	88	X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
SAS DES BALLASTIERES CANTRELLE	SAINTE MARGUERITE	88	X		X	
SAGRAM (ETS BARRIERE)	POUXEUX	88		X	X	
Société Sablière Herman Frères	CERNAY	68				X
Béton de la Haute-Seine (BHS)	BRIENNE LA VIEILLE	10				X
A2C Granulats	LA SAULSOTTE	10				X
A2C Granulats	NOGENT SUR SEINE	10				X
Simonnet	LA SAULSOTTE	10				X
RONCARI	ETREPY	51				X
EDILIANS ex imerys	MAURPT LE MONTOIS	51				X
EDILIANS ex imerys	PARGNY SUR SAULX	51				X
BLANDIN SA	HEILTZ LE MAURUPT	51				X
BLANDIN SA	ORCONTE	51				X
La Marnaise	ECRIENNES	51				X
Carrières de l'Est	SAINT MARTIN AUX CHAMPS	51				X
CEMEX	DONJEU - GUDMONT	52				X
GABS	CIRFONTAINE EN AZOIS	52				X
SRDE	BOURG SAINTE MARIE	52				X
CALIN	PERTHES	52				X
BOUREAU ANDRE SA	LANQUE SUR ROGNON	52				X
BOUREAU ANDRE SA	ARC EN BARROIS	52				X
COLAS	HAUDAINVILLE	55				X
COLAS	JAMETZ	55				X

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Weible creation (ex Barassi)	REPAIX	54				X
Calin	TRAMONT LASSUS	54				X
GSM	BLENOD LES PONT A MOUSSON	54				X
Vicat	RICHEMONT	57				X
Baumgarten	IMLING	57				X
Lanter	HOCHFELDEN	67				X
WIENERBERGER	ACHENHEIM	67				X
CALIN PAUL	ATTIGNEVILLE	88				X
Sagram	IGNEY	88				X

6.6. Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Le tableau ci-après liste les ISDI figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 42 : Liste des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
ARCAVI	ETEIGNIERES	8	X		X	
URANO	FOISCHES	8	X		X	
Commune de Bagneux la Fosse	BAGNEUX LA FOSSE	10	X		X	
Commune de Bergères	BERGERES	10	X		X	
Commune de Gumery	GUMERY	10	X		X	
Commune de La Motte Tilly	LA MOTTE TILLY	10	X		X	
Commune de Lusigny Sur Barse	LUSIGNY SUR BARSE	10	X		X	
Commune de Meurville	MEURVILLE	10	X		X	
Commune de Périgny la Rose	PERIGNY LA ROSE	10	X		X	
Commune de Rigny La Nonneuse	RIGNY LA NONNEUSE	10	X		X	
Commune de Saint Usage	ST USAGE	10	X		X	
COMMUNE DE VILLY EN TRODES	VILLY EN TRODES	10	X		X	
COMMUNE D'URVILLE	URVILLE	10	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Commune Neuville-sur-Seine	NEUVILLE SUR SEINE	10	X		X	
ROUSSEY	VILLEMoyENNE	10	X		X	
SARL JEAN POIRIER	FONTAINE	10	X		X	
COVED	MONTGUEUX	10		X	X	
ROUGHOL SA	CHALONS EN CHAMPAGNE	51	X			
Commission Syndicale Gestion Individis	CHANGY	51	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe VINCI)	BERRU	51	X		X	
LA MARNAISE	SAPIGNICOURT	51	X		X	
Mairie de Coupéville	COUPEVILLE	51	X		X	
Mairie de Drouilly	DROUILLY	51	X		X	
Mairie de Gigny-Bussy	GIGNY-BUSSY	51	X		X	
Mairie de Margerie Hancourt	MARGERIE HANCOURT	51	X		X	
Mairie de Pocancy	POCANCY	51	X		X	
Mairie de Saint-Martin-Aux-Champs (Association Foncière)	ST MARTIN AUX CHAMPS	51	X		X	
Mairie de Sommesous	SOMMESOUS	51	X		X	
Mairie de Soudron	SOUDRON	51	X		X	
MARTINS TRAVAUX PUBLICS	PLIVOT	51		X	X	
BOUREAU ANDRE SA	CHAMARANDES CHOIGNES	52	X			
DUPONT SAS - TRAVAUX PUBLIC	VILLEGUSIEN LE LAC	52	X		X	
EUROGRANULATS	CHAUMONT	52	X		X	
EUROVIA (Groupe VINCI)	SAINT DIZIER	52	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe VINCI)	JONCHERY	52	X		X	
PAUL CALIN - ISDI	HALLIGNICOURT	52	X		X	
Commune de Colombey-les-Deux-Eglises	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	52		X	X	
EQIOM GRANULATS (Groupe CRH)	VANDIERES	54	X		X	
EUROGRANULATS	HUSSIGNY GODBRANGE	54	X		X	
EUROGRANULATS	LANFROICOURT	54	X		X	
EUROVIA LORRAINE (Groupe VINCI)	MOINEVILLE	54	X		X	
EUROVIA LORRAINE (Groupe VINCI)	REHON	54	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
CARRIERE DU WAMEAU (KANOS TRF)	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55	X		X	
CC DU PAYS DE SPINCOURT	SENON	55	X		X	
OTENIN	LONGCHAMPS SUR AIRE	55	X		X	
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE	ERIZE ST DIZIER	55	X		X	
EUROVIA LORRAINE	BELRUPT EN VERDUNOIS	55	X		X	
FOISSY FRERES	TREVERAY	55	X		X	
HARQUIN SAS	ABAINVILLE	55	X		X	
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (EUROVIA)	VOID VACON	55	X		X	
SABLIERES DE LAIMONT	LAIMONT	55	X		X	
SARL BRNTP	AMEL SUR L ETANG	55	X		X	
SARL THOMAS	VAUCOULEURS	55	X		X	
HARQUIN SAS	GONDRECOURT LE CHATEAU	55		X	X	
HCT	GONDRECOURT LE CHATEAU	55		X	X	
ISDI - DEMANGE AUX EAUX	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55		X	X	
CODECOM VAUCOULEURS	VAUCOULEURS	55		X	X	
SARL PAYMAL	NAIVES ROSIERES	55		X		
CODECOM TRIAUCOURT-VAUBECOURT	BEAUSITE	55		X	X	
LANEQUE CONSTRUCTION	HAUDAINVILLE	55		X	X	
TERRE ET VAL	HAUDAINVILLE	55		X	X	
REICHART	HESSE	57	X		X	
EGLOG (SOTRAVEST)	TALANGE	57	X		X	
ENVIRONNEMENT CARRIERE BECK (ECB)	BETTBORN	57	X			
SABLIERES LONGEVILLOISES	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57	X			
CGR ENVIRONNEMENT (Groupe TELLOS)	CARLING	57	X		X	
EG LOG (Groupe Eurogranulats)	MAZIERES LES METZ	57	X		X	
EUROGRANULATS	DENTING	57	X		X	
EUROGRANULATS	SAINTE-BARBE	57	X		X	
EUROGRANULATS	HAUONCOURT	57	X		X	
EUROVIA LORRAINE	OETING	57	X		X	
EUROVIA LORRAINE (Groupe VINCI)	HETTANGE GRANDE	57	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
KLV ENVIRONNEMENT	BOURGALTROFF	57	X		X	
RCD FRANCE	HETTANGE GRANDE	57	X		X	
RTPA	DISTROFF	57	X		X	
SOGEA EST BTP	BOULAY MOSELLE	57	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	SAINT LOUIS	57		X	X	
ALPHA VEOLIA	ROSHEIM	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	
Commune de DORLSHEIM	DORLSHEIM	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD ENVIRONNEMENT)	MARLENHEIM	67	X		X	
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST	BISCHOFFSHEIM	67	X		X	
SOTRAVEST (Groupe BECK)	NIEDERBRONN LES BAINS	67	X		X	
CHAUX DE WASSELONNE	WASSELONNE	67		X	X	
DIEBOLT TP	SOMMERAU	67		X	X	
RAUSCHER Steinbourg	STEINBOURG	67		X	X	
FINICE - IRION	WALDHAMBACH	67		X	X	
FONDERIE DE NIEDERBRONN	NIEDERBRONN	67		X	X	
COLAS EST	ASPACH LE BAS	68	X		X	
FERRARI SAS (Groupe COLAS)	WITTELSHEIM	68	X		X	
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	SAINT LOUIS	68	X		X	
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN	RIXHEIM	68	X		X	
SABLIERES ET TRANSPORT FRIEDRICH (Groupe MICHEL)	CERNAY	68	X		X	
Travaux Publics SCHNEIDER	BATTENHEIM	68		X	X	
JEAN FERRY	SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE	88	X		X	
SICOVAD	EPINAL	88	X		X	
SOGEA EST BTP ("SAS Charles Houillon")	RAMBERVILLERS	88	X		X	
CC OUEST VOSGIEN	NEUFCHATEAU	88	X		X	
CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	LE THILLOT	88	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
MAIRIE DE RAON L'ETAPE	RAON L'ETAPE	88	X		X	
MAIRIE DE XERTIGNY	XERTIGNY	88	X		X	
Communauté de Communes Terre d'Eau (anciennement CCVC)	CONTREXEVILLE	88		X	X	
EUROVIA	RIXHEIM	68				X
CHARDOT TP	COMMERCY	55				X

6.7. Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Le tableau ci-après liste les ISDND et les ISDD figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 43 : Liste des ISDND et des ISDD identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Isdnd de Mousson - Lesménils	MOUSSON LESMENIL	54		X	X	
Isdnd de Flévy	FLEVY	57		X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11
Isdnd Weitbruch	WEITBRUCH	67		X	X	
Isdnd Chatenois	CHATENOIS	67		X	X	
Isdnd de Montois-la-montagne	MONTOIS LA MONTAGNE	57		X	X	
Isdnd Arcavi	ETEIGNERES	8		X	X	
Isdnd d'Aboncourt	ABONCOURT	57		X	X	
Isdnd de Villoncourt	VILLONCOURT	88		X	X	
Isdnd de Teting-sur-Nied	TETING SUR NIED	57		X	X	
Isdnd Montreuil-sur-Barse	MONTREUIL SUR BARSE	10		X	X	
Isdnd Saint-Aubin	SAINT-AUBIN	10		X	X	
Isdnd de Romagne-sous-montfaucon	ROMAGNE SOUS MONTFAUCON	55		X	X	
Isdnd Sommauthe	SOMMAUTHE	8		X	X	
Isdnd Bar-sur-Seine	BAR-SUR-SEINE	10		X		Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
Cet2 de Huiron	HUIRON	51		X	X	
Cet2 Beine Nauroy	BEINE NAUROY	51		X	X	
Isdnd de Pagny-sur-Meuse	PAGNY SUR MEUSE	55		X	X	
Isdnd Retzwiller	RETZWILLER	68		X	X	
Isdnd Wintzenbach	WINTZENBACH	67		X	X	
Isdnd de Conflans-en-Jarnisy	CONFLANS EN JARNISY	54		X	Installation supprimée cf. partie 3.1.2.2.11	
Cet2 Bergheim	BERGHEIM	68		X	X	
ISDD Laimont	LAIMONT	55		X	X	
ISDD Jeandelaincourt	JEANDELAINCOURT	54		X	X	

6.8. Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP

Le tableau ci-après liste les autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP figurant sur la carte précédente, et indique quelles installations ont été ajoutées par rapport à la liste du PRPGD puis par rapport à la liste de l'observatoire 2018.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.9.

Tableau 44 : Liste des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
ARTEMISE	VULAINES	10	X		X	
SARL JEAN POIRIER	VILLE SOUS LA FERTE	10	X		X	
SALEUR RECYCLAGE	CHAUMONT	52	X		X	
AMIANTE & CO	TOUL	54	X		X	
ETS SEVIA	TOUL	54		X	X	
EUROVIA (Groupe VINCI)	FLORANGE	57	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	LOUVIGNY	57	X		X	
REMONDIS	FOLSCHWILLER	57		X	X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	HAGUENAU	67	X		X	
REICHSTETT Matériaux	VENDENHEIM	67	X		X	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67	X		X	

Nom	Ville	Dép.	Idem PRPGD	Ajouté par rapport au PRPGD	Idem Observatoire 2018	Ajouté par rapport à l'Observatoire 2018
TREDI	HOMBOURG	68	X		X	
TREDI	OTTMARSHEIM	68		X	X	
EST ARGENT (Groupe VEOLIA)	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88	X		X	

6.9. Synthèse des installations supprimées du champ d'enquête

Le tableau ci-après liste l'ensemble des installations qui étaient listées dans le PRPGD et ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire 2018 des déchets du BTP de la Région Grand Est, ainsi que celle qui étaient listées dans le champ d'enquête de l'Observatoire 2018 des déchets du BTP de la Région Grand Est mais qui ont été retirées du champ d'enquête 2019, en précisant le motif de retrait du champ d'enquête.

Tableau 45 : Liste des installations supprimées du champ d'enquête 2018, puis du champ d'enquête 2019, et motif de suppression

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
Installation de recyclage matière	UNILIN SAS	BAZEILLES	8	Pas de recyclage de bois provenant du BTP.	
Centrale à béton	EQUIOM BETONS (Groupe CRH)	EPOTHEMONT	10	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.	
Installation de recyclage matière	SARL JEAN POIRIER	VILLE SOUS LA FERTE	10	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.	
Plateforme de regroupement ou de tri	CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT	BETHENY	51	Le site n'est plus en activité depuis le sinistre du 24/10/2016.	
Plateforme de regroupement ou de tri	CHIMIREC VALRECOISE	SAINT BRICE COURCELLES	51	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP. Il s'agit d'un site de regroupement d'huiles usagées principalement.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SUEZ (Ex EDINORD)	TINQUEUX	51	Le site n'est plus en activité	
Plateforme de regroupement ou de tri	EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	BLACY	51	Il s'agit d'une plateforme logistique.	
Installation de recyclage matière	LABO SERVICES	SAINT-BRICE-COURCELLES	51	Etablissement fermé le 28-06-2013	
Installation de recyclage matière	ROHRBACHER SARL	EPERNAY	51	Site de récupération d'huiles usagées. Pas de déchet du BTP.	
Plateforme de concassage, broyage	COLAS NE (Ex SCREG EST)	MARDEUIL	51	L'adresse à Mardeuil est celle du centre de Travaux d'Epernay dont dépend la plateforme de concassage de Monthelon. Il n'y a pas de	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
				plateforme sur le site de Mardeuil, mais le centre de travaux sert d'adresse postale pour la plateforme.	
Installation de recyclage matière	SUIPPASE DE RECUPERATION	SUIPPES	51	Activité de casse automobile. Pas de traitement de déchets du BTP.	
Centrale enrobage	CHAMPENOISE D'ENROBES	SOMMESOUS	51	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Centrale enrobage	EIFFAGE Génie Civil	LA VEUVE	51	Centrale d'enrobage mobile qui n'existe plus depuis 2017.	
Centrale enrobage	REIMS ENROBES (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Plateforme de regroupement ou de tri	LORVAL	TOUL	54	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Plateforme de regroupement ou de tri	BARISIEN SAS	BRIEY	54	Le site n'est plus en activité.	
Installation de recyclage matière	RECYLOR	HEILLECOURT	54	Liquidation judiciaire.	
Centrale enrobage	COLAS NORD EST	NANCY	54	Il s'agit de locaux administratifs et non d'une installation de gestion de déchets.	
Centrale enrobage	GERLAND ROUTES	TOUL	54	Cette installation n'existe pas.	
Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression du champ d'enquête	
Centrale enrobage	MONT SAINT MARTIN ENROBES	MONT ST MARTIN	54	Le site n'est plus en activité.	
Centrale enrobage	PONT A MOUSSON ENROBES	PONT A MOUSSON	54	Cette installation a fermé.	
Plateforme de concassage, broyage	BETON ET TRAVAUX	BITCHE	57	Fabrication de béton prêt à l'emploi.	
Installation de recyclage matière	BROVEDANI BTP	FAULQUEMONT	57	Liquidation judiciaire en 2016.	
Plateforme de regroupement ou de tri	CEDILOR (Gr VEOLIA)	AMNEVILLE	57	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP. <i>Remarque : à remettre dans la liste pour l'Observation 2019 car en réalité elle accueillerait des déchets de peinture, etc.</i>	
Plateforme de regroupement ou de tri	EDI (EURO DIEUZE INDUSTRIE)	DIEUZE	57	Installation de traitement et élimination de déchets dangereux provenant de l'industrie ou d'éco-organismes.	
Installation de recyclage matière	EUROVIA (Groupe VINCI)	RUSSANGE/AU DUN LE TICHE	57	Cette installation est une installation d'excavation	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
				de laitiers	
Installation de recyclage matière	LEONHART	SARRALBE	57	Cette installation n'a aucune activité liée aux déchets.	
Plateforme de regroupement ou de tri	POINT P	METZ	57	Point de vente de matériaux neufs n'ayant pas mis en place de déchèterie professionnelle..	
Installation de recyclage matière	RECYLOR	CREHANGE	57	Liquidation judiciaire.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SCORI EST AMNEVILLE	AMNEVILLE	57	Installation de traitement de déchets dangereux. Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SITA LORRAINE	METZ	57	Pas de traitement de déchets sur cette installation. Cette adresse correspond uniquement à une base de départ de collecte.	
Installation de recyclage matière	SITA LORRAINE	SAINT-AVOLD	57	Pas de traitement de déchets sur cette installation. Cette adresse correspond uniquement à une base de départ de collecte.	
Installation de recyclage matière	SOLOR GRANULATS	BEZANGE LA PETITE	57	Liquidation judiciaire.	
Installation de recyclage matière	VTB	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57	Cette installation est un centre de regroupement de déchets de collectivité.	
Centrale enrobage	EUROSPHALTE	PELTRE	57	Cette installation a fermé.	
Centrale enrobage	EUROVIA LORRAINE	HOMMARTING	57	Centrale d'enrobage mobile qui n'existe plus depuis 2016.	
Centrale enrobage	MONT SAINT MARTIN ENROBES	EBLANGE	57	Cette installation a fermé.	
Installation de recyclage matière	CENTRE ALSACE RECYCLAGE	BENFELD	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Installation de recyclage matière	CENTRE ALSACE RECYCLAGE	KERTZFELD	67	Ferrailleur. Etablissement fermé.	
Installation de recyclage matière	CETTERA	GEISPOLSHEIM	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Plateforme de regroupement ou de tri	INRR	STRASBOURG	67	Installation de fabrication de palettes de manutention. Pas de réception de déchets du BTP.	
Installation de recyclage matière	Suez NORD EST BISCHHEIM	BISCHHEIM	67	Ce sont des locaux administratifs.	
Centrale enrobage	COLAS NORD EST	STRASBOURG	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression du champ d'enquête	
Plateforme de regroupement ou de tri	AGRIVALOR	WITTENHEIM	68	Il s'agit d'une installation de compostage qui ne traite pas de déchet du BTP.	
Plateforme de regroupement ou de tri	COVED	ASPACH LE HAUT	68	Il s'agit d'un centre de tri de collectes sélectives.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SARDI (Groupe Schroll)	COLMAR	68	Il s'agit d'un centre de tri de déchets ménagers.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SODEC	SAINT LOUIS	68	Il s'agit d'un négociant de fers et métaux.	
Installation de recyclage matière	SUEZ	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68	Ce site est fermé.	
Installation de recyclage matière	Suez Nord EST	REZVILLER	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SUEZ RV ENERGIE	ILLZACH	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SUNDGAU COMPOST	HIRSINGUE	68	Il s'agit d'une installation de compostage qui ne traite pas de déchet du BTP.	
Installation de recyclage matière	TRITER	ASPACH LE HAUT	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Installation de stockage de déchets inertes	TP3F ISDI	HESINGUE	68	Cette installation n'est plus en activité.	
Plateforme de regroupement ou de tri	SICOVAD	EPINAL	88	Cette installation était en doublon avec une autre installation.	
Installation de stockage de déchets inertes	SAGRAM (ETS BARRIERES) (ISDI SAINT NABORD)	SAINT NABORD	88	Cette installation n'existe pas.	
Carrière	CPE BETON ET	WARCQ	8		L'arrêté n'autorise pas le remblaiement par déchets inertes
Carrière	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	PONT SUR SEINE	10		Les inertes extérieurs sont interdits
Carrière	MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	PERIGNY LA ROSE	10		Remblaiement interdit par apports de matériaux extérieurs
Carrière	CHARLES MORONI	CAUROY LES HERMONVILLE	51		A l'arrêt
Carrière	CHARLES MORONI	ECRIENNES	51		Cessation d'activité
Carrière	BONGARZONE	FRESNE SUR APANCE	52		cessation d'activité

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
Carrière	BONGARZONE	GILLEY	52		AP du 3/9/2008 : le remblayage de la carrière par apport de matériaux extérieurs est interdit
Carrière	BONGARZONE	GRANDCHAMP	52		AP du 7/2/2007 : le remblayage de la carrière par apport de matériaux extérieurs est interdit
Carrière	BOULOGNE	MAGNEUX	52		Même site que Brousseval
Carrière	BOULOGNE	PERTHES	52		cessation d'activité
Carrière	EQIOM GRANULATS	ROLAMPONT	52		X
Carrière	TERRA VHM	LIFFOL LE PETIT	52		X
Carrière	COGESUD	MESSEIN	54		Ce n'est pas une carrière
Carrière	SRDE	BERNECOURT	54		remblayage avec matériaux extérieurs interdit
Carrière	CHARDOT TP	COMMERCY	55		Cessation d'activité
Carrière	CARRIERE SCRE	HERANGE	57		Pas de site trouvé à ce lieu
Carrière	PIERRE DE BRIEY SAS	ROSSELANGE	57		Pas d'établissement trouvé à ce lieu
Carrière	VAGLIO SAS	AMNEVILLE	57		Pas d'établissement trouvé à ce lieu
Carrière	GRAVIERES D'ALSACE LORRAINE (GAL) - EUROVIA	HOERDT	67		Remblayage par des matériaux extérieurs au site est interdit (AP du 2 mai 2019)
Carrière	LEONHART (DE BONNEVAL)	SELESTAT	67		Remblayage par des matériaux extérieurs interdit en principe (sauf des raisons de sécurité)
Carrière	REMEX EST GRANULATS	BISCHOFFSHEIM	67		Pas de carrière REMEX à Bischoffsheim mais une carrière Est granulat avec remblaiement par apport d'inertes extérieurs interdits
Carrière	HELMBACHER	ESCHAU	67		remblayage avec des matériaux autres des granulats enrochement ou ceux existant

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête
					naturellement sur le site interdits
Carrière	SABLIERE DE LA PECHERIE	SAINT DIE DES VOSGES	88		N'est plus une carrière
Carrière	SAGRAM CHAVELOT - BASSIN DE REMBLAIEMENT	CHAVELOT	88		Aucun matériau extérieur autorisé
Centrale d'enrobage	Aube Matériaux Valorisation (AMV)	LA CHAPELLE SAINT LUC	10		Ce n'est pas un poste d'enrobé
Centrale d'enrobage	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	PUITS ET NUISEMENT	10		C'est une carrière mais pas un poste d'enrobé
Centrale d'enrobage	S.E.A. (Société des Enrobés de l'Aube)	ST PARRES LES VAUDES	10		Ne doit pas tourner
Centrale d'enrobage	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	SEMOUTIERS MON TSAON	52		Ce n'est pas un poste d'enrobé
Centrale d'enrobage	SRDE Avrainville	AVRAINVILLE	54		C'est une carrière de calcaire mais pas un poste d'enrobé
Centrale d'enrobage	NANCY ENROBES	FLEVILLE DEVANT NANCY	54		Plateforme de concassage mais ne fait plus d'enrobé
Centrale d'enrobage	COLAS NORD EST	NANCY	54		Ce sont des bureaux
Centrale d'enrobage	SMAC ACIEROID	NANCY	54		Ce sont des bureaux
Centrale d'enrobage	SOCIETE DES CARRIERES DE L EST - EST COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	NEUVES MAISONS	54		Ce n'est pas un poste d'enrobé
Centrale d'enrobage	PONT A MOUSSON ENROBES	PONT A MOUSSON	54		C'est fermé pour les enrobés
Centrale d'enrobage	GERLAND ROUTES	TOUL	54		N'existe pas
Centrale d'enrobage	TRABET	ST JEAN LES BUZY	55		Installation mobile
Centrale d'enrobage	TRABET	HENRIVILLE	57		Installation mobile
Centrale d'enrobage	EUROVIA LORRAINE	HOMMARTING	57		Installation mobile
Centrale d'enrobage	EUROSPHALTE	PELTRE	57		A fermé
Centrale d'enrobage	SARRE ET MOSELLE ENROBES (SEME) (GIE COLAS-GEREWEILLER)	KESKASTEL	67		A fermé
ISDND	Isdnd de Flévy	FLEVY	57		Fin d'autorisation d'exploiter
ISDND	Isdnd Bar-sur-Seine	BAR-SUR-SEINE	10		Fin d'autorisation d'exploiter
ISDND	Isdnd de Conflans-en-Jarnisy	CONFLANS EN JARNISY	54		Fin d'autorisation d'exploiter